

COMMUNE

08 FEV. 2022

DIPPACH

La Ministre de l'Intérieur,

Vu l'article 124 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la délibération du conseil communal de la commune de Dippach du 17 décembre 2021 portant adoption du budget rectifié 2021 et du budget 2022 ;

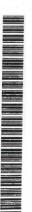
Vu ses observations, y compris celles relatives aux redressements opérés ;

arrête

le budget rectifié 2021 et le budget 2022 de la commune de Dippach.

Luxembourg, le 3 février 2022

Taina Bofferding



GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE DIPPACH



BUDGET 2022

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

NOME	NCLATURI	··
Fonction	Sous-fonction	Libellé
0		Codes Techniques
	036	Reprises pour recettes non rentrées
1		Services généraux des administrations publiques
'	111	Organes politiques
	112	Organisation des élections et référendums
	113	Commissions consultatives
	120	Coordination administrative
	130	Coordination technique
	140	Coordination des relations publiques
	170	Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)
	180	Opérations concernant des flux financiers
2		Protection sociale
_	211	Maladie (Centre de vaccination)
	212	Invalidité
	220	Troisième âge
	223	Repas sur roues
	230	Egalité des chances
	241	Crêches et garderies
	242	Maisons-relais / Foyers scolaires
	250	Jeunesse
	251	Subventions d'études
	253	Centres de rencontre pour jeunes
	259	Autre Jeunesse
	260	Précarité sociale
	270	Intégration des étrangers
3		Ordre et sécurité publics
ľ	310	Services d'ordre
	320	Services de secours
		Affaires économiques
4	411	
	412	Agriculture Sylviculture
	412	Sylviculture Pêche et chasse
	419	Autres Agriculture, sylviculture et viticulture
	422	Distribution de gaz naturel
	425	Production et Distribution de l'électricité
	430	Tourisme
	441	Transports routiers
	1 771	Transports routions

Fonction	NCLATURE	
ronction	Sous-fonction	Libellé
	492	Hôtellerie, restauration, brasserie, café
_		
5		Protection de l'environnement
	510	Gestion des déchets
	520	Gestion des eaux usées
	532	Mesure d'économie d'énergie
	541	Diversité biologique
	542	Protection de la nature
	550	Gestion des eaux de surface
	590	Autres types de protection de l'environnement
6		Logements et équipements collectifs
U	611	Logements au prix du marché
	612	Logements à prix réduit (social)
	621	Places publiques
	622	Circulation
	624	Voirie vicinale
	626	Cimetières
	627	Ateliers
	630	Alimentation en eau
	640	Eclairage public
	650	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés
	690	Autres logements et équipements collectifs
		Addition logoritorito de equipernorito dollectilo
7		Santé
	740	Services de santé publique
	790	Autre santé
0		
8	810	Loisirs, culture et culte Loisirs
	821	
	822	Terrains de sports
	823	Halls sportifs Piscines
	825	Associations sportives
	831	Centres culturels et Salles de fêtes
	836	
		Conservatoires, cours de musique et écoles de musique
	837	Bibliothèques Patrimoine culturel
	838	
	839	Autres Services culturels Cultes
	850	
	860	Fêtes publiques

NOME	NOMENCLATURE							
Fonction	Sous-fonction	Libellé						
9	910 930	Autres loisirs, culture et cultes Enseignement Enseignement fondamental Services annexes à l'enseignement						

	<i>F</i>	Approbation - 2022-01
INDEX ALPHABETIQUE		
Libellé	Fonction	Sous-fonction
Affaires économiques	4	
Agriculture		411
Alimentation en eau		630
Associations sportives		825
Ateliers		627
Autre Jeunesse		259
Autre santé		790
Autres Agriculture, sylviculture et viticulture		419
Autres logements et équipements collectifs		690
Autres loisirs, culture et cultes		890
Autres Services culturels		839
Autres types de protection de l'environnement		590
Bibliothèques		837
Centres culturels et Salles de fêtes		831
Centres de rencontre pour jeunes		253
Cimetières		626
Circulation		622
Codes Techniques	0	
Commissions consultatives		113
Conservatoires, cours de musique et écoles de musique		836
Coordination administrative		120
Coordination des relations publiques		140
Coordination technique		130
Crêches et garderies		241
Cultes		850
Distribution de gaz naturel		422
Diversité biologique		541
Eclairage public		640
Egalité des chances		230
Enseignement	9	
Enseignement fondamental		910

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Fêtes publiques		860
A cross It manufaces		
Gestion des déchets		510
Gestion des eaux de surface		550
Gestion des eaux usées		520
Halls sportifs		822
Hôtellerie, restauration, brasserie, café		492
Immeubles bâtis et non bâtis non affectés		650
Intégration des étrangers		270
Invalidité		212
Jeunesse		250
Logements à prix réduit (social)		612
Logements au prix du marché		611
Logements et équipements collectifs	6	
Loisirs		810
Loisirs, culture et culte	8	
Maisons-relais / Foyers scolaires		242
Maladie (Centre de vaccination)		211
Mesure d'économie d'énergie		532
Opérations concernant des flux financiers		180
Ordre et sécurité publics	3	
Organes politiques		111
Organisation des élections et référendums		112
Patrimoine culturel		838
Pêche et chasse		413
Piscines		823
Places publiques		621
Précarité sociale		260

Voirie vicinale

624

Libellé	Fonction	Sous-fonction
Production et Distribution de l'électricité		425
Protection de la nature		542
Protection de l'environnement	5	
Protection sociale	2	
Repas sur roues		223
Reprises pour recettes non rentrées		036
Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)		170
Santé	7	
Services annexes à l'enseignement		930
Services de santé publique		740
Services de secours		320
Services d'ordre		310
Services généraux des administrations publiques	1	
Subventions d'études		251
Sylviculture		412
Terrains de sports		821
Tourisme		430
Transports routiers		441
Troisième âge		220

SITUATION DES EMPRUNTS

1	Autorisation d-ducal ou décision		Exécuti	on			Annuité 2022	don	t	
	inistérielle)		Institut financier	Période	prêt init.					
Date	e et montant	Sigle	N° compte	années de / à		Solde au 31.12.2021			Solde au 31.12.2022	
JJ.MM.AAAA	en euro				en euro	31.12.2021				31.12.2022
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
07.03.2007	1 500 000,00	BILL	LU32 0029 1543 7208 7300	2007/2026	1 500 000,00	385 023,35	77 004,66	77 004,66	0,00	308 018,69
07.03.2007	1 800 000,00	BILL	LU46 0029 1543 7204 9800	2016/2036	1 800 000,00	1 266 287,88	94 254,21	91 766,44	2 487,77	1 177 009,21
19.12.2014	2 000 000,00	BCEE	LU78 0011 1362 0512 6540	2016/2036	5 200 000,00	1 462 665,30	105 913,92	101 020,49	4 893,43	1 366 536,24
19.12.2014	2 000 000,00	BCEE	LU55 0011 1362 0779 9110	2016/2036	2 000 000,00	1 462 361,42	108 346,17	103 455,76	4 890,41	1 363 806,07
19.12.2014	1 200 000,00	BCEE	LU16 0011 1362 0799 6140	2016/2036	1 200 000,00	876 872,31	65 023,45	62 051,00	2 972,45	817 793,76
08.11.2016	2 000 000,00	BCEE	LU19 0011 1362 0814 5660	2017/2037	2 000 000,00	1 534 725,81	123 093,64	103 915,75	19 177,89	1 449 987,95
08.11.2016	2 000 000,00	BCEE	LU12 0011 1362 0960 8740	2017/2037	2 000 000,00	1 568 876,86	135 439,11	115 991,80	19 447,31	1 472 332,37
			T	otaux:	_	8 556 812,93	709 075,16	655 205,90	53 869,26	7 955 484,29

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
	0 Codes Techniques						
2/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
791000	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	168 725,81	0,00	170 259,18	0,00		
791000/99001	Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs	168 725,81	0,00	170 259,18	0,00		
	- restants de 2019 au rectifié 2020						
	Total 036	168 725,81	0,00	170 259,18	0,00		
	Total général 0	168 725,81	0,00	170 259,18	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
2/112/	112 Organisation des élections et référendums						
748310	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	0,00	0,00	0,00	0,00		
748310/99001	Remboursement par le fonds pour dépenses communales: Elections et référendum	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant indication du Ministère de l'Intérieur du 27 janvier 2017, pas de remboursement pour les élections communales						
	Total 112	0,00	0,00	0,00	0,00		
2/120/	120 Coordination administrative						
705100	Ventes de marchandises	2 802,19	15 000,00	2 000,00	2 000,00		
705100/99001	Vente de marchandises - Produits alimentaires et boissons destinés à la revente - service achats COVID-19	2 802,19	15 000,00	2 000,00	2 000,00		
706070	Services de communication et de télévision	0,00	30,00	30,00	30,00		
706070/99001	Produit des téléphones à prépaiement	0,00	30,00	30,00	30,00		
	- produit des téléphones à prépaiement: * centres culturels						
707250	Taxes de chancellerie	20 756,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie	20 756,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00	<u> </u>	

						1-1	111011 - 2022-01
Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7111010	NEOLITEO ONDIWANCE	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
	- taxe d'autorisation pour les établissements industriels, suivant délibération du 5.7.1990, approuvée par arrêté g.d. du 4.9.1990 * délibération de ce jour: 25.00EUR à partir du 1er janvier 2002 - taxe de chancellerie: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983 (certificats); délibération du 8.7.1988, approuvée le 1.8.1988 (lettres de rappel); délibération du 28.5.1990, approuvée par arrêté g.d. du 20.6.1990 (cartes d'identité) * délibération du 15 janvier 1993, approuvée le 26 mars 1993 par l'autorité supérieure portant modification de la délibération du 24.2.1983 * décision du 29 novembre 2001 portant refixation du catalogue des taxes de chancellerie dans le cadre de l'introduction de la monnaie unique EURO * décision du 6 novembre 2007, modification de la taxe pour la délivrance d'autorisations de bâtir et introduction d'une taxe de chancellerie dans le cadre de l'introduction de dossiers PAP - abolition des certaines taxes à partir du septembre 2011 dans le cadre de la mise en route du système MaCommune (commande de certains documents par voie de l'Internet) - adjonction d'une taxe pour passe-ports en 2014						
744400 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi	0,00	5 200,00	5 200,00	200,00		
744400/99001 G	Subvention Ministère Stages Etudiants	0,00	5 200,00	5 200,00	200,00		
	- remboursement de la part incombant aux lycées respectifs dans le cadre de l'acceptation d'élèves en stages						
744612 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	2 000,00	12 500,00	0,00		
744612/99001 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	2 000,00	12 500,00	0,00		
	svt Circulaire n° 4036 du 6 septembre 2021 et arrêté ministériel du 10 août 2021: - 1,15 € par immeuble recensé ; - 2,30 € par ménage/logement recensé ; - 1,40 € par individu recensé ; - 29,00 € pour la participation à la séance de formation						
746000	Indemnités d'assurance touchées	0,00	1 000,00	2 000,00	1 000,00		
746000/99001	Indemnités d'assurance touchées suite à un sinistre	0,00	1 000,00	2 000,00	1 000,00		
	* remboursements pour dégâts causés						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative						
748310 G	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	33 732,38	33 500,00	33 800,00	34 000,00		
748310/99001 G	Remboursement du congé politique d'un(e) salarié(e) du secrétariat communal	33 732,38	33 500,00	33 800,00	34 000,00		
748380	Autres remboursements	34 952,77	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
748380/99001	Autres remboursements	34 952,77	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	- récupération des frais de publication pour projets de classe 1 dans le cadre de la loi commodo-incommodo et dans le cadre de publications de procédures urbanistiques - remboursement vente véhicule/matériel communale - remboursement divers congés: syndical-sportif-etc - remboursement de 30 % du salaire d'un ouvrier sous le statut de salarié handicapé par l'ADEM - paiement pénalités diverses (marchés publics, astreintes, etc) - remboursements divers - Remboursement par le Fonds Nova Naturstroum pour le projet de sensibilisation "Nachhaltigkeit macht Schule" (30 %)						
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	62 787,22	25 000,00	0,00	500,00		
748391/99001	*TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	62 787,22	25 000,00	0,00	500,00		
	- en 2018: décompte pour 2017 - en 2019: décompte pour 2018 - en 2020: décompte pour 2019 - en 2021: décompte pour 2020 - en 2022: décompte pour 2021						
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	49 878,41	24 300,00	25 000,00	20 000,00		
748392/99001	*Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs	49 878,41	24 300,00	25 000,00	20 000,00		
755300	Intérêts sur créances commerciales	30,86	250,00	250,00	250,00		
755300/99001	Intérêts OP	30,86	250,00	250,00	250,00		
	* intérêts perçus dans le cadre de la mise en oeuvre d'ordonnaces de paiement, pour paiements tardifs						
	Total 120	204 939,83	153 280,00	127 780,00	104 980,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/140/	140 Coordination des relations publiques						
706080	Services culturels	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
706080/99001	Participation jumelage	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- participation évent. de particuliers aux frais (le cas échéant)						
744710 G	Subventions d'exploitation	6 983,04	0,00	0,00	0,00		
744710/99001 G	Subsides du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du jumelage avec la ville de Landiras	6 983,04	0,00	0,00	0,00		
	Total 140	6 983,04	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	70 825,60	71 000,00	71 000,00	71 000,00		
707110/99001	Impôt foncier	70 825,60	71 000,00	71 000,00	71 000,00		
	- taux fixés en séance du conseil communal du 15 juillet 2019 (pour 2020), respectivement du 15 juillet 2020 (pour 2021): A= 240%; B1= 370%; B2= 240%, B3= 130%, B4= 130%, B5= 240%, B6= 240%						
707120	Impôt commercial	205 016,46	185 970,00	207 000,00	207 000,00		
707120/99001	Impôt commercial	205 016,46	185 970,00	207 000,00	207 000,00		
	- taux fixé en séance du 12.07.2021 (290%); estimation faite sur base de la ciculaire ministérielle du 25 octobre 2021 - N°: 4048						
707140	Taxe sur les chiens	10 650,00	10 000,00	11 000,00	11 000,00		
707140/99001	Taxe sur les chiens	10 650,00	10 000,00	11 000,00	11 000,00		
	- délibération du 20.12.2019, approuvée par arrêté g.d. du 13.02.2020: 30.00 EUR par chien par an (facturés en janvier de l'année en cours)						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	12 461 208,72	12 411 306,00	13 434 200,00	13 956 560,00		
744560/99001 G	Fonds de dotation globale des communes	12 461 208,72	12 411 306,00	13 434 200,00	13 956 560,00		
	- estimations faites sur base des crédits affectés au budget de						

	Euro)		I	1		I	l
	- système de fourniture par restaurant local à partir de 2008: * suivant délibération du 31 mai 2007: livraison des repas par un restaurateur local, suivant convention avec la commune et réglementation afférente (coût: 8.90 respectivement 11.40						
706060/99001	Ventes de repas sur roues	44 567,72	35 000,00	40 000,00	40 000,00		
706060	Services de restauration (sans encadrement)	44 567,72	35 000,00	40 000,00	40 000,00		
2/223/	223 Repas sur roues						
	2 Protection sociale						
	Total général 1	12 959 628,23	12 833 066,00	13 852 080,00	14 352 050,00		
	Total 180	4,58	510,00	100,00	510,00		
755240/99001	Intérêts négatifs sur emprunts	0,00	0,00	50,00	0,00		
755240	Intérêts négatifs sur emprunts	0,00	0,00	50,00	0,00		
755220/99001	Intérêts sur compte à terme	4,58	500,00	50,00	500,00		
755220	Intérêts sur comptes à terme	4,58		50,00	500,00		
755210/99001	Intérêts sur compte courant	0,00	10,00	0,00	10,00		
755210	Intérêts sur comptes courants	0,00					
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	Total 170	12 747 700,78	12 678 276,00	13 723 200,00	14 245 560,00		
	l'Etat et sur base de la ciculaire ministérielle du 25 octobre 2021 - N°: 4048						
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	TAZOZI FZO OTRO III AZO	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
	TREGETTES STREMWINGES	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues						
	 - à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015: - 13.25€ par repas - 100€ pour caution appareil de chauffage 						
748800	Autres produits d'exploitation divers	200,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
748800/99001	Caution pour appareils de chauffage des menus	200,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	 - à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suivant décisions du conseil communal du 27 février 2015: - 13.25€ par repas - 100€ pour caution appareil de chauffage 						
	Total 223	44 767,72	36 000,00	40 500,00	41 000,00		
2/241/	241 Crêches et garderies						
748800	Autres produits d'exploitation divers	1 488,71	8 000,00	8 000,00	9 500,00		
748800/99001	Remboursement frais d'exploitation de la crêche Kannernascht	1 488,71	8 000,00	8 000,00	9 500,00		
	- RBT par la commune de Garnich, suivant accord bi-latéral sous forme de convention						
	Total 241	1 488,71	8 000,00	8 000,00	9 500,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
744710 G	Subventions d'exploitation	0,00	6 300,00	6 337,29	0,00		
744710/99001 G	Subventions de l'Etat dans le cadre de la gestion de la maison relais à Schouweiler	0,00	6 300,00	6 337,29	0,00		
748800	Autres produits d'exploitation divers	55 711,12	46 000,00	46 000,00	46 000,00		
748800/99001	Remboursement frais de fonctionnement par le gestionnaire	55 711,12	46 000,00	46 000,00	46 000,00		
	 dans le cadre des nouvelles modalités de décompte entre Etat, Commune et gestionnaire à partir de 2013 à partir de 2017 cet article n'est pratiquement plus utilisé, étant donné que le prestataire prendra en charge les frais en cause directement, de manière à ce qu'un remboursement à la commune ne sera plus nécessaire reste certains frais qui ne sont pas à dissocier d'une prise 						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	en charge directe par la commune						
	Total 242	55 711,12	52 300,00	52 337,29	46 000,00		
2/250/	250 Jeunesse						
748380	Autres remboursements	17 344,43	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
748380/99001	Maison des jeunes - autres remboursements	17 344,43	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- remboursement de montants trop perçus selon décomptes annuels par le gestionaire de la MDJ - remboursement des frais de nettoyage avancés par la commune						
	Total 250	17 344,43	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total général 2	119 311,98	106 300,00	110 837,29	106 500,00		
	3 Ordre et sécurité publics						
2/320/	320 Services de secours						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	265 374,72	78 000,00	78 000,00	78 000,00		
744611/99001 G	Remboursement suite à la mise à disposition des biens immeubles au CGDIS	265 374,72	78 000,00	78 000,00	78 000,00		
	Contrat de louage et convention avec le CGDIS du 18 mai 2020 approuvés par les délibérations du Conseil communal du 15 juillet 2020 (approbations ministérielles $57/20/\text{CAC}$ du $21/07/20$) $01.07.18 - 31.12.18 - (28.554,24 + 8.250)$ $36.804,24 \in 01.01.19 - 31.12.50 - (57.108,48 + 16.500)$ $73.608,48 \in à partir du 01.01.51 - 27.654 \in 0 Remboursement annuel des frais et taxes liés à l'exploitation (eau, déchets, chauffage)$						
	Total 320	265 374,72	78 000,00	78 000,00	78 000,00		
	Total général 3	265 374,72	78 000,00	78 000,00	78 000,00		
	4 Affaires économiques						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/411/	411 Agriculture						
744710 G	Subventions d'exploitation	13 500,00	42 600,00	42 600,00	42 600,00		
744710/99001 G	Subvention de l'Etat pour l'entretien des chemins ruraux	13 500,00	42 600,00	42 600,00	42 600,00		
	 subside du Ministère de l'Agriculture pour la mise en état de la voirie rurale (30%): en 2020: liquidation du subside en 2021: liquidation du relatif au projet 200937 (Bei Bonzelt Fussbach - Biergerbësch) devis 142.000 € - subside 42.600 € 						
	Total 411	13 500,00	42 600,00	42 600,00	42 600,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)	36 801,33	50 000,00	15 000,00	40 000,00		
702200/99001	Ventes de produits forestiers (bois,)	36 801,33	50 000,00	15 000,00	40 000,00		
	- suivant plan de coupe et de culture approuvé par le conseil communal						
744800 G	Autres subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
744800/99001 G	Subside de l'Etat en matière de Sylviculture	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	svt courrier du 21/10/21 de l'ANF Débardage cheval - Accord de principe - Demande 0000022/2021/AS						
748380	Autres remboursements	2 369,16	2 000,00	2 000,00	2 500,00		
748380/99001	Participation de la commune de Leudelange aux frais d'exploitation du tracteur forestier	2 369,16	2 000,00	2 000,00	2 500,00		
	- suivant convention entre parties, approuvée par le conseil commnal et l'autorité supérieure						
	Total 412	39 170,49	52 000,00	17 000,00	43 500,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
708211	Loyers et charges de terrains	1 021,47	4 400,00	4 806,64	4 000,00		
708211/99001	Location de la pêche, de la chasse	1 021,47	4 400,00	4 806,64	4 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	202.	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/413/	413 Pêche et chasse						
	- suivant plan de gestion et de coupe des forêts communales approuvé par le conseil communal						
768000	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00		
768000/99001	Sommes non retirées des rôles des syndicats de chasse	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- sommes non retirées des rôles: 250 - restant des 15% additionnels: 250						
	Total 413	1 021,47	4 400,00	4 806,64	4 000,00		
2/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
708211	Loyers et charges de terrains	5 395,21	6 900,00	6 900,00	6 900,00		
708211/99001	Fermage de propriétés non batis - redevances foncières	5 395,21	6 900,00	6 900,00	6 900,00		
	- à partir de 2003, suivant contrats de bail passés en 11/02 vu l'expiration des contrat de 1993, montant annuel 3.422.18EUR - délibération du 27 juin 1996/fermage Azenha 1.000(24.79EUR) il a été proposé au conseil commual de modifier le bail à la base de cette délibération à partir de 2007, vu la demande de M.Azenha en vue d'utiliser les fonds en question comme parking (augmentation du loyer en conséquence à 1.500,00 EUR par an) délibération du 29 mai 2017: Contrat de bail avec le gérant du Restaurant "Le Perroquet" (Rodizio Le Perroquet sàrl) à Schouweiler pour la location de terrains à titre de parking. Loyer à raison de 1.500 € par an délibération du 10 septembre 1997/fermage Meunier 500 LUF(12.39EUR) - en 2008: suivant délibération du conseil communal du 25 février 2008, viennent s'ajouter trois nouveaux fermages, au loyer total de 262.35EUR - en 2009: suivant délibéreation du conseil communal du 19 août 2009, vient s'ajouter un nouveau fermage, au loyer total de 134.40EUR - à partir de 2011, suivant contrats de bail passés en 11/11 vu l'expiration des contrats antérieurs et contrats subséquens (adjonction de certains contrats par rapport au passé, suite à l'acquisition de fonds nouveaux (projet LIFE+))						
	Total 419	5 395,21	6 900,00	6 900,00	6 900,00		
2/422/	422 Distribution de gaz naturel	I	I		I		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/422/	422 Distribution de gaz naturel						
752000	Revenus des immobilisations financières	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00		
752000/99001	Dividendes sur participations dans une société de gaz (Sudenergie)	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00		
	- suite à l'adhésion de la commune de Dippach à la société Sudgaz,aujourd'hui Sudenergie, par une prise de participation (décision du conseil communal du 8 avril 1993, approuvée par arrêté grand-ducal du 30 avril 1993) - chiffres suivant confirmation de la part de Sudenergie						
	Total 422	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00		
2/425/	425 Production et Distribution de l'électricité						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	18 753,48	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
702300/99001	Vente d'électricité / installations photovoltaiques sur les bâtiments communaux	18 753,48	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- Terrain de football (à partir de 2017) - Mairie (à partir de 2018) - Centre Culturel Bettange-sur-Mess (à partir de 2018) - Scouts-Home (à partir de 2019)						
	Total 425	18 753,48	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
2/441/	441 Transports routiers						
706040	Services de transport	400,00	800,00	500,00	800,00		
706040/99001	Ventes de titres de transport Night Rider	400,00	800,00	500,00	800,00		
	- mise en route d'un système de ventes d'un "Night-Rider Card" à partir de 2008, suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2007: prix de la carte pour personnes entre 16 et 25 ans: 25.00Eur par an - modalités suivant décision du conseil communal du 21 décembre 2008 portant approbation d'une convention entre la commune et l'oragisateur, respectivement suivant décision du 30 janvier 2012 portant approbation de cette convention à partir de 2012						
744118 G	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	2 057,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/441/	441 Transports routiers						
744118/99001 G	Subvention de l'Etat pour le Late Night Bus	2 057,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	- subside de l'Etat pour l'organisation d'un "Late-Night-Bus" dans la commune à partir de 2005 - suivant dispositions et modalités pévues par l'Etat - augmentaiton à partir de 2015, en contre-partie augmentaiton des frais de transport suivant convention avec le prestataire qui ne reçoit plus de subsides de l'Etat						
	Total 441	2 457,00	5 300,00	5 000,00	5 300,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	375,00	2 500,00	1 000,00	2 500,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches, jeux et amusements publics	375,00	2 500,00	1 000,00	2 500,00		
	- taxe de prorogation pour nuits blanches * délibération du 29.11.2001: 12.00EUR par nuit blanche * délibération du 10 novembre 2006: 25.00EUR par nuit blanche, 1 nuit blanche gratuite par an pour associations						
748800	Autres produits d'exploitation divers	2 911,88	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
748800/99001	Allocation de la Brasserie Bofferding - ristourne sur la vente de la bière Café um Bur	2 911,88	3 600,00	3 600,00	3 600,00		
	- suivant convention entre parties approuvée par le conseil communal le 6 novembre 2013						
	Total 492	3 286,88	6 100,00	4 600,00	6 100,00		
	Total général 4	125 584,53	179 300,00	142 906,64	170 400,00		
	5 Protection de l'environnement						
2/510/	510 Gestion des déchets						
704000	Ventes de produits résiduels	9 170,17	7 000,00	8 500,00	8 500,00		
704000/99001	Vente de déchets recyclables à VALORLUX	9 170,17	· ·	· ·			
	- soutien par l'Asbl. Valorlux, suite la convention entre la						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets					par le minoue	
	commune et cette association du 20 mars 2003 (soutien pour la collecte séparée du verre et de cartons d'emballage) et conventions subséquentes (nouv. convention en 2014)						
705100	Ventes de marchandises	1 975,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
705100/99001	Ventes de poubelles et sachets poubelle	1 975,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	- à partir de la mise en service de la nouvelle règlementaiton sur le déchets en 2015: vente de sacs poubelles à évacuer en supplément des poubelles grises						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	525 392,50	520 000,00	530 000,00	530 000,00		
706022/99001	Services d'enlèvement, destruction et recyclage des ordures	525 392,50	520 000,00	530 000,00	530 000,00		
	- taxes et tarifs d'enlèvement des ordures: - redevances adaptées en cours d'exercice 2015 vu le remaniement du système de gestion des déchets dans la commune, sur base de la législation nouvelle à ce niveau, afin d'arriver à une facturation au prix de revient des redevances, application de la nouvelle réglementation prévue à partir du ler juillet 2015 (suivant décisions du coneil communal du 24 avril 2015, approuvées par l'autorité supérieure, fixation de la redevance en fonction du volume du récipient)						
748380	Autres remboursements	420,00	400,00	420,00	400,00		
748380/99001	Remboursement prix Eco-Card en cas de perte	420,00	400,00	420,00	400,00		
	- RBT par les particuliers ayant perdu leur carte ECO-Center, suivant décision du conseil communal en 2013						
	Total 510	536 957,67	529 900,00	541 420,00	541 400,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	486 015,51	430 000,00	490 000,00	490 000,00		
706023/99001	Utilisation de la canalisation et épuration des eaux usées	486 015,51	430 000,00	490 000,00	490 000,00		
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe Redevance variable . secteur des ménages: 15,00€ par EHM/an 2,00€/m3						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
	. secteur industriel: 64,00€ par EHM/an 0,78€/m3 . secteur agricole: 50,00€ par EHM/an 1,00€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013)						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	0,00	250,00	250,00	250,00		
706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : canalisation	0,00	250,00	250,00	250,00		
	- frais avancés, en ce qui concerne la réparation de la canalisation						
	Total 520	486 015,51	430 250,00	490 250,00	490 250,00		
2/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
748380	Autres remboursements	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748380/99001	Remboursements divers en matière de mesure d'économie d'énergie	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Total 532	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
2/542/	542 Protection de la nature						
748380	Autres remboursements	750,00	750,00	750,00	0,00		
748380/99001	Remboursement du Sicona des frais administratifs avancés	750,00	750,00	750,00	0,00		
	- remboursement du Sicona-Ouest des frais adminitratifs avancés (forfait), en tant que commune, siège du secrétariat à partir de 2022 travaux directement effectués par et auprès du SICONA						
748380 G	Autres remboursements	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
748380/99002 G	Remboursement de l'Etat relatif aux indemnités payées en matière de conseiller Pacte Nature externe (SICONA)	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	svt convention en matière de Pacte Nature et après approbation du Conseil Communal de celle-ci et svtl courrier du SICONA du 26 novembre 2021						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/542/	542 Protection de la nature						
	Total 542	750,00	750,00	750,00	30 000,00		
2/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
744710 G	Subventions d'exploitation	71 745,25	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
744710/99001 G	Subside fixe pour participation au PACTE-CLIMAT	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- en suivant l'adhésion de Dippach à l'initiative, sur le vu de la convention entre la commune, MyEnergy et l'Etat en ce sens, approuvée par le conseil communal le 24 octobre 2014						
744710/99002 G	Subside variable pour participation au PACTE-CLIMAT en fonction de la certification	61 745,25	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	- en suivant l'adhésion de Dippach à l'initiative, sur le vu de la convention entre la commune, MyEnergy et l'Etat en ce sens, approuvée par le conseil communal le 24 octobre 2014						
744710/99003 G	Subventions diverses dans le cadre du PacteClimat	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 590	71 745,25	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
	Total général 5	1 095 468,43	1 031 900,00	1 103 420,00	1 132 650,00		
	6 Logements et équipements collectifs						
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
708212	Loyers et charges des bâtiments	32 985,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
708212/99001	Loyers logements et locaux	32 985,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
	- Logement-école : 1.200 € / mois * délibération du 31.10.1986, approuvée le 28.11.1986, N°: 57/87/CAC: - Dippach-presbytère 84.000 (2.082,31EUR) augmentation de loyer à 1.000,00€/mois à partir du 1er juin 05 suivant décision du conseil commnal du 15 juin 2005 - loyer pour mise à disposition de l'ancien Précoce et de la salle de réunion de l'ancienne caserne des pompiers à Bettange suivant contrat de bail avec l'APEMH du 6/04/2017						
748380	Autres remboursements	327,49	700,00	350,00	700,00		
748380/99001	Remboursement de frais d'électricité avancés	327,49	700,00	350,00	700,00		

						<u> </u>	1011 2022 01
Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7111010	NEGETTES STABILITIES	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	* remboursement de frais d'électricité avancés: * logement de service de l'école à Schouweiler (immeubles reliés à l'alimentation de l'école)						
748800	Autres produits d'exploitation divers	5 036,38	2 500,00	3 000,00	5 000,00		
748800/99001	Remboursement taxes et redevances relatifs à des bâtiments mis en location	5 036,38	2 500,00	3 000,00	5 000,00		
	- Refacturation des frais d'électricité, de chauffage et de fourniture d'eau potable des locaux utilisés par le passé comme unité d'éducation précoce (6A, rue de l'Eglise, L-4976 BETTANGE), ainsi que le premier étage de l'ancienne caserne de pompiers à Bettange (rue de l'Eglise, L-4976 BETTANGE) frais de 2018 facturés sur 2019						
	Total 612	38 348,87	36 200,00	36 350,00	38 700,00		
2/624/	624 Voirie vicinale						
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	0,00	500,00	500,00	500,00		
748350/99001	Remboursement par le particulier des dégâts causés à la voirie	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Total 624	0,00	500,00	500,00	500,00		
2/626/	626 Cimetières						
706200	Services funéraires	5 500,0 0	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
706200/99001	Services funéraires (confection tombes - porteurs - inhumation)	5 500,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
	- taxe de confection de fosses: * délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 6.000F par enterrement (148.74EUR) * délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: fosse à simple profodeur: 550 Eur fosse à double profondeur: 700 Eur inhumation: 100 Eur service porteurs: 100 Eur dispersion de cendres: 50 Eur						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
	* délibération du 19 décembre 2016 - Bëschkierfecht Dépôt des cendres: 200 Eur Inscription plaquette: 50 Eur						
708216	Location en relation avec les services funéraires	900,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
708216/99001	Autres locations en relation avec les services funéraires	900,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	 - délibération du 6 novembre 2007: remaniement du système de facturation, vu l'exécution des travaux par tiers: * utilisation morgue: 100 Eur - délibération du 19 décembre 2016 - Bëschkierfecht * utilisation abri: 50 Eur 						
741000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	3 143,68	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
741000/99001	Redevances pour concessions d'un emplacement (tombe - caveau - columbarium) au cimetière	3 143,68	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	- taxes de concession: délibération du 24.2.1983, approuvée par arrêté g.d. du 17.3.1983: 3.000F par concession (74.37EUR) - taxe de caveau: 1.735.26 * à partir de 1995: caveau de 2m2: 30.000F/caveau de 4m2: 40.000F suivant décision du conseil communal du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68 resp. 991.57EUR) - taxe de collumbarium: 743.68 * à partir de 1995: 30.000F/collombaire, suivant décision du 19 janvier 1995, approuvée par l'autorité supérieure, le 14 avril resp. le 25 avril 1995 (743.68EUR) - à partir de 2017: adjonction de taxes pour les inhumations au "Bëschkierfecht", suivant décision du conseil communal du 19 décembre 2016 Concession temp. pour un emplacement - 15 ans: 150 Eur Concession temp. pour un emplacement - 30 ans: 300 Eur Concession temp. pour 4 emplacements - 30 ans: 1200 Eur - modifications proposées à partir de 2020, suivant délibération à intervenir, comme suit: Concession sur cimetière ordinaire, prix à augmenter à 150,-€ (30 ans), Concesssion sur cemitière ordinaire, pour 15 ans, à créer, au prix de 75,-€ Cimetière en forêt: Concession temp. pour 2 emplacements - 15 ans: 300 Eur, à créer Concession temp. pour 2 emplacements - 30 ans: 600 Eur, à créer						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
748800	Autres produits d'exploitation divers	600,88	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748800/99001	Remboursement frais d'exploitations du "Beschkierfecht"	600,88	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Remboursement des frais d'exploitation relatifs au Beschkierfecht par la commune de Reckange et par celle de Bertrange						
	Total 626	10 144,56	17 500,00	17 500,00	17 500,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	581 864,92	550 000,00	582 000,00	665 000,00		
702300/99001	Vente d'eau	581 864,92	550 000,00	582 000,00	665 000,00		
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe(HT)Redevance variable (HT) secteur des ménages: 5,00€/mm,compt/an 2,50€/m3 secteur industriel: 19,00€/mm,compt/an 0,90€/m3 secteur agricole: 15,00€/mm,compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances fixes reprises à l'artcle 2/630/706021/99001) à partir de 2022 (après approbation au Conseil Communal): application de nouveaux tarifs suite à l'augmentation du tarifs SES						
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	149 895,73	151 000,00	151 000,00	160 000,00		
706021/99001	Abonnement à l'eau - frais fixes	149 895,73	151 000,00	151 000,00	160 000,00		
	- à partir du premier octobre 2013, redevances suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, approuvée par l'autorité supérieure, comme suit: Redevance fixe(HT)Redevance variable (HT)						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau						
	. secteur des ménages: 5,00€/mm,compt/an 2,50€/m3 . secteur industriel: 19,00€/mm,compt/an 0,90€/m3 . secteur agricole: 15,00€/mm,compt/an 1,20€/m3 (application des ces tarifs, suivant les dispositions et détails de la décision citée du 10 juin 2013) (redevances variables reprises à l'artcle 2/630/702300/99001)						
706120	Services d'entretien, de réparation des infrastructures et des équipements	21 842,93	43 000,00	43 000,00	20 000,00		
706120/99001	Recettes diverses de travaux de génie civil : réseau d'eau potable	21 842,93	 	,	20 000,00		
	- travaux de réparation effectués sur les conduites d'eau pour comptes de privés						
	Total 630	753 603,58	744 000,00	776 000,00	845 000,00		
2/640/	640 Eclairage public						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	12 729,95	12 600,00	12 800,00	13 000,00		
744611/99001 G	Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale	12 729,95	 	,	13 000,00		
	Total 640	12 729,95	12 600,00	12 800,00	13 000,00		
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
708212	Loyers et charges des bâtiments	10 500,00	10 500,00	11 608,13	12 000,00		
708212/99001	Location emplacement GSM, éolienn et installations photovoltaïque	10 500,00	10 500,00	11 608,13	12 000,00		
	- redevance de la POST pour l'autorisation de mise en place d'un relais GSM à la Mairie, suivant convention avec la commune - en 2014: adjonction de conventions similaires avec Tango et Orange						
	 - en 2019/2020: adjonction d'une convention similaire avec CREOS (3.000 € / an) - Bail avec SUDENERGIE pour installations pho 						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	Total 690	10 500,00	10 500,00	11 608,13	12 000,00		
	Total général 6	825 326,96	821 300,00	854 758,13	926 700,00		
	8 Loisirs, culture et culte						
2/810/	810 Loisirs						
706160	Services éducatifs	18 125,00	18 000,00	18 000,00	20 000,00		
706160/99001	Cours loisirs (sport, culture)	18 125,00	18 000,00	18 000,00	20 000,00		
	- droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500F par cours (12.39EUR) - délibération du 10.10.12, droit d'inscription au cours de Zumba à 25€ par trimestre - délibération du 26.09.13, droit d'inscription aux cours d'activité sportive à 75€ par cours						
	Total 810	18 125,00	18 000,00	18 000,00	20 000,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles	1 050,00	6 495,79	2 495,79	6 495,79		
708213/99001	Recettes provenant de la location des centres culturels	1 050,00	6 000,00	2 000,00	6 000,00		
	- redevance à payer par les utilisateurs des centres culturels de Dippach et de Bettange, pour la mise à disposition des locaux - en vertu du règlement communal du 22 mars 2004, approuvé le 22 juin 2004 par le Ministère de l'Intérieur (Réf.: 4.0042), tel qu'il a été modifié le 30 novembre 2012: tarifs selon les locaux loués et selon le genre de l'utilisation						
708213/99002	Recettes charges locatives - prise en recette d'une caution de 20.000 dans le cadre d'une éventuelle reprise du Café "Um Bur" à Bettange par un(e)	0,00	495,79	495,79	495,79		
	nouveau(lle)tenancier(ère) (495.79EUR) Total 831	1 050,00	6 495,79	2 495,79	6 495,79		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/838/	838 Patrimoine culturel						
705100	Ventes de marchandises	3 215,00	1 000,00	1 100,00	1 000,00		
705100/99001	Livres, brochures et autres imprimés à caractère culturel destinés à la revente	3 215,00	1 000,00	1 100,00	1 000,00		
	- CC du 08/10/2019: Vente de copies signées d'une aquarelle, reprenant des éléments de la commune de Dippach, réalisée par l'artiste Roger BOUR - Vente de livres édités par la commission culturelle, suivant décision à intervenir quant au prix de vente						
	Total 838	3 215,00	1 000,00	1 100,00	1 000,00		
2/850/	850 Cultes						
748380	Autres remboursements	361,55	300,00	300,00	300,00		
748380/99001	Remboursement de frais d'électricité avancés	361,55	· ·	·	300,00		
	- remboursement de frais d'électricité avancés * presbytère Schouweiler immeuble relié à l'alimentation de l'école						
	Total 850	361,55	300,00	300,00	300,00		
	Total général 8	22 751,55	25 795,79	21 895,79	27 795,79		
	9 Enseignement						
2/910/	910 Enseignement fondamental						
744611 C	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	11 532,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
744611/99002 C	Participation d'autres communes aux frais scolaires (enfants hors commune)	11 532,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	- minerval des élèves - à partir de 2010 suite aux dispositions de la nouvelle législation scolaire, suivant règlement communal en ce sens du 30 janvier 2012 (600,00Eur par année scolaire)						
748380 G	Autres remboursements	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748380/99001 G	Autres remboursements	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
2/910/	910 Enseignement fondamental						
	- remboursement de la part de l'Etat en ce qui concerne les frais de scolarisation d'enfants de personnes sous le statut de réfugié, - suivant déclaration au Ministère de l'Education Nationale						
	Total 910	11 532,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00		
2/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
706160	Services éducatifs	3 530,00	5 000,00	3 600,00	5 000,00		
706160/99001	Cours pour adultes	3 530,00	5 000,00	3 600,00	5 000,00		
	droits de participation aux cours pour adultes - délibération du 25.10.1985, approuvée par arrêté g.d. du 14.11.1985: 500F par cours (12.39EUR) - délibération du 13 juin 2008: 20.00Eur pour cours d'initiation à l'informatique - délibération du 18 décembre 2000 du conseil communal: 1.000F par cours pour cours de langue luxembourgeoise (24.79EUR) - délibération du 14 septembre 2007: augmentation du droit d'inscription pour cours de luxembourgeois à 50 Euro par cours - délibération du 26.09.13, droit d'inscription au cours de luxembourgeois augmenté à 130€ par cours						
744710 G	Subventions d'exploitation	2 470,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
744710/99001 G	Subsides du Ministère de l'Education Nationale cours de langue luxembourgeoise	2 470,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- subside du Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de l'organisation de cours de langue luxembourgeoise, suivant convention à passer le moment venu et la cas échéant						
	Total 930	6 000,00	7 000,00	5 600,00	7 000,00		
	Total général 9	17 532,00	20 000,00	18 600,00	20 000,00		
	TOTAL GENERAL	15 599 704,21	15 095 661,79	16 352 757,03	16 814 095,79		

Article	DEPENSES ORDINAIRES 0 Codes Techniques	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/036/	036 Reprises pour recettes non rentrées						
691000 691000/99001	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice	170 259,18 170 259,18	1	'	0,00 0,00		
	Total 036	170 259,18	0,00	0,00	0,00		
	Total général 0	170 259,18	0,00	0,00	0,00		
	1 Services généraux des administrations publiques						
3/111/	111 Organes politiques						
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	7 633,31	11 000,00	11 000,00	11 000,00		
615243/99001	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	7 633,31	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
615243/99002	 dépenses éventuelles en relation avec la mise en dépôt ou le transport de meubles appartenant à des personnes ayant dû déguerpir de leur logement dépenses diverses autres cadeaux divers cadeaux de service suivant modification du Minisère de l'Intérieur: cadeaux pour vingt ans de service, à partir de 2011 les sapeurs-pompiers pouvant se prévaloir d'une anicenneté de 20 ans se verront de même décerner un cadeau, vu la mise en route du système à partir de 2011, il est clair qu'un grand nombre de pompiers entrent en ligne de compte la première année (20 ans de service et plus) adaptation en fonction des besoins pour les années subséquentes en 2015: légère augmentaiton suite à des frais imprévus de l'entrerrement d'une personne sans domicile fixe à Dippach, suite à un accident et augmentation d'annonces mortuaires Menues dépenses du collège échevinal	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- cadeaux aux nouveaux-nés de la commune, par remise d'un détecteur de fumée dans le cadre de la sécurité des habitations						
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	38 005,08		, i	41 000,00		
642110/99001	*College des bourgmestre et échevins - indemnités	38 005,08	l 40 000,00	41 000,00	41 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
	- en 2009: adaptation aux nouvelles dispositions légales en vertu d'une délibération du 12 mars 2009: * bourgmestre: 2.059,20EURO N.I.100 par an * échevins: 1.246,80EURO N.I.100 par an à partir du 1er mars 2009						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	6 418,79	10 000,00	10 250,00	10 250,00		
643110/99001	*Conseil communal - jetons de présence	6 418,79	10 000,00	10 250,00	10 250,00		
	<pre>- délibération du 19 octobre 2000: * 600F N.I 100 par séance, soit 14.87EUR N.I 100 par séance - délibération du 12 mars 2009: * 16,36EUR N.I 100 par séance</pre>						
	Total 111	52 057,18	61 000,00	62 250,00	62 250,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	300,00		
603500/99001	Fournitures de bureau pour les bureaux de vote	0,00	0,00	0,00	300,00		
	- dans la cadre de l'éventuel référendum en 2022						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	300,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien pour les bureaux de vote	0,00	0,00	0,00	300,00		
	- dans la cadre de l'éventuel référendum en 2022						
608122	Petit équipement	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
608122/99001	Autre petit équipement pour les bureaux de vote	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
	- dans la cadre de l'éventuel référendum en 2022						
615241	Frais de réception	0,00	0,00	0,00	600,00		
615241/99001	Frais de réception	0,00	0,00	0,00	600,00		
	- catering pour les membres des bureaux de vote						
642800	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	950,00		

							2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
Aitioic	DEI ENGEG GRUNAREG	au compte de 2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
642800/99001	Indemnité pour les membres des bureaux de vote	0,00	0,00	0,00	950,00		
	- dans la cadre de l'éventuel référendum en 2022 - suivant les dispositions règlementaires en vigueur, en faveur des aidants ne faisant pas partie de la composition régulière des bureaux de vote						
643800	Autres jetons de présence	0,00	0,00	0,00	6 500,00		
643800/99001	Jetons de présence pour les membres des bureaux de vote	0,00	0,00	0,00	6 500,00		
	- dans la cadre de l'éventuel référendum en 2022 - en suivant les dispositions règlementaires, en faveur des présidents, secrétaires, assesseurs et assesseurs-suppléants des bureaux de vote						
	Total 112	0,00	0,00	0,00	9 650,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
642400	Indemnités aux commissions consultatives	1 241,62	1 350,00	1 350,00	1 350,00		
642400/99001	Indemnités aux commissions consultatives / secrétaire commission scolaire	1 241,62	1 350,00	1 350,00	1 350,00		
	- commission scolaire: * indemnité du secrétaire: 6.000F N.I. 100 par an, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 7.1.1986, N°: 74/86/CAC (148.74EUR N.I. 100 par an);						
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	13 446,55	29 350,00	25 000,00	30 000,00		
643400/99001	Commissions consultatives - jetons de présence	13 446,55	29 350,00	25 000,00	30 000,00		
	- commissions consultatives - jetons de présence suivant délibération du conseil communal du 29.01.1988: 300F/séance, soit 7.44EUR (n.i. 100 de l'échelle mobile des salaires)par séance - augmentation de certains montants de jetons (présidents et secrétaires), suivant délibération du 15 juin 2006 Président: 11,16 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires) Secrétaire: 14,88 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires) Membre: 7,44 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires) Président-Secrétaire: 18,60 EUR (n.i. de l'échelle mobile des salaires) - en 2018 diminution du nombre des commissions avec néanmoins une hausse du nombre des réunions (8 par an, commissions						

						Approbe	111011 - 2022-0
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives						
	scolaire et des finances avec chacune 3 réunions)						
	Total 113	14 688,17	30 700,00	26 350,00	31 350,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603500	Fournitures de bureau	9 152,77	14 000,00	12 000,00	14 000,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	9 152,77	14 000,00	12 000,00	14 000,00		
	- enveloppes et imprimés 5.000 - frais de reliure 2.000 - matériel de bureau divers 6.300						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	2 817,85	3 000,00	1 000,00	1 000,00		
606310/99001	Achats de produits alimentaires et boissons destinés à la revente dans le cadre de la crise COVID-19	2 817,85	3 000,00	1 000,00	1 000,00		
606380	Autres marchandises destinées à la revente	0,00	8 000,00	9 000,00	3 000,00		
606380/99001	Acquisition de tests rapides COVID-19	0,00	8 000,00	9 000,00	3 000,00		
608111	Eau	0,00	700,00	700,00	700,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	700,00	700,00	700,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	7 975,39	8 000,00	8 000,00	8 250,00		
608112/99001	Ventil. électricité	7 975,39	8 000,00	8 000,00	8 250,00		
	- frais de la Mairie						
608113	Gaz de canalisation	3 440,32	4 590,00	6 700,00	8 400,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation	3 440,32	4 590,00	6 700,00	8 400,00		
	- frais de la Mairie						
608121	Fournitures d'entretien	814,86	5 000,00	2 500,00	7 000,00		
608121/99001	Bâtiment - fournitures d'entretien	814,86	5 000,00	2 500,00	7 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	- bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes en 2020 - nouvelles plantes						
608122	Petit équipement	30 414,65	55 000,00	37 500,00	43 000,00		
608122/99001	Bâtiment - petit équipement	8 854,14	5 000,00	3 000,00	8 000,00		
	- bâtiments administratifs * produits de nettoyage, fournitures pour l'entretien, plantes						
608122/99002	Machines de bureau et matériel informatique - petit équipement	5 023,09	10 000,00	6 000,00	10 000,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau, toner & papier spéciaux depuis mi-2018 toner et papier spécial pour plotter						
608122/99005	Machines de bureau et materiel informatique	15 044,50	35 000,00	25 000,00	20 000,00		
	- dépenses diverses * en 2016: acquisition de quelques PC pour le personnel, ensemble avec des appareils de lecture des compteurs d'eau * en 2017-2020: mise à jour du matériel existant * en 2019: acquisition de matériel pour 2 nouveaux collaborateurs * en 2020: acquisition de matériel pour 1 nouveau collaborateur * en 2021: acquisition de matériel pour la digitalisation des travaux au niveau du service Guichet (Population / Etat civil)						
608122/99006	Acquisition mobilier	1 492,92	5 000,00	3 500,00	5 000,00		
	 dépenses diverses 2019: suite à l'engagement de 2 nouveaux collaborateurs certains petits réaménagements des bureaux et petites acquisitions s'imposent en 2020: mobilier supplémentaire pour nouveau collaborateur 						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	500,00	500,00	1 000,00		
608128/99001	Frais divers de fonctionnement	0,00	500,00	500,00	1 000,00		
	 frais de mesurage et extraits divers équipements en cas de besoin de crédit alimentaiton via transfert de crédit par le collège échevinal 						

							111011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7 truoic	DEL ENGLO GRAIN III.	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
611200	Loyers et charges mobilières	3 781,94	5 000,00	2 500,00	5 000,00		
611200/99001	Location hardware	3 781,94	5 000,00	2 500,00	5 000,00		
	- frais de location serveur et autres - à partir de 2019 frais de location terminal BANCOMAT (58 € TTC par mois)						
612110	Sous-traitance générale - Services d'experts / Etudes / Travaux	1 200,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
612110/99001	Frais d'experts et d'études divers	1 200,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
612200	Entretien et réparations	60 950,24	67 000,00	52 500,00	105 000,00		
612200/99001	Bâtiment - travaux d'entretien et réparations	60 221,20	62 000,00	50 000,00	100 000,00		
	 bâtiments administratifs nettoyage par entreprise privée (soumission 2017) rectifié 2019: + 3.000 € pour réparation porte d'accès lier étage 						
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique	729,04	5 000,00	2 500,00	5 000,00		
	- entretien et production du photocopieur; entretien des machines de bureau - diverses adaptations du système d'enregistrement "Entrée/Sortie"						
612300	Contrats de maintenance	27 190,83	50 600,00	35 000,00	55 000,00		
612300/99001	Contrat de maintenance installations techniques	12 778,11	18 600,00	15 000,00	25 000,00		
	- mairie: contrats de maintenance ascenseur, installation de chauffage, porte automatique, installation photovoltaïque (mairie & carport), en 2020 s'ajoute les contrats relatifs à la BMZ, l'installation électrique & l'éclairage de secours						
612300/99002	Contrat de maintenance pour machines de bureau et materiel informatique	14 412,72	32 000,00	20 000,00	30 000,00		
	- mairie: contrat de mainenanece: copieuses, serveur informatique et machine à plier et à emballer, installation WEBEX, DSK-Systems Reprise de l'article 3/130/612300/99002 en matière de contrat de machine de bureau						
613410	Honoraires juridiques	8 022,71	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
613410/99001	Honoraires juridiques	8 022,71	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	 frais d'honoraires à payer à l'huissier de justice et à l'avocat, chargés du recouvrement des taxes et impositions communales frais d'avocats et d'expertises dans le cadre de causes communales à défendre 						
613484	Honoraires médicaux et de soins	361,50	800,00	800,00	800,00		
613484/99001	Honoraires médicaux et de soins	361,50	800,00	800,00	800,00		
	 - à partir de 2007: vaccination à charge de la commune du personnel communal contre le virus de la grippe (à titre facultatif) - à partir de 2021: vaccination facultatif contre le COVID-XX 						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	27 613,55	34 000,00	32 000,00	34 000,00		
614100/99001	Assurances - Bâtiments (incendie / vol)	27 613,55	34 000,00	32 000,00	34 000,00		
	- Foyer S.A., en coassurance avec La Luxembourgeoise - adaptations à partir de 2010, vu une étude en relation avec nos contrats d'assurance par bureau tiers et conclusions en conséquence (diminution de primes et augmentation des garanties en parallèle) - en 2016 et 2017, augmentaiton vu mise en service nouvelle école et caserne de pompiers avec atelier communal						
614600	Assurance responsabilité civile	8 736,82	9 100,00	8 750,00	9 100,00		
614600/99001	Assurance responsabilité civile	8 736,82	9 100,00	8 750,00	9 100,00		
	- La Luxembourgeoise S.A. * remaniement en 2010, vu une étude par tiers concernant les assurances de la commune						
614800	Autres assurances	6 724,05	7 100,00	6 300,00	6 900,00		
614800/99001	Assurance accident usagers / Casco voyages de services / tableau Felten / oeuvres d'art mairie	6 724,05	7 100,00	6 300,00	6 900,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	39 526,39	50 000,00	40 000,00	50 000,00		

	-		_		- 10 10 10 10 10	111011 - 2022-0
DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés	autorisés en	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
120 Coordination administrative						
Frais de communication - imprimés et publications	39 526,39	50 000,00	40 000,00	50 000,00		
<pre>- publication dans les journaux du pays des enquêtes de commodo et incommodo: - compte-rendu analytique, magazine et autres publ publication bimensuelle d'un Info-Blatt / Gemengebuet - réédition régulière de diverses brochures (eau, déchets) - publicité et avis de presse - y compris évtl frais de traduction par tiers - pour 2020: paiement d'un don des recettes reçues pour la vente d'une lithographie de l'artiste Roger BOUR (délib. du 8 octobre 2019)</pre>						
Voyages et déplacements - Personnel	257,08	500,00	500,00	500,00		
Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés	257,08	500,00	500,00	500,00		
 dépense à prévoir en conformité avec les dipositions légales en vigueur prise en charge éventuelle de voyages d'intérêt communal 						
Frais de réception	0,00	1 000,00	1 000,00	10 000,00		
Fête de fin d'année personnel	0,00	1 000,00	1 000,00	10 000,00		
- fête de fin d'année du personnel communal - depuis 2019 -> nouvelle formule						
Frais postaux et frais de télécommunications	68 090,76	73 000,00	73 000,00	73 000,00		
Frais postaux et frais de télécommunications	68 090,76	73 000,00	73 000,00	73 000,00		
 taxes téléphoniques et abonnements; télécopieur; frais d'affranchissement, envois collectifs distribués par la poste depuis 2017: frais d'entretien pour centrale téléphonique via internet IP (600 €/mois), en contrepartie diminution des frais de communication Insertion annuaire: 6.615 € Quittancement trimestriel: 4 x 1.245 € Abo Hotspots: 157 € / mois 						
Documentation générale	1 682,05	2 000,00	2 000,00	2 200,00		
	''''					
	Frais de communication - imprimés et publications - publication dans les journaux du pays des enquêtes de commodo et incommodo: - compte-rendu analytique, magazine et autres publ. - publication bimensuelle d'un Info-Blatt / Gemengebuet - réédition régulière de diverses brochures (eau, déchets) - publicité et avis de presse - y compris évtl frais de traduction par tiers - pour 2020: paiement d'un don des recettes reçues pour la vente d'une lithographie de l'artiste Roger BOUR (délib. du 8 octobre 2019) Voyages et déplacements - Personnel Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés - dépense à prévoir en conformité avec les dipositions légales en vigueur - prise en charge éventuelle de voyages d'intérêt communal Frais de réception Fête de fin d'année personnel - fête de fin d'année du personnel communal - depuis 2019 -> nouvelle formule Frais postaux et frais de télécommunications Frais postaux et frais de télécommunications - taxes téléphoniques et abonnements; télécopieur; frais d'affranchissement, envois collectifs distribués par la poste - depuis 2017: frais d'entretien pour centrale téléphonique via internet IP (600 €/mois), en contrepartie diminution des frais de communication Insertion annuaire: 6.615 € Quittancement trimestriel: 4 x 1.245 € Abo Hotspots: 157 € / mois	### DEPENSES ORDINAIRES Table Trails Trai	DEPENSES ORDINAIRES Depense Dep	DEPENSES ORDINAIRES autorisés en autorisés et autorisés de l'activation administrative Frais de communication - imprimés et publications - publication dans les journaux du pays des enquêtes de commodo et incommodo: - publication bimensuelle d'un Info-Blatt / Gemengebust - publication régulière de diverses brochures (eau, déchets) - depuis évit frais de route processes pour la vente d'une de vente d'une de vente d'une de vente d'une de vente d'une d'une de vente d'une d	DEPENSES ORDINAIRES Dotte Dotte Double Double	DEPENSES ORDINAIRES ports au comprés de 2020 2021 2021 2021 2021 Modulate voide par le Correct commune de 2020 120 Coordination administrative Frais de communication - imprimés et publications - publication dans les journaux du pays des enquêtes de communes et incumentors - compte-rendu analytique, magazine et autres publi publication bimensuelle d'un Infrachalt / Gemengébuet - réddition régulière de diverses brochures (eau, déchets) - publication bimensuelle d'un Infrachalt / Gemengébuet - réddition régulière de diverses brochures (eau, déchets) - publication bimensuelle d'un Infrachalt / Gemengébuet - réddition régulière de diverses brochures (eau, déchets) - publication bimensuelle d'un Infrachalt / Gemengébuet - réddition régulière de l'artiste Roger BOUR (délib. du 8 octobre 2019) Voyages et déplacements - Personnel Frais de route lés à l'ullisation de véhicules privés 2257,08 500,00 500,0

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
		1	<u> </u>	le Conseil communai	le Conseil communal	par le iviinistre	par le Millistre
3/120/	120 Coordination administrative						
618820	Frais de formation	9 330,54	10 000,00	1 000,00	1 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel administratif	9 330,54	10 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- formations diverses et en particulier formation spécifiques des salariés à tâche manuelle pour la conduite de certains engins - formations du personnel dans le cadre du pacte-climat - formations spécifiques en matière de gestion des réseaux informatiques - à partir de 2021: mise en place progressive d'un plan de formation pour l'ensemble du personnel communal						
621000	Rémunérations des salariés	1 051 476,77	1 100 000,00	1 100 000,00	1 178 000,00		
621000/99001	*Rémunérations de base-fonctionnaires	788 839,66	835 000,00	825 000,00	900 000,00		
	- 6 rédacteurs (1 secrétaire & 1 receveur compris), dont un à 75%, 3 expéditionnaires admin.						
621000/99002	*Rémunérations de base-employés communaux	210 334,00	230 000,00	200 000,00	230 000,00		
	1 employé communal à mi-temps						
621000/99003	*Rémunérations de base-salariés à tâche intellectuelle	50 026,22	30 000,00	72 000,00	45 000,00		
	depuis 15/11/18: contrats CDD en remplacement de fonctionnaires et employés communaux à mi-tâche ou en congé de maladie						
621000/99005	*Subvention d'intérêts liée à un prêt hypothécaire	2 276,89	5 000,00	3 000,00	3 000,00		
	- suivant règlement grand-ducal du 12 octobre 2001 concernant les subventions d'intérêt aux fonctionnaires et employés des communes syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes ayant contracté un prêt dans l'intérêt du logement						
623000	Charges sociales (part patronale)	221 345,44	241 000,00	245 000,00	274 000,00		
623000/99001	*Rémunération charges patronales - fonctionnaires	187 128,72	200 000,00	205 000,00	225 000,00		
	- 6 rédacteurs (1 secrétaire & 1 receveur compris), dont un à 75%, 3 expéditionnaires admin.						
623000/99002	*Rémunération charges patronales - employés communaux	27 020,50	33 000,00	30 000,00	40 000,00		

							2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
, ii ii ii ii		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	1 employé communal à mi-temps						
623000/99003	*Rémunération charges patronales - salariés a tâche intellectuelle	7 196,22	8 000,00	10 000,00	9 000,00		
	depuis 2018 engagement d'un CDD en remplacement d'un fonctionnaire en maladie à long terme						
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	5 829,31	28 500,00	25 000,00	32 000,00		
641000/99001	Logiciels et licences informatiques	5 829,31	28 500,00	25 000,00	32 000,00		
	 frais DNS 2021: reprise de l'ensemble des licences informtiques (TRIGIS, Man and Machine, DSK, Lightbulb, Skycom, Spillplaz.lu, etc.) sur un seul article (article supprimé: 3/130/612300/99002) depuis 2021: licences ACROBAT mensualité DippApp: 300 € & 50 € par service offert 2022: acquisition d'un logiciel des gestion des autorisations de contruction de la société SOLINF (6.000 € frais installation & 2.500 € frais annuels) depuis 2022: licence annuelle pour support et maintenance BarTender (imprimante pour étiquettes poubelles) 						
642300	Indemnités aux membres du personnel	620,81	640,00	640,00	640,00		
642300/99001	Indemnité pour perte de caisse	620,81	640,00	640,00	640,00		
	- indemnité pour pertes de caisse * indemnité annuelle de 2.4ooF N.I.1oo, suivant délibération du 20.12.1985, approuvée le 31.12.1985, N°: 701/85, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (59.49EUR N.I 100) * adaptation à partir de 2005 à la législation en vigueur, suivant délibération du 31 janvier 2005, conformément à la circulaire ministérielle du 28.3.1973 (74.37EUR N.I 100), vu l'augmentation de la population communale						
642800	Autres indemnités	0,00	2 000,00	25 000,00	0,00		
642800/99001	Autres indemnités	0,00	2 000,00	25 000,00	0,00		
	svt Circulaire n° 4036 du 6 septembre 2021 et arrêté ministériel du 10 août 2021: - 1,15 @ par immeuble recensé; - 2,30 @ par ménage/logement recensé; - 1,40 @ par individu recensé; - 29,00 @ pour la participation à la séance de formation.						

		Montants	Montants	Budget rectifié		Budget rectifié	Budget de
Article	DEPENSES ORDINAIRES	portés au compte de	autorisés en 2021	2021	2022	2021	2022
		2020		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	0,00	0,00	0,00	0,00		
646500/99001	Frais d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- en cas de besoin de crédit alimentation via transfert de crédit par le collège échevinal						
648110 P	Subventions non affectées	400,00	2 250,00	2 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	Subventions diverses	400,00	2 250,00	2 000,00	1 000,00		
	en 2021 & 2022: éventuelle attribution d'un bon pour le personnel communal pour l'année 2021 à valoriser auprès des restaurants de la commune (svt.décision du Conseil communal à prendre)						
648211 S	Participations à caractère général	149 084,66	152 324,50	152 324,50	168 092,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du Sigi - centralisation communes	28 300,44	26 370,00	26 370,00	29 860,00		
	- frais de centralisation suivant courrier du SIGI du 11 novembre 2021						
648211/99002 S	*Participations aux frais d'exploitation SIGI	64 691,76	67 011,00	67 011,00	77 040,00		
	- frais d'exploitation suivant courrier du SIGI du 11 novembre 2021						
648211/99003 S	*Location logiciel SIGI	50 459,56	52 270,00	52 270,00	52 270,00		
	- frais location logiciels suivant courrier du SIGI du 11 novembre 2021						
648211/99004 S	*Participations aux frais d'exploitation du Syvicol	5 632,90	6 673,50	6 673,50	8 922,00		
	- suivant circulaire n°09/2021 du SYVICOL du 9 novembre 2021						
648212 S	Participations à caractère spécifique	7 204,52	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
648212/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du SIGI	7 204,52	7 500,00	7 500,00	7 500,00		
	- Maintenance APSAL (31-75 salaires) - Achat de crédits "SMS2CITIZEN" - y compris autres frais spécifiques, tels que location de portables de lecture, intrerventions techniques, etc. suivant circulaire n°09/2021 du SYVICOL du 9 novembre 2021						

							111011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	6 542,34	5 000,00		
688000/99001	*TVA payée à l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	0,00	6 542,34	5 000,00		
	Total 120	1 754 045,81	1 963 104,50	1 912 256,84	2 125 082,00		
3/130/	130 Coordination technique						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	351,21	500,00	500,00	500,00		
608128/99001	Frais divers de fonctionnement	351,21	500,00	500,00	500,00		
	- divers menus frais en relation avec des besoins (copies diverses, petit équipement, etc.)						
611200	Loyers et charges mobilières	1 467,72	1 650,00	1 700,00	2 600,00		
611200/99001	Contrat de location batterie Renault Zoe	1 467,72	1 650,00	1 700,00	2 600,00		
	- suivant contrat - augmentation en raison de l'acquisition d'une voiture électrique supplémentaire en 2018						
612300	Contrats de maintenance	7 252,26	0,00	0,00	0,00		
612300/99002	Contrat de maintenance pour logiciel informatique et machines de bureau	7 252,26	0,00	0,00	0,00		
	 contrat de maintenance du "Système d'information géographique" en 2020: licence informatique pour la gestion des autorisation de construction (devis: 4.500 - à partir de 2021: maintenance annuelle: 2.050 €) contrat de maintenance TRIGIS contrat de maintenance système WEBEX 						
618120	Documentation technique	40,85	500,00	500,00	1 500,00		
618120/99001	Documentation technique	40,85	500,00	500,00	1 500,00		
618820	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	9 000,00		
618820/99001	Frais de formation du personnel technique y compris des services de régie	0,00	0,00	0,00	9 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	413 464,52	495 000,00	462 000,00	560 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
621000/99001	*Rémunérations de base - fonctionnaires	339 594,76	400 000,00	351 000,00	435 000,00		
	- 2 ingénieurs techniciens - 1 rédacteur (à mi-temps profitant en sus d'un congé politique) - en 2021: engagement d'un fonctionnaire A2 supplémentaire						
621000/99002	*Rémunérations de base - employés communaux	73 869,76	95 000,00	81 000,00	110 000,00		
	- 1 employée communale B1 technique - 1 employée communale B1 administratif à 50 % (augmentation de la tâche à 75 % en 2022)						
621000/99003	*Rémunérations de base - salariés à tâche intellectuelle	0,00	0,00	30 000,00	15 000,00		
	- 1 salarié sous CDD en 2014, contrat à échéance en 2015						
623000	Charges sociales (part patronale)	91 202,03	117 000,00	105 000,00	128 000,00		
623000/99001	*Rémunération charges patronales - fonctionnaires	81 775,77	104 000,00	88 000,00	110 000,00		
	- 2 ingénieurs techniciens - 1 rédacteur (à mi-temps profitant en sus d'un congé politique) - en 2021: engagement d'un fonctionnaire A2 supplémentaire						
623000/99002	*Rémunération charges patronales - employés communaux	9 426,26	13 000,00	12 500,00	15 000,00		
	- 1 employé communal B1 technique - 1 employé communal B1 administratif à 50 %						
623000/99003	*Rémunération charges patronales - salariés à tâche intellectuelle	0,00	0,00	4 500,00	3 000,00		
	- 1 salarié sous CDD en 2014, contrat à échéance en 2015						
	Total 130	513 778,59	614 650,00	569 700,00	701 600,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615241	Frais de réception	0,00	7 500,00	5 000,00	0,00		
615241/99001	Frais de jumelage	0,00	7 500,00	5 000,00	0,00		
	- frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras - en 2018: festivités à Landiras - en 2019: frais d'organisation à charge de la commune de Dippach						
	- en 2020: festivités à Landiras (annulé en raison du COVID-19)						l

		Montants	Montants	Budget rectifié	Budget de	Budget rectifié	Budget de
Article	DEPENSES ORDINAIRES	portés au compte de	autorisés en 2021	2021	2022	2021	2022
7111010	BEI ENGLG GIABIIVAIREG	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
	- en 2021: festivités à Landiras - en 2022: festivités à Landiras (50ième anniversaire) - en 2023: frais d'organisation à charge de la commune de Dippach (50ième anniversaire) Reprise sur 3/839/648110/99005						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00		
616000/99001	Frais de transport jumelage	0,00	5 500,00	5 500,00	0,00		
	 frais d'organisation des rencontres annuelles avec la commune jumelée de Landiras en 2018: festivités à Landiras, donc frais de transport des participants en 2019: festivités à Dippach, donc pas de frais de transport à charge de la commune en 2020: festivités à Landiras, donc frais de transport des participants en 2021: festivités à Landiras, donc frais de transport des participants en 2022: festivités à Landiras, donc frais de transport des participants en 2022: festivités à Landiras, donc frais de transport des participants Reprise sur 3/839/648110/99005 						
	Total 140	0,00	13 000,00	10 500,00	0,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	2 653,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
646100/99001	Impôt foncier	2 653,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	- impôt foncier/propriétés communales; - impôt foncier/propriété commune de Reckange-sur-Mess						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	160 000,00	135 000,00	135 000,00	134 000,00		
648510/99001 G	Fonds pour Dépense Communales: Autres	160 000,00	135 000,00	135 000,00	134 000,00		
	- imputation sur ce fonds des dépenses déterminées par l'Ordon- nance du 22 novembre 1825 et dispositions subséquentes (abonnement au Mémorial; entretien des indigents dans les établissements de l'Etat; circulaire ministérielle du 11.12.1981, réf.: 756); frais du congé politique						

	_						. 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
	DEL ENGES STEMP IN LES	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	- montant, suivant courrier du xx 2021						
	Total 170	162 653,00	138 000,00	138 000,00	137 000,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
613300	Services bancaires et assimilés	2 022,67	1 500,00	2 200,00	2 200,00		
613300/99001	Frais bancaires et assimilés	2 022,67	1 500,00	2 200,00	2 200,00		
	- frais de compte, en particulier suite aux décisions des instituts bancaires de facturer des frais sur virements						
648231 G	Fonds pour l'emploi	7 679,09	17 815,00	7 875,00	7 875,00		
648231/99001 G	Fonds pour l'emploi	7 679,09	17 815,00	7 875,00	7 875,00		
	- suivant ciculaire ministérielle du 25 octobre 2021 - N°: 4048						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	0,00	500,00	100,00	500,00		
655210/99001	Intérêts débiteurs sur compte courant	0,00	500,00	100,00	500,00		
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	60 855,28	62 000,00	62 000,00	77 000,00		
655220/99001	Annuités des emprunts - part formée par les intérêts	60 855,28	62 000,00	62 000,00	77 000,00		
	- emprunts contractés auprès de la BIL (2) et de la BCEE (5)						
655240	Intérêts négatifs sur comptes à terme	558,95	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
655240/99001	Intérêts négatifs sur comptes à terme	558,95	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	606 416,15	650 000,00	630 000,00	740 000,00		
658200/99001	Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	606 416,15	650 000,00	630 000,00	740 000,00		
	- emprunts contractés auprès de la BIL (2) et de la BCEE (5)						
	Total 180	677 532,14	734 315,00	704 675,00	830 075,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
	Total général 1	3 174 754,89	3 554 769,50	3 423 731,84	3 897 007,00		
	2 Protection sociale						
3/211/	211 Maladie (Centre de vaccination)						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	45 000,00	35 000,00	10 000,00		
616000/99001	Transports de personnes âgées, vulnérables ou à mobilité réduite vers les centres de vaccination COVID-19	0,00	45 000,00	35 000,00	10 000,00		
	Total 211	0,00	45 000,00	35 000,00	10 000,00		
3/220/	220 Troisième âge						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608128/99001	Activités commission intergénérationnelle - Part 3ième âge	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	- activités à organiser par la commission intergénérationnelle (frais d'organisation) - Suite à la fusion des commissions du 3ième âge et de la jeunesse, pour la prise en charge des frais incombant plus du côté du 3ième âge - participation aux activités conjointes de quelques communes du sud						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	41 598,62	46 700,00	46 700,00	46 700,00		
612150/99001	Repas sur roues - Service de restauration	41 598,62	46 700,00	46 700,00	46 700,00		
	- à partir de 2015: fourniture des repas par SERVIOR, suvant décisions du conseil communal du 27 février 2015 - forte augmentation en 2018						
612200	Entretien et réparations	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200/99001	Repas sur roues - réparation appareils de chauffage	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
615241	Frais de réception	954,56	8 800,00	1 500,00	17 500,00		
615241/99001	Fête de Noel pour retraités - frais divers	954,56	8 800,00	1 500,00	17 500,00		
	- entre autres frais en relation avec les fêtes d'anniversaires extraordinaires - Report de la manifestation de décembre 2021 au printemps 2022 et 2ième fête (ordinaire) pour Noël 2022						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
616000/99001	Frais de transport 3ième âge	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	- activités à organiser par la commission intergénérationnelle (frais de transport)						
642800	Autres indemnités	0,00	750,00	750,00	750,00		
642800/99001	Indemnités cours de danse 3ième âge	0,00	750,00	750,00	750,00		
	- suivant facture à présenter						
648110 P	Subventions non affectées	3 705,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00		
648110/99001 P	Dépenses diverses en relation avec le troisième âge	2 955,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00		
	- prise en charge de frais de transport occasionnés par des excursions organisées pour les membres de l'Amiperas - suite à la décision du conseil communal						
648110/99002 P	Subvention aux associations œuvrant dans le domaine du 3ième âge	750,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	 subside ordinaire de l'association Amiperas, suivant décision du conseil communal pour 2019 & 2020: evtl. subside suppl. à raison de 250 € en cas de distribution de flyers 						
688000	Autres impôts et taxes	200,00	2 300,00	2 300,00	2 300,00		
688000/99001	Remboursement caution pour appareils de chauffage des menus	200,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- remboursement de cautions prise en recette dans le cadre de la mise à disposition des appareils de chgauffage pour les repas sur roues, suivant décision du conseil communal du 27 février 2015						
688000/99002	Remboursement de la taxe repas sur roues indûment touchée	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00		
	Total 220	46 458,18	76 750,00	69 450,00	85 450,00		
3/230/	230 Egalité des chances						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	206,94	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608128/99001	Activités de la commission de l'égalité des chances	206,94	2 000,00	1 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/230/	230 Egalité des chances						
642800	Autres indemnités	6 500,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
642800/99001	Indemnités dans le cadre de la médiation	6 500,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	- service de médiation à mettre en oeuvre en 2018						
	Total 230	6 706,94	8 000,00	7 000,00	8 000,00		
3/241/	241 Crêches et garderies						
608122	Petit équipement	892,01	4 000,00	3 500,00	5 500,00		
608122/99001	Bâtiment - petit équipement	892,01	2 500,00	2 000,00	2 500,00		
	- crèche "Kannernascht" à Dippach						
608122/99002	Infrastructures - petit équipement	0,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00		
	- crèche à Dippach, entretien des infrastructures connexes - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612200	Entretien et réparations	3 987,42	16 000,00	10 500,00	25 000,00		
612200/99001	Bâtiment - travaux d'entretien et réparations	3 987,42	15 000,00	10 000,00	20 000,00		
	- crèche à Dippach - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations des infrastructures	0,00	1 000,00	500,00	5 000,00		
	- crèche à Dippach, entretien des infrastructures connexes - à charge de la commune de Garnich à titre de 1/3, suivant convention						
612300	Contrats de maintenance	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
612300/99001	Contrats de maintenance: Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	1 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648110/99001 P	Subsides crèche	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	- subside de fonctionnement en faveur de la crèche à Dippach, suivant décision du conseil communal						

						7 (ppi obc	111011 - 2022-0
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crêches et garderies						
	Total 241	5 879,43	21 000,00	15 000,00	32 500,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
603110	Combustibles - Solides	1 502,56	3 650,00	2 920,00	2 920,00		
603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets	1 502,56	3 650,00	2 920,00	2 920,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
608111	Eau	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2021						
608112	Electricité	14 249,89	14 580,00	14 310,00	14 850,00		
608112/99001	Ventil. électricité	14 249,89	14 580,00	14 310,00	14 850,00		
	- maison-relais à Schouweiler (part de frais ventilés)						
608113	Gaz de canalisation	6 098,10	5 475,00	7 847,50	11 315,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation	6 098,10	5 475,00	7 847,50	11 315,00		
	- maison-relais à Schouweiler, plus de dépense à partir de 2017, vu chauffage par système à distance et frais ventilés en conséquence à l'article afférent						
608121	Fournitures d'entretien	3 061,70	7 500,00	5 500,00	5 500,00		
608121/99001	Maison relais - bâtiment - fournitures d'entretien	3 061,70	7 500,00	5 500,00	5 500,00		
	- maison-relais à Schouweiler						
612200	Entretien et réparations	15 006,79	19 000,00	21 000,00	21 000,00		
612200/99001	Maison relais - travaux d'entretien et réparations des bâtiments	15 006,79	19 000,00	21 000,00	21 000,00		
	Prise en charge de frais relatifs à la maison relais pour (éventuelle) refacturation dans le cadre de la convention Croix-Rouge / Etat / Commune - à partir de 2019: facturation de l'enlèvement des déchets (+/-						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	5.000 €/an)						
612300	Contrats de maintenance	687,96	720,00	720,00	740,00		
612300/99001	Maintenance (installation de distribution d'eau)	687,96	720,00	720,00	740,00		
	- à partir de 2015: acquisition d'une installation de mise à disposition adéquate d'eau du réseau, frais de maintenance dans ce cadre						
648120 P	Subventions affectées	304 801,03	575 000,00	586 500,00	660 000,00		
648120/99002 P	Encadrement et repas MRE	304 801,03	575 000,00	586 500,00	660 000,00		
	- suite à la convention approuvée par le conseil communal le 19 août 2009, dans le cadre des prestations fournies par Pro-Actif en tant que prestataire de service de la Maison-Relais - modification de cette convention à partir de 2011, suite à la décision du conseil communal du 29 décembre 2010, vu certains changements au niveau du fonctionnement du prestataire - capacités augmentées à partir de septmebre 2010 - adaptation à la situation légale à partir de 2013, par conclusion de conventions tri-partites entre la commune, l'Etat et le prestataire, adaptation régulière dans le même cadre de la convention dont question ci-devant, suivant décision du conseil communal de 2013 et 2014 - adaptation des modalités de décompte entre les partenaires, à savoir l'Etat, la commune et le gestionnaire, qui prend en charge les frais d'encadrement et de fonctionnement par préfinancement. Remboursement de ces frais par la commune à titre de 25% par tranches de prise en charge des frais à payer directement au gestionnaire avec décompte en fin d'exercice, donc plus de besoin pour la commune d'avancer tous les frais et de se voir rembourser par l'Etat.Part de l'Etat au frais: 75% reprise de l'article 3/242/648211/99002 vers l'article 3/242/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur - à partir de 2016: changement de prestataire, vu la cessation des activités du genre par Pro-Actif, reprise par la Croix-Rouge, déménagement des activités vers l'ancienne école réaménaghée à la rentrée 2016 - convention avec le prestataire suivant décision du conseil communal du 20 novembre 2015 - augmentation de la capacité et frais de personnel suite au déméngagement vers l'ancien bâtiment scolaire à partir de 2017 - décompte 2017: 59.000 € sur rectifié 2019 - décompte 2018: 50.000 € sur rectifié 2019						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- décompte 2019: prévu dans initial 2020 (10.000 €) - initial 2020: 383.822 € selon courriel du 20/11/19 - initial 2021: 574.564 € selon courriel du 18/11/20 - rajout de 11.500 € pour du personnel suppl. dans la cadre de la crise COVID-19 - initial 2022: 659.415 € selon courriel du 22/11/21						
	Total 242	345 408,03	630 125,00	642 997,50	720 525,00		
3/251/	251 Subventions d'études						
648330 P	Aides aux enfants	25 485,00	25 000,00	26 000,00	26 000,00		
648330/99001 P	Subvention d'études	25 485,00	25 000,00	26 000,00	26 000,00		
	à partir de l'année scolaire 2007: - nouvelle réglementation suivant décision du conseil communal du 14 septembre 2007: - classes de 7e-4e, resp. 7e-10e: 65 Euro par an avec succès - classe de 3e resp. 11e: 75 euro par an avec succès - classe de 2e resp. 12e: 85 Euro par an avec succès - classe de 1er resp. 13e: 100 Euro par an avec succès - enseignement postsecondaire; 125 Euro par an avec succès						
	Total 251	25 485,00	25 000,00	26 000,00	26 000,00		
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
603110	Combustibles - Solides	123,50	300,00	240,00	240,00		
603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets	123,50	300,00	240,00	240,00		
	- maison dea jeunes à Schouweiler - part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
608111	Eau	0,00	350,00	350,00	350,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	350,00	350,00	350,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2021						

							111011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
Aitioic	DEI ENGEG GROMANICEG	au compte de 2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
608112	Electricité	2 638,87	2 700,00	2 650,00	2 750,00		
608112/99001	Ventil. électricité	2 638,87	2 700,00	2 650,00	2 750,00		
	- maison des jeunes à schouweiler						
608113	Gaz de canalisation	501,21	450,00	645,00	930,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation	501,21	450,00	645,00	930,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	500,00	500,00	2 000,00		
608121/99001	Maison des jeunes - Bâtiment - fournitures d'entretien	0,00	500,00	500,00	2 000,00		
608122	Petit équipement	0,00	500,00	500,00	2 000,00		
608122/99001	Maison des jeunes - Bâtiment - petit équipement	0,00	500,00	500,00	2 000,00		
612200	Entretien et réparations	4 686,93	10 000,00	8 000,00	10 000,00		
612200/99001	Maison des jeunes - Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	4 686,93	10 000,00	8 000,00	10 000,00		
	 maison des jeunes à Schouweiler en 2018 remise en état du plafond de la maison des jeunes prise en charge depuis 2018 des frais de nettoyage et refacturation à la SABA asbl (5.500 €) 						
648120 C	Subventions affectées	141,49	2 500,00	500,00	2 500,00		
648120/99001 C	Activités organisations concertées communes du sud	141,49	2 500,00	500,00	2 500,00		
	- activités à organiser en faveur des jeunes par participation à une organisation concertée entre certaines communes du sud (frais de publicité, d'organisation et divers) - reprise de l'article 3/253/648211/99001 vers l'article 3/253/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648120 P	Subventions affectées	106 769,00	127 050,00	127 050,00	112 000,00		
648120/99002 P	Activités SABA	106 769,00	127 050,00	127 050,00	112 000,00		
	- à partir de 2008: mise route d'activités pour jeunes par l'adhésion à la maison des jeunes SABA Asbl., conventionnée avec l'Etat (chiffre suivant information des instances compét.) - suivant convention à passer le moment venu - augmentation à partir de 2012, vu l'embauche d'une personne en supplément à tâche complète						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
	- reprise de l'article 3/253/648211/99002 vers l'article 3/253/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur - Acquisition d'une nouvelle camionette en 2020 (livrée début 2021) dont dépense (15.000 €) sera imputée sur 2021 (subside à raison de 50% du MENJE déduite).						
	Total 253	114 861,00	144 350,00	140 435,00	132 770,00		
3/259/	259 Autre Jeunesse						
608111	Eau	0,00	550,00	550,00	550,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	550,00	550,00	550,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	2 751,68	4 400,00	4 400,00	4 400,00		
608112/99001	Electricité Home Scouts	2 751,68	4 400,00	4 400,00	4 400,00		
	- home pour scouts						
608113	Gaz de canalisation	1 573,41	3 300,00	3 300,00	5 000,00		
608113/99001	Gaz de canalisation	1 573,41	3 300,00	3 300,00	5 000,00		
	- en relation avec le home pour Scouts à Schouweiler						
608122	Petit équipement	46,36	600,00	150,00	1 500,00		
608122/99001	Home scouts - Bâtiment - petit équipement	46,36	600,00	150,00	1 500,00		
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	206,94	9 000,00	6 000,00	5 000,00		
608128/99001	Activités commission intergénérationnelle - Part jeunesse	206,94	9 000,00	6 000,00	5 000,00		
	- organsiation de manifestations spécifiques en faveur des jeunes par la commission intergénérationnelle						
612200	Entretien et réparations	2 971.26	7 000.00	6 500.00	20 000.00		

						• • •	10011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7 11 11010	DEFEROES STORY WILES	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/259/	259 Autre Jeunesse						
612200/99001	Home scouts - Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	2 971,26	7 000,00	6 500,00	20 000,00		
	- y compris nettoyage sommaire par commune (nettoyage : 3100 €) - divers travaux de mise en conformité en 2022						
612300	Contrats de maintenance	976,67	1 250,00	1 250,00	1 500,00		
612300/99001	Home scouts - Contrats de maintenance pour installations techniques	976,67	1 250,00	1 250,00	1 500,00		
	ascenseur & installation photovoltaïque à partir de 2019						
648110 P	Subventions non affectées	2 150,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
648110/99001 P	Subventions section locale FNEL / amicale DACHSEN	2 150,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00		
	- depuis 2019: evtl. subside suppl. à raison de 250 $\ensuremath{\mathfrak{C}}$ en cas de distribution de flyers						
	Total 259	10 676,32	28 300,00	24 350,00	40 150,00		
3/260/	260 Précarité sociale						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	150,00	150,00	150,00		
648110/99001 P	Subventions KRANK KANNER DOHEEM	0,00	150,00	150,00	150,00		
	- suivant décision du conseil communal, à prendre le moment venu						
648120 P	Subventions affectées	56 889,40	56 600,00	56 575,00	56 200,00		
648120/99002 P	Emploi - Service de proximité	56 889,40	56 600,00	56 575,00	56 200,00		
	- participation financière en faveur du CIGR-DiReGa suivant décision de principe du conseil communal du 22.05.2013, suite à la faillite de OPE et suivant convention du 27 décembre 2013 - reprise de l'article 3/260/648211/99002 vers l'article 3/260/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648220 O	Participations au déficit	52 555,60	63 295,00	61 380,00	67 055,00		
648220/99001 O	*Participation déficit office social	52 555,60	63 295,00	61 380,00	67 055,00		
	- à partir de 2012: participation au déficit de l'office social commun à Mamer, suivant les dispositions légales et décisions						

					• • •	1011 2022 01
DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés	autorisés en	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
260 Précarité sociale						
d'adhésion de la part du conseil comunal 2022: suivant courrier du 22 octobre 2021						
Aides aux personnes dans le besoin	59 902,43	40 200,00	63 100,00	70 200,00		
Participations: Aide Familiale Télé-Assistance	33,60	200,00	100,00	200,00		
- en 2003: adhésion au réseau national, suivant convention (donc plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant mise en oeuvre de subventions pour ménages à revenu faible)						
Aides aux personnes dans le besoin (vie chère)	59 868,83	40 000,00	63 000,00	70 000,00		
- allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement - à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003) - à partir de 2014: modification du règlement en vue d'amortir le surcoût dû à l'augmentation des taxes d'eau et d'épuration des eaux par rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'Etat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention)						
Aides aux sinistrés	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
Aides aux sinistrés	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
- en cas de cas de force majeur, suivant décisions et modalités à fixer le cas échéant						
Total 260	169 347,43	165 245,00	186 205,00	198 605,00		
270 Intégration des étrangers						
Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	3 500,00	2 000,00	4 000,00		
Activités de la Commission consultative communale d'intégration (CCCI)	0,00	3 500,00	2 000,00	4 000,00		
- en 2017: mise en oeuvre du Typesch Dippech, en faveur des nouveaux-arrivants						
	d'adhésion de la part du conseil comunal 2022: suivant courrier du 22 octobre 2021 Aides aux personnes dans le besoin Participations: Aide Familiale Télé-Assistance - en 2003: adhésion au réseau national, suivant convention (donc plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant mise en oeuvre de subventions pour ménages à revenu faible) Aides aux personnes dans le besoin (vie chère) - allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement - à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003) - à partir de 2014: modification du règlement en vue d'amortir le surcoût dû à l'augmentation des taxes d'eau et d'épuration des eaux par rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'Etat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention) Aides aux sinistrés - en cas de cas de force majeur, suivant décisions et modalités à fixer le cas échéant Total 260 270 Intégration des étrangers Autres fournitures d'entretien et de petit équipement Activités de la Commission consultative communale d'intégration (CCCI) - en 2017: mise en oeuvre du Typesch Dippech, en faveur des	DEPENSES ORDINAIRES 260 Précarité sociale d'adhésion de la part du conseil comunal 2022: suivant courrier du 22 octobre 2021 Aides aux personnes dans le besoin Participations: Aide Familiale Télé-Assistance - en 2003: adhésion au réseau national, suivant convention (donc plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant mise en oeuvre de subventions pour ménages à revenu faible) Aides aux personnes dans le besoin (vie chère) - allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement - à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003) - à partir de 2014: modification du réglement en vue d'amortir le surcoût dû à l'augmentation des taxes d'eau et d'épuration des eaux par rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'Etat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention) Aides aux sinistrés 0,00 Aides aux sinistrés 0,00 Aides aux sinistrés 0,00 Total 260 169 347,43 270 Intégration des étrangers Autres fournitures d'entretien et de petit équipement Activités de la Commission consultative communale d'intégration (CCCI) - en 2017: mise en oeuvre du Typesch Dippech, en faveur des	DEPENSES ORDINAIRES DEPENSES	DEPENSES ORDINAIRES au compte de 2020 260 Précarité sociale d'adhésion de la part du conseil comunal 2022: suivant courrier du 22 octobre 2021 Aldes aux personnes dans le besoin Participations: Aide Familiale Télé-Assistance - en 2023: adhésion au réseau national, suivant convention (donc plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant mise en oeuvre de subventions pour ménages a revenu faisile) Aides aux personnes dans le besoin (vie chère) - allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement - à partir de 2003: mise en oeuvre d'un concept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant délibération du conseil communal du 20 janvier 2003) - à partir de 2014: modification du règlement en vue d'amortir la contraction de staxes d'eau et d'épuration des saux par rapport aux personnes et ménages défavorisées de point de vue financier et social (suivant décision du conseil communal du 10 juin 2013, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de 119ktat, en faveur des personnes qui profitent de cette subvention) Aides aux sinistrés 0,00 5 000,00 5 000,00 4 des aux sinistrés 0,00 5 000,00 5 000,00 7 onc as de cas de force majeur, suivant décisions et modalités à fixer le cas échéant Total 260 169 347,43 165 245,00 186 205,00 270 Intégration des étrangers Autres fournitures d'entretien et de petit équipement Activités de la Commission consultative communale d'intégration (CCCI) 0,00 3 500,00 2 000,00 - en 2017; mise en oeuvre du Typesch Dippech, en faveur des	DEPENSES ORDINAIRES prifes au comprés de 2021 profes au comprés de 2021 Aides aux personnes dans le besoin Participations: Aide Familiale 146-Assistance en 2023: adhésion au réseau national, suivant convention tomo plus de frais de fonctionnement, mais le cas échéant nise en œuvre de subventions pour ménages à revenu faible) Aides aux personnes dans le besoin (vie chère) **allocation à verser à des personnes défavorisées économiquement à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant delibieation de conseil communal du 10 juin 2017, allocation de verse d'une consept adapté, quant à la fixation et la liquidation d'une allocation (suivant déclisions et médification de règlement en vue d'amortir que vue financier et social (suivant déclision du conseil communal du 10 juin 2017, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de de aux per rapport aux personnes et ménages défavorisés du point de vue financier et social (suivant déclision du conseil communal du 10 juin 2017, allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'allocation de l'allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'allocation de l'allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'allocation de l'allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'allocation de l'allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'allocation de l'allocation de l'allocation qui correspond à 30% de l'allocation de l'allocation de l'allocation qui correspond à 30% de l'allocation de	Montants autorises autorises on profés au complet de 2021 Montants autorises en profés autorises en profés au complet de 2021 Montants autorises en profés autorises autor

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/270/	270 Intégration des étrangers						
	en 2018: mise à jour et extension électronique du Typesch Dippech						
615241	Frais de réception	0,00	3 500,00	3 500,00	3 000,00		
615241/99001	Manifestations de la Commission consultative communale d'intégration (CCCI)	0,00	3 500,00	3 500,00	3 000,00		
	- Multi-Culti / Réception nouveaux arrivants						
	Total 270	0,00	7 000,00	5 500,00	7 000,00		
	Total général 2	724 822,33	1 150 770,00	1 151 937,50	1 261 000,00		
	3 Ordre et sécurité publics						
3/310/	310 Services d'ordre						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	4 000,00	1 000,00	4 000,00		
608128/99001	Frais divers de fonctionnement	0,00	4 000,00	1 000,00	4 000,00		
	 acquisition de matériel de sensibilisation pour la population en 2022 acquisition de matériel de sensibilisation pour la population dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement de police 						
608160	Vêtements professionnels	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
608160/99001	Agents municipaux - masse d'habillement	0,00	0,00	0,00	1 500,00		
648120 P	Subventions affectées	718,00	800,00	800,00	850,00		
648120/99001 P	Convention avec Déirenasyl - frais en relation avec la convention entre la commune et l'asbl. "Déierenasyl", en ce qui concerne la mise à dispsosition des prestations à garantir par la commune dans le cadre des chiens errants, par l'asbl. - reprise de l'article 3/310/648211/99001 vers l'article 3/310/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication	718,00	800,00	800,00	850,00		

						, (pp) obc	111011 - 2022-0 1
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/310/	310 Services d'ordre						
	Ministère de l'Intérieur						
648211 C	Participations à caractère général	193,73	400,00	200,00	400,00		
648211/99002 C	Comité et actions de prévention	193,73	400,00	200,00	400,00		
	- indemnité à allouer au secrétaire du comité de prévention intercommunal de la police (fonctionnaire à l'administration com munale de Bertrange), suivant délibération du conseil communal du début de 2012: 3 p.i., à prendre en charge à titre de 1/2 par la commune de Dippach (1/2 à prendre en charge par la commune de Bertrange)						
648212 C	Participations à caractère spécifique	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		
648212/99001 C	Remboursement des frais relatifs à la mise à disposition d'un agent municipal	0,00		10 000,00	10 000,00		
	svt convention entre les communes de Dippach et de Bertrange (CC du 12/07/2021) - pour 2022: frais 2021 & 2022						
	Total 310	911,73	5 200,00	12 000,00	16 750,00		
3/320/	320 Services de secours						
603200	Produits d'entretien	0,00	500,00	500,00	500,00		
603200/99001	Bâtiment - produits d'entretien	0,00	500,00	500,00	500,00		
603600	Carburants	246,96	0,00	0,00	0,00		
603600/99001	Carburants pour véhicules	246,96	0,00	0,00	0,00		
	Reprise des dépenses par le CGDIS à partir de mi-2020						
603700	Lubrifiants	22,00	0,00	0,00	0,00		
603700/99001	Lubrifiants	22,00	0,00	0,00	0,00		
	Reprise des dépenses par le CGDIS à partir de mi-2020						
608111	Eau	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00		

							111011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2021 - la dépense esta refacturée au CGDIS						
608112	Electricité	1 794,22	1 650,00	1 875,00	1 875,00		
608112/99001	Ventil. Centre de Secours - Electricité	1 794,22	1 650,00	1 875,00	1 875,00		
	- la dépense est refacturée au CGDIS						
608113	Gaz de canalisation	2 868,51	6 000,00	4 500,00	6 500,00		
608113/99001	Centre de Secours - Gaz de canalisation	2 868,51	6 000,00	4 500,00	6 500,00		
	- la dépense est refacturée au CGDIS						
608121	Fournitures d'entretien	129,11	500,00	500,00	2 000,00		
608121/99001	Bâtiment - fournitures d'entretien	129,11	500,00	500,00	2 000,00		
608122	Petit équipement	3 551,07	1 000,00	500,00	5 000,00		
608122/99001	Bâtiment - petit équipement	90,69	1 000,00	500,00	5 000,00		
608122/99004	Matériel de sécurité et d'aide d'urgence pour le service d'incendie	3 460,38	0,00	0,00	0,00		
	Reprise des dépenses par le CGDIS à partir de mi-2020						
612200	Entretien et réparations	14 525,77	11 650,00	11 150,00	12 000,00		
612200/99001	Bâtiment - travaux d'entretien et réparations	4 467,02	10 650,00	10 650,00	10 000,00		
	- reprise du nettoyage par le CGDIS depuis début 2020						
612200/99002	Entretien et réparations - défibrillateurs	0,00	1 000,00	500,00	2 000,00		
	Suite au remplacement successif des défibrillateurs de 2018 à 2019, réservation d'un crédit pour d'éventuels travaux d'entretien et de réparation						
612200/99003	Entretien et réparations - Véhicules	9 462,03	0,00	0,00	0,00		
	Reprise des dépenses par le CGDIS à partir de mi-2020						
612200/99004	Entretien et réparation - matériel service d'incendie	596,72	0,00	0,00	0,00		
	Reprise des dépenses par le CGDIS à partir de mi-2020						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours						
612300	Contrats de maintenance	1 818,06	3 350,00	3 000,00	4 000,00		
612300/99002	Contrat de maintenance défilibrateurs	0,00	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
	- suite à la mise en service de plusieurs stations dans la commune en 2014 - remplacement successif des défibrillateurs de 2018 à 2019 - conclusion d'un contrat de maintenance depuis 2021						
612300/99003	Contrats de maintenance pour installations techniques	1 818,06	1 850,00	2 000,00	2 500,00		
	- ascenseur & autres installations techniques						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 569,86	 	,	'		
614100/99003	Assurances sur véhicules du service d'incendie Reprise des dépenses par le CGDIS à partir de mi-2020	1 569,86	0,00	0,00	0,00		
642500	Indemnités aux bénévoles	15 000,00	0,00	0,00	0,00		
642500/99001	Indemnités aux bénévoles - prime d'ancienneté	15 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Suite à la reprise des activités par le CGDIS dernière liquidation de la moitié de l'indemnité annuelle en 2020						
648110 P	Subventions non affectées	2 550,00	3 000,00	2 550,00	3 000,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations actives dans le service incendie et de secours	2 550,00	3 000,00	2 550,00	3 000,00		
	 subside ordinaire en faveur de l'amicale des pompiers de la commune et autres subsides dans ce cadre, suivant décisions du conseil communal Fédération de la Région SUD - 250 € 						
648211 G	Participations à caractère général	148 690,31	167 500,00	168 320,00	209 000,00		
648211/99001 G	Contribution financière annuelle au CGDIS	148 690,31	167 500,00	168 320,00	209 000,00		
	- selon circulaire ministérielle n°4048 du 25 octobre 2021						
	Total 320	192 765,87	196 950,00	194 695,00	245 675,00		
	Total général 3	193 677,60	202 150,00	206 695,00	262 425,00		
	4 Affaires économiques						

						, (pp. obc	111011 - 2022-0
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7 11 11 01 0	DEL ENGLO GIABITA III (LO	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
603200	Produits d'entretien	47,71	100,00	100,00	100,00		
603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiment - produits d'entretien	47,71	100,00	100,00	100,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	253,52	200,00	120,00	320,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	253,52	200,00	120,00	320,00		
603600	Carburants	642,45	1 000,00	800,00	1 400,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	642,45	1 000,00	800,00	1 400,00		
603700	Lubrifiants	69,95	100,00	40,00	100,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	69,95	100,00	40,00	100,00		
608112	Electricité	215,31	198,00	225,00	225,00		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité	215,31	198,00	225,00	225,00		
608113	Gaz de canalisation	98,18	120,00	180,00	208,00		
608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation	98,18	120,00	180,00	208,00		
608121	Fournitures d'entretien	771,61	1 360,00	960,00	1 392,00		
608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien	81,90	160,00	160,00	320,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien	327,83	600,00	400,00	520,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture					·	
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	361,88	600,00	400,00	552,00		
608122	Petit équipement	502,03	800,00	800,00	1 600,00		
608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement	227,24	200,00	200,00	1 000,00		
608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement	30,78	200,00	200,00	200,00		
608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage	244,01	400,00	400,00	400,00		
608160	Vêtements professionnels	295,02	400,00	400,00	500,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	295,02	400,00	400,00	500,00		
612200	Entretien et réparations	2 291,96	10 100,00	8 600,00	110 580,00		
612200/99001	Travaux d'entretien du domaine agricole - chemin ruraux	0,00	5 000,00	5 000,00	105 000,00		
	en 2022: - Reprofilage et rechargement des chemins "An der Frèckwiss/Iewescht Parchen" à Bettange/Mess (46.500 €) - Reprofilage et enduisage du chemin "Am Scheiferbierg" à Schouweiler (53.500 €)						
612200/99002	Entretien et réparations: Terrains et constructions - Autres	0,00	2 500,00	1 000,00	2 500,00		
612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations	1 181,76	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
612200/99093	Ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations	1 004,52	1 200,00	1 200,00	1 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture						
612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	105,68	200,00		280,00		
614100 <i>614100/</i> 99 <i>0</i> 93	Assurances sur biens de l'actif (biens propres) Ventil. atelier - véhicules - assurances	322,07 322,07	326,00 326,00		360,00 360,00		
621000 621000/99004	Rémunérations des salariés *Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	19 003,43 19 003,43	· ·	l	22 000,00 22 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 844,99	3 300,00	2 800,00	3 100,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	2 844,99	3 300,00	2 800,00	3 100,00		
648110 P 648110/99001 P	Subventions non affectées Subventions aux associations agricoles - subside ordinaire Coin de Terre et Foyer - depuis 2019: evtl. subside suppl. à raison de 250 € en cas de distribution de flyers	650,00 650,00	900,00 900,00		900,00 900,00		
	Total 411	28 008,23	39 504,00	35 057,00	142 785,00		
3/412/	412 Sylviculture						
603700 603700/99001	Lubrifiants Lubrifiants - frais divers	2 457,05 2 457,05			6 000,00 6 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	6 785,30	24 000,00	5 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7 11 11 01 0	DEL ENGES STRUMES	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
608121/99001	Fournitures pour l'entretien du domaine forestier	6 785,30	24 000,00	5 000,00	20 000,00		
	- frais divers - serrures, panneaux de signalisation etc.						
608122	Petit équipement	443,31	500,00	500,00	500,00		
608122/99001	Petit équipement pour l'entretien du domaine forestier	443,31	500,00	500,00	500,00		
	- frais divers						
612200	Entretien et réparations	13 696,84	44 000,00	11 000,00	36 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien divers	6 546,15	15 000,00	8 000,00	17 000,00		
	- travaux de débardage, etc.						
612200/99002	Travaux d'entretien des infrastructures - chemins forestiers	7 150,69	25 000,00	2 000,00	15 000,00		
612200/99003	Travaux d'entretien et de réparation materiel et outillage domaine forestier	0,00	4 000,00	1 000,00	4 000,00		
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	500,00	600,00	500,00	600,00		
613481/99001	Frais de certifications FSC et PEFC	500,00	600,00		600,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	5 000,00	500,00	5 000,00		
615212/99001	Frais activités pédagogiques	0,00	5 000,00	,	5 000,00		
648258 G	Autres participations à des traitements	166 889,58					
648258/99001 G	*Traitements des préposés forestiers et des chefs de cantonnement - remboursement à l'Etat	18 677,33			27 000,00		
	- part de la commune dans les traitements du triage comprenant les communes de Dippach, Bertrange et Reckange - reprise des salaires des ouvriers forestiers et d'autres indemnités sous l'article 3/412/648258/99002 en tant que remboursement à l'Etat à partir de 2004 puisqu'ils sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
	- suivant plan de coupe et de culture, à approuver par le conseil communal et indications du préposé forestrier - augementation en 2018 et 2019 suite aux accords salariaux de 2016 et 2018.						
648258/99002 G	*Rémunération des salariés forestiers - remboursement à l'Etat	148 212,25	150 000,00	115 523,02	150 000,00		
	- salaires des ouvriers-forestiers engagés par le préposéforestier - reprise de ces salaires à partir de 2004 sous cet article en tant que rembousemenent à l'Etat, puisque les ouvriers forestiers sont à considérer comme ouvriers de l'Etat à partir de ce moment et puisque leurs salaires sont avancés par ce dernier - augementation en 2018 et 2019 suite aux accords salariaux de 2016 et 2018 et convention collective des ouvriers de l'Etat						
	Total 412	190 772,08	253 100,00	162 020,76	245 100,00		
3/430/	430 Tourisme						
648120 P	Subventions affectées	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
648120/99001 P	Subventions pour l'encouragement à l'embellissement des localités	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- encouragement à l'embellissement des localités - prise en charge des frais résultant de la distribution des prix dans le cadre du concours "Village Fleuri"						
	Total 430	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
3/441/	441 Transports routiers						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	4 000,00	2 000,00	5 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien des infrastructures	0,00	·		5 000,00		
	- abris-bus, etc						
608122	Petit équipement	0,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608122/99001	Petit équipement pour l'entretien des infrastructures	0,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers						
	- abris-bus etc.						
612200	Entretien et réparations	5 516,16	5 500,00	3 000,00	12 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques : arrêt bus	5 516,16	5 500,00	3 000,00	12 000,00		
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	5 916,35	17 500,00	8 000,00	17 000,00		
616000/99001	Transport collectif de personnes	5 916,35	17 500,00	8 000,00	17 000,00		
	- organisation d'une navette en bus de ligne vers la "Schueberfouer", en complément aux courses normales de la ligne 215, pris en charge par l'Etat - frais en relation avec l'organisation d'un "Late-Night Bus" - mise en oeuvre d'un système de "Late-Night-Card" à partir de 2008, suivant décisions du conseil communal à prendre le moment venu - organisation de divers navettes (vers Picadilly, etc.)						
	Total 441	11 432,51	29 000,00	14 000,00	36 000,00		
	Total général 4	230 212,82	323 604,00	213 077,76	425 885,00		
	5 Protection de l'environnement						
3/510/	510 Gestion des déchets						
606352	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	11 602,23	15 000,00	15 000,00	25 000,00		
606352/99003	Poubelles, sacs poubelles - Gestions des déchets	11 602,23	15 000,00	15 000,00	25 000,00		
	 adaptation aux dispositions légales depuis 2015 acquisition de poubelles et container étiquettes pour poubelles et envoi des étiquettes pour 2022: continuation du remplacement progressif des poubelles agées 						
611200	Loyers et charges mobilières	0,00	500,00	100,00	500,00		
611200/99001	Location conteneurs et bâches	0,00	500,00	100,00	500,00		
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	219 940,27	225 000,00	240 000,00	250 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
612140/99001	Collecte de déchets par entreprise privée	219 940,27	225 000,00	240 000,00	250 000,00		
	- frais d'enlèvement des ordures: * à partir de 2015: à l'instar des années précédentes l'entreprise Lamesch se charge à l'heure actuelle de l'enlèvemennt de ordures ménagères, encombrants et des déchets organiques, ainsi que du verre et du papier(suivant sumission publique de mi-2015, dans le cadre de la mise en service de la nouvelle règlementation communale sur les déchets) à partir de 2015: mise en route de nouvelles modalités de collecte et d'un nouveau règlement d'enlèvement des ordures et des taxes afférentes - diminution des tonnages, vu la mise en route du système pollueur-payeur, mais augmentation des prix unitaires suivant soumission						
612200	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
612200/99002	Frais d'entretien et de réparation du parc des conteneurs-déchets	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	Nettoyage bi-annuel des poubelles et réparation des divers conteneurs						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	5 000,00	1 000,00	5 000,00		
615100/99001	Campagne de sensibilisation dans le cadre de la réduction des déchets	0,00	5 000,00	1 000,00	5 000,00		
	- Sensibilisation en vue de la durabilité et la réduction des déchets (Pacte-Climat) - Réalisation d'un calendrier eco-responsable (petit livret avec "Tips & Tricks")						
648120 P	Subventions affectées	818,91	4 000,00	1 500,00	4 000,00		
648120/99001 P	Service de conseils environnementaux à la population	818,91	4 000,00	1 500,00	4 000,00		
	- suivant convention passée avec MyEnergy, pour service de conseils environnementaux à la population, approuvée par le conseil communal le 20 décembre 2012, divers activités de sensibilisation en supplément - reprise de l'article 3/510/648212/99001 vers l'article 3/510/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur						
648211 C	Participations à caractère général	149 417,09	166 000,00	166 000,00	160 000,00		
648211/99003 C	Contribution au parc de recyclage de Bascharage - EcoCenter	149 417,09	166 000,00	166 000,00	160 000,00	l	

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	- suivant convention entre les communes concernées approuvée par le conseil communal le 19 mars 2012 - suivant information du gestionnaire (Commune de Käerjeng) 2018: 152.227,08 € 2019: 141.955,57 € 2020: 149.417,09 €						
648211 S	Participations à caractère général	138 629,56	144 896,00	144 896,00	161 000,00		
648211/99001 S	Frais d'incinération - SIDOR / Traitement des déchets par le syndicat de compostage - Minett Kompost	88 733,56	95 000,00	95 000,00	98 000,00		
	- incinération des déchets ménagers et encombrants par SIDOR et compostage des déchets organiques par Minett-Kompost: déchets ménagers à 96.00EUR déchets encombrants à 128.00EUR déchets organiques à 25,00 EUR * prix suivant informations du SIDOR du 28 octobre 2020 et de MINETT-KOMPOST du 2 décembre 2020						
648211/99002 S	*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de compostage Minett Kompost - frais de participation au syndicat Minett-Kompost - suivant information de MINETT-KOMPOST du 2 décembre 2020	49 896,00	49 896,00	49 896,00	63 000,00		
	- 14 € par habitant Total 510	520 408,06	560 396,00	568 496,00	615 500,00		
3/520/	520 Gestion des eaux usées	,	,	,	,		
603200	Produits d'entretien	190,85	400,00	400,00	400,00		
603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiment - produits d'entretien	190,85	400,00		400,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	1 014,08	800,00	480,00	1 280,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	1 014,08	800,00	480,00	1 280,00		
603600	Carburants	2 569,79	4 000,00	3 200,00	5 600,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	2 569,79	The state of the s				

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
603700 603700/99093	Lubrifiants Ventil. atelier - Lubrifiants	279,80 279,80	400,00 400,00		400,00 400,00		
608112	Electricité	1 966,09	2 792,00	2 500,00	2 900,00		
608112/99001 608112/99091	Electricité pour ouvrages de gestion des eaux usées et des eaux de surface Frais d'électricité concernant: - Station de pompage de la rue de Bascharage à Schouweiler (600 € /an) - RUB Rue Haard à Bettange/Mess (720 € /an) - RUB Rue Krack/Rue Centrale à Schouweiler (800 €/an) Ventil. atelier - électricité	1 104,86 861,23	2 000,00 792,00		2 000,00 900,00		
608113	Gaz de canalisation	392,73	480,00	720,00	832,00		
608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation	392,73	480,00		832,00		
608121	Fournitures d'entretien	3 086,41	5 440,00	3 840,00	5 568,00		
608121/99091	Ventil. atelier - Bâtiment - fournitures d'entretien	327,58	640,00	640,00	1 280,00		
608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien	1 311,32	2 400,00	1 600,00	2 080,00		
608121/99098	Ventil. atelier - Fournitures d'entretien	1 447,51	2 400,00	1 600,00	2 208,00		
608122	Petit équipement	2 180,63	13 200,00	8 200,00	16 400,00		
608122/99001	Petit équipement pour l'entretien du réseau	172,52	10 000,00	5 000,00	10 000,00		<u> </u>

						1-1-	111011 - 2022-01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608122/99091	Achat de matériel (tuyaux, bouches d'égoût) Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement	908,96	800,00	800,00	4 000,00		
608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement	123,12	800,00	800,00	800,00		
608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage	976,03	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
608160	Vêtements professionnels	295,02	· ·	· ·	·		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	295,02	400,00	400,00	500,00		
612200	Entretien et réparations	29 972,71	70 400,00	60 400,00	92 320,00		
612200/99002	Travaux d'entretien et de réparation du réseau de canalisation	20 804,85	60 000,00	50 000,00	80 000,00		
	 vidange de fosses, réparation du réseau, nettoyage annuel des avaloirs, mise à niveau de couvercles de canalisation 						
612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations	4 727,04	4 800,00	4 800,00	4 800,00		
612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations	4 018,08	4 800,00	4 800,00	6 400,00		
612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	422,74	800,00	800,00	1 120,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 288,27	1 304,00	1 328,00	1 440,00		
614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances	1 288,27	1 304,00	1 328,00	1 440,00		

							THOIT ZOZZ OT
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
621000	Rémunérations des salariés	19 003,43	20 600,00	19 000,00	22 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	19 003,43	20 600,00	19 000,00	22 000,00		
622000	Charges sociales (part patronals)	2 944 00	2 200 00	2 900 00	2 400 00		
623000	Charges sociales (part patronale)	2 844,99	1	'	'		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	2 844,99	3 300,00	2 800,00	3 100,00		
648120 P	Subventions affectées	3 153,62	40 000,00	20 000,00	45 000,00		
648120/99002 P	Frais divers en relation avec la station d'épuration	3 153,62	40 000,00	20 000,00	45 000,00		
	- frais divers en relation avec la station d'épuration: * assurance, entretien des alentours etc reprise de l'article 3/520/648211/99002 vers l'article 3/520/648120/99002 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur en 2019: réparation et mise en état imprévue de la STEP Reckange						
648211 S	Participations à caractère général	102 168,26	160 000,00	220 000,00	200 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées	102 168,26	160 000,00	220 000,00	200 000,00		
	- suivant information du SIVEC (suivant convention du 18 octobre 1995 entre le Sivec, la commune de Reckange et celle de Dippach, approuvée le 19 janvier 1996 par le conseil communal et le 21 février 1996 par l'autorité supérieure) - y compris taxe de rejet que le SIVEC doit payer à l'Etat - refacturation à la commune de la partie due aux eaux y déversés - taxe de rejet 2018: 0,14 €/m3 (budget 2021) - taxe de rejet 2019: 0,12 €/m3 (budget 2021) - taxe de rejet 2020: 0,12 €/m3 (budget 2021) - taxe de rejet 2021: 0,11 €/m3 (budget 2022) (les taxes de rejet 2018-2020 n'ont pas été facturée par le SIVEC le rectifé 2021 et initial 2022 en tiennent compte) - prévision d'une provision pour prise en charge de frais administratifs et techniques du SIVEC pour travaux de conduite de certains ouvrages d'art						
	Total 520	170 406,68	323 516,00	343 428,00	397 740,00		

3/532/ S32 Mesure d'économie d'énergie Autres fournitures d'entretien et de petit équipement 783,30 15 000,00 3 000,00 57 500,00 Pacte Climat - frais de fonctionnement - dans se cause ou l'authéaich de la commune au pacte-climat, suivant déclaions du conneil communel de 2014 et de 2015, en vue de la colitification de la reduction des gas il estet de sezze de rémonstain en et rivit l'adjustifisation de mappeurs de chaleur et revit l'adjustifisation de la reduction de gas il estet de sezze de rémonstain et rivit l'adjustifisation de la reduction de l'adjustifisation de la commune au pacte-climat, acurant déclaions du conneil communal de 2014 et de 2015, en vue et l'adjustifisation de la communal de 2014 et de 2015, en vue et l'adjustifisation de la mobilité publique 348120 P Subventions affectées 1250,00 20 500,00 30 00,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par	2022 Montants votés par	Budget rectifié 2021 Montants modifiés	Budget de 2022 Montants modifiés
Autros fournitures d'entretien et de peit équipement 783,30 783,30 783,30 780,00 7800,00 7800,00 7800,00 7800,00 1000,00 5000,00 1000,00 5000,00 1000,00 5000,00 1000,00 5000,00 1000,00 5000,00 1000,00 5000,00 1000,00 5000,00 1000,00 5000,00 1000,00 5000,00 1000,00 5000,00 1000,00 5000,00 7800,00	_		2020		le Conseil communal	le Conseil communal	par le Ministre	par le Ministre
Pacte Climat - frais de fonctionnement - dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacce-climat, au vons de la contribution de la réduction des que à effet de serre e ne 2022 l'almilitation de la réduction des gas à effet de serre e ne 2022 l'almilitation de la réduction des gas à effet de serre de l'achésion de commune au pacce-climat, au vons de la contribution de la réduction de comptaulisation de réduction de la commune au pacce-climat, au vans destination de la commune au pacce-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des pas à effet de serre e nice en oeuvre de différentes actions concrétes Subventions au public pour promotion de la mobilité publique 0,00 500,00 3,000,00 0,00 0,00 0,00 0,0	3/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
- dams le cadre de l'adhèsion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communeal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des qua à elfet de serve - en 2022: l'ianification énergérique, élaboration d'un concept de récursation et evril acquisitituon de compressa de éhaleur Pacte Climat - autres fais de fontionnement - programme de comptabilisation arregérique (elaboration de la communeau pacte-climat, suivant divisitions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des qua à elfet de serve - mise en ceuve de diférentes actions concrétes 848120 P Subventions affectées 1 250,00 20 500,00 3000,00 3000,00 3000,00 68812098001 P Subventions au public pour promotion de la mobilité publique - dans le cadre de l'adhésion de la communea up pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gas à effet de serve - subventions à allouer en suivant les décisions affectentes du via subventions de l'item de la contribution de la réduction des gas à effet de serve - subventions à allouer en suivant les décisions afferentes du via subventions de l'achésion de la contra les decisions afferentes du via subventions de l'achésion de l'achésion de la contra les decisions afferentes du via subventions de la sorte à partir de 2020, vu la gratuit é qui sera introduite pour ces abonnements via subventions de la sorte à partir de 2020, vu la gratuit é qui sera introduite pour ces abonnements. - dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gas à effet de serve - subventions à allouer en autvant les décisions afférentes du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gas à effet de serve - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gas à effet	608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	783,30	15 000,00	3 000,00	57 500,00		
suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre e ne 2021; Planificacion énergétique, élaboration d'un concept de sérveuiton et evel acquisition de cempteurs de Chateur Packe Climat autres frais de Britionnement - programme de comptabilisation renregique (EBL) - dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des qaz à effet de serre - mise en ceuvre de différentes actions concretes 1 250,00 20 500,00 3 000,00 30 000,00 548120/99001 P Subventions affectées 1 250,00 20 500,00 3 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	608128/99001	Pacte Climat - frais de fonctionnement	0,00	5 000,00	1 000,00	50 000,00		
### dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - nise en ceuvre de différentes actions concrètes #### 348120 P **Subventions affectées		suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - en 2022: Planification énergétique, élaboration d'un concept						
suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - mise en oeuvre de différentes actions concrètes Subventions affectées Subventions au public pour promotion de la mobilité publique - dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à al louer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports en commun via subventions de citres de transport (MP-Pass, Jumbon-Kaart, Seniore-Kaart,) - plus de subventions de la sorte à partir de 2020, vu la gratuité qui sera introduite pour ces abonnements Subventions au public pour la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. - dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à al louer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie - nouvelles subventions à al louer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie - nouvelles subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie - nouvelles subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal place de l'énergie - nouvelles subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal place de l'énergie - nouvelles subventions en matière d'installations photovoit diques pour 2022 après discussions et vote au Conseil communal	608128/99002		783,30	10 000,00	2 000,00	7 500,00		
Subventions au public pour promotion de la mobilité publique - dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports en commun via subventions de titres de transport (M-Pass, Jumbo-Kaart, Seniore-Kaart,) - plus de subventions de la sorte à partir de 2020, vu la gratuité qui sera introduite pour ces abonnements Subventions au public pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'energie, la mise en valeur des sources d'energie renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. - dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie - nouvelles subventions en matière d'installations photovoltaques pour 2022 après discussions et vote au Conseil Total 532 2033,30 35 500,00 6 000,00 87 500,00		suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre						
- dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports en commun via subventions de titres de transport (M-Pass, Jumbo-Kaart, Seniore-Kaart,) - plus de subventions de la sorte à partir de 2020, vu la gratuité qui sera introduite pour ces abonnements Subventions au public pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'energie, la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. - dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie - nouvelles subventions en matière d'installations photovoltaïques pour 2022 après discussions et vote au Conseil Communal Total 532 2 2033,30 35 500,00 6 000,00 87 500,00	648120 P	Subventions affectées	1 250,00	20 500,00	3 000,00	30 000,00		
suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports en commun via subventions de titres de transport (M-Pass, Jumbo-Kaart, Seniore-Kaart,) - plus de subventions de la sorte à partir de 2020, vu la gratuité qui sera introduite pour ces abonnements Subventions au public pour la promotion de l'utilisation rationelle de l'energie, la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. - dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie - nouvelles subventions en matière d'installations photovoltaïques pour 2022 après discussions et vote au Conseil Communal Total 532 2033,30 35 500,00 6 000,00 87 500,00	648120/99001 P	Subventions au public pour promotion de la mobilité publique	0,00	500,00	0,00	0,00		
Subventions au public pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'energie, la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. - dans le cadre de l'adhésion de la commune au pacte-climat, suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil commual, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie - nouvelles subventions en matière d'installations photovoltaïques pour 2022 après discussions et vote au Conseil Total 532 2 033,30 35 500,00 6 000,00 87 500,00		suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports en commun via subventions de titres de transport (M-Pass, Jumbo-Kaart, Seniore-Kaart,) - plus de subventions de la sorte à partir de 2020, vu la						
suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie - nouvelles subventions en matière d'installations photovoltaïques pour 2022 après discussions et vote au Conseil Communal Total 532 2 033,30 35 500,00 6 000,00 87 500,00	648120/99002 P	en valeur des sources d'énergie renouvelables et l'utilisation rationnelle des	1 250,00	20 000,00	3 000,00	30 000,00		
		suivant décisions du conseil communal de 2014 et de 2015, en vue de la contribution de la réduction des gaz à effet de serre - subventions à allouer en suivant les décisions afférentes du conseil communal, en vue de promouvoir les transports des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie - nouvelles subventions en matière d'installations photovoltaïques pour 2022 après discussions et vote au Conseil						
3/542/ 542 Protection de la nature		Total 532	2 033,30	35 500,00	6 000,00	87 500,00		
	3/542/	542 Protection de la nature						

						1 10 10 10 10	111011 - 2022-01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	1 560,89	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608128/99001	Activités commission de l'environnement	1 560,89	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	- activités à organiser par la commission de l'Environnement						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
648110/99002 P	Subside au mouvement interrégional et international contre la production d'énergie par la procédure de fission nucléaire	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- suivant décision afférente du conseil communal						
648211 S	Participations à caractère général	15 338,16	15 458,67	15 458,67	15 936,22		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de protection de la nature	15 338,16	15 458,67	15 458,67	15 936,22		
	- suivant courrier du SICONA-Ouest du 29 octobre 2021						
648212 S	Participations à caractère spécifique	97 277,43	134 150,00	134 150,00	182 000,00		
648212/99001 S	Travaux spécifiques effectués par un syndicat de proctetion de la nature	97 277,43	134 150,00	134 150,00	152 000,00		
	- contribution financière pour travaux à exécuter par le SICONA - suivant devis et programme présenté par le SICONA en date du 29 octobre 2021						
648212/99002 S	Travaux effectués par le conseiller externe Pacte Nature (SICONA)	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	svt convention en matière de Pacte Nature et après approbation du Conseil Communal de celle-ci et svtl courrier du SICONA du 26 novembre 2021						
	Total 542	114 176,48	153 108,67	152 108,67	201 436,22		
3/550/	550 Gestion des eaux de surface						
648120 P	Subventions affectées	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
648120/99001 P	Subvention au public pour les travaux d'investissement en matière de protection contre les crues	0,00	· ·	'	 		
	Total 550	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
	DEL ENGLO GNOTO MINES	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/590/	590 Autres types de protection de l'environnement						
618820	Frais de formation	10 183,56	10 200,00	11 000,00	12 000,00		
618820/99001	Frais de formation et de sensibilisation dans le cadre du PacteClimat	10 183,56	10 200,00	11 000,00	12 000,00		
	Formation et sensibilisation de l'EnergieAgence - Nachhaltigkeit macht Schule pour les cycles 3.1 et 3.2 (enfants, parents, enseignants)						
	Total 590	10 183,56	10 200,00	11 000,00	12 000,00		
	Total général 5	817 208,08	1 132 720,67	1 131 032,67	1 364 176,22		
	6 Logements et équipements collectifs						
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
608111	Eau	0,00	500,00	500,00	500,00		
608111/99001	Fourniture d'eau - Bâtiments donnés en location	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2021 Locaux donnés en location à l'APEMH (ancien Précoce & ancien garage pompiers, etc.) (frais récupérés via facturation)						
608112	Electricité	2 948,25	3 000,00	3 600,00	3 600,00		
608112/99001	Electricité - Bâtiments donnés en location	2 948,25	3 000,00	3 600,00	3 600,00		
	Locaux donnés en location à l'APEMH (ancien Précoce & ancien garage pompiers, etc.) (frais récupérés via facturation)						
608113	Gaz de canalisation	4 081,16	5 500,00	5 500,00	8 000,00		
608113/99001	Gaz de canalisation - Bâtiments donnés en location	4 081,16	5 500,00	5 500,00	8 000,00		
	Locaux donnés en location à l'APEMH (ancien Précoce & ancien garage pompiers, etc.) (frais récupérés via facturation)						
608121	Fournitures d'entretien	27,90	1 000,00	500,00	1 000,00		
608121/99001	Bâtiments donnés en location - Fournitures d'entretien	27,90	1 000,00	500,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
	Logements/locaux donnés en location: - Logement concierge à l'école de Schouweiler - Ancien presbytère à Dippach - Ancien Précoce à Bettange-sur-Mess - Ancien Garage Pompiers à Bettange-sur-Mess						
612200	Entretien et réparations	1 892,10	14 500,00	3 000,00	10 000,00		
612200/99001	Bâtiments donnés en location - Travaux d'entretien et réparations	1 892,10	14 500,00	3 000,00	10 000,00		
	Logements/locaux donnés en location: - Logement concierge à l'école de Schouweiler (réfection du logement en 2021 suite à un nouvel occupant de l'habitation) - Ancien presbytère à Dippach - Ancien Précoce à Bettange-sur-Mess - Ancien Garage Pompiers à Bettange-sur-Mess						
	Total 612	8 949,41	24 500,00	13 100,00	23 100,00		
3/621/	621 Places publiques						
603200	Produits d'entretien	190,85	400,00	400,00	400,00		
603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien - places publiques	190,85	400,00	400,00	400,00		
002200	Farmiture distallar et direira	4.044.00	200.00	400.00	4 200 00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	1 014,08	800,00	•	1 280,00		
	Fournitures d'atelier et d'usine Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange - places publiques	1 014,08 1 014,08			1 280,00 1 280,00		
603300/99093				480,00	-		
603300 603300/99093 603600 603600/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange - places publiques	1 014,08	800,00 4 000,00	480,00 3 200,00	1 280,00		
603300/99093 603600 603600/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange - places publiques Carburants Ventil. atelier - Carburants pour véhicules - places publiques	1 014,08 2 569,79 2 569,79	4 000,00 4 000,00	480,00 3 200,00 3 200,00	1 280,00 5 600,00 5 600,00		
603300/99093 603600	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange - places publiques Carburants	1 014,08 2 569,79	4 000,00 4 000,00	3 200,00 3 200,00 160,00	1 280,00 5 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
608112 608112/99091	Electricité Ventil. atelier - électricité - places publiques	861,23 861,23	792,00 792,00	l	900,00 900,00		
008112/99091	vernii. ateliei - electricite - piaces publiques	001,23	792,00	900,00	900,00		
608113	Gaz de canalisation	392,73	480,00	720,00	832,00		
608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation - places publiques	392,73	480,00	720,00	832,00		
608121	Fournitures d'entretien	23 597,06	55 440,00	33 840,00	75 568,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien - places publiques	20 510,65	50 000,00	30 000,00	70 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, bornes, semences etc. Reprise du programme en 2022 après les années 2019 & 2020						
608121/99091	"calmes" Ventil. atelier - bâtiments - fournitures d'entretien - places publiques	327,58	640,00	640,00	1 280,00		
608121/99093	Ventil. atelier - véhicules - fournitures d'entretien - places publiques	1 311,32	2 400,00	1 600,00	2 080,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien - places publiques	1 447,51	2 400,00	1 600,00	2 208,00		
608122	Petit équipement	4 875,01	18 200,00	13 200,00	26 400,00		
608122/99001	Petit équipement relatif aux places publiques	2 866,90	15 000,00	10 000,00	20 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs; acquisition de bancs de repos, plantes, semences etc. installation d'armoires à livres						
608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement - places publiques	908,96	800,00	800,00	4 000,00		

		1		1			
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement - places publiques	123,12	800,00	800,00	800,00		
608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - places publiques	976,03	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
608160	Vêtements professionnels	1 917,66	2 600,00	2 600,00	3 250,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle - places publiques	1 917,66	2 600,00	2 600,00	3 250,00		
612200	Entretien et réparations	19 111,69	30 400,00	25 400,00	37 320,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des infrastructures publiques	9 943,83	20 000,00	15 000,00	25 000,00		
	- nettoyage et entretien des places publiques, parkings, abris pour voyageurs, mise en place borne électrique sur parking mairie;						
612200/99091	- contrôle périodique des aires de jeux (Label Secher Spillplaz) Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations - places publiques	4 727,04	4 800,00	4 800,00	4 800,00		
612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations - places publiques	4 018,08	4 800,00	4 800,00	6 400,00		
612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations - places publiques	422,74	800,00	800,00	1 120,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	1 288,27	1 304,00	1 328,00	1 440,00		
614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances - places publiques	1 288,27	1 304,00	1 328,00	1 440,00		
	Rémunérations des salariés	123 522,30	133 900,00	123 500,00	143 000,00		
0101 0		0.00.000	120 000,00	1=0 000,00		-	Dana 75/40

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
621000 621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle - places publiques	123 522,30	133 900,00	123 500,00	143 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	18 492,41	21 450,00	18 200,00	20 150,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle - places publiques	18 492,41	21 450,00	18 200,00	20 150,00		
648120 P	Subventions affectées	2 961,95	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
648120/99001 P	Frais conventions diverses	2 961,95	3 000,00	3 000,00	3 000,00		
	- frais des conventions avec CFL - à partir de 2006: vient s'adjoindre les frais reliés à une nouvelle convention avec CFL (éclairage public dans passage souterrain à Dippach-Gare) - à partir de 2011 et 2013, nouvelles conventions qui viennent s'ajouter, en particulier en ce qui concerne la mise à diposition de fonds pour la "Boltzplatz" à Bettange - reprise de l'article 3/621/648211/99001 vers l'article 3/621/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication Ministère de l'Intérieur - depuis 2019: frais de conventions FEIPEL-SPLICKS (2.500 €/an)						
	Total 621	201 074,83	273 166,00	226 928,00	319 540,00		
3/622/	622 Circulation						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	3 000,00	1 000,00	4 000,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	0,00	3 000,00	1 000,00	4 000,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						
608122	Petit équipement	19 276,17	20 000,00	12 000,00	30 000,00		

						Approba	ition - 2022-0
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/622/	622 Circulation						
608122/99001	Petit équipement	19 276,17	20 000,00	12 000,00	30 000,00		
	- signalisation routière: acquisition de panneaux de signalisation pour le remplacement des panneaux usés, matériel de peinture pour le renouvellement des passages pour piétons, entretien signalisation tricolore à Dippach						
612200	Entretien et réparations	0,00	15 000,00	10 000,00	50 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations de la signalisation routière	0,00	15 000,00	10 000,00	50 000,00		
612300	Contrats de maintenance	1 267,24	2 500,00	1 500,00	2 500,00		
612300/99002	Contrats de maintenance pour les feux tricolores	1 267,24	2 500,00	1 500,00	2 500,00		
	- diminution à partir de 2016, vu reprise des feux rouges au croisement RN5-CR103 par l'Etat						
648110 P	Subventions non affectées	250,00	250,00	250,00	250,00		
648110/99001 P	Subvention aux association / sécurité routière	250,00	250,00	250,00	250,00		
	svt délibération afférente du conseil communal						
	Total 622	20 793,41	40 750,00	24 750,00	86 750,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
603200	Produits d'entretien	381,70	800,00	800,00	800,00		
603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien	381,70	800,00	800,00	800,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	2 028,16	1 600,00	960,00	2 560,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	2 028,16	1 600,00	960,00	2 560,00		

							111011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7 11 11 10 10	DEL ENGES SKENVINCES	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
603600	Carburants	5 139,59	8 000,00	6 400,00	11 200,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	5 139,59	8 000,00	6 400,00	11 200,00		
603700	Lubrifiants	559,61	800,00	320,00	800,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	559,61	800,00	320,00	800,00		
603800	Autres fournitures consommables	6 576,48	20 000,00	15 000,00	18 000,00		
603800/99001	Sel de déneigement	6 576,48	20 000,00	15 000,00	18 000,00		
	- à partir de fin 2015, achat en vrac, vu la mise en service d'un silo de stockage près des nouveaux ateliers communaux						
608112	Electricité	1 722,45	1 584,00	1 800,00	1 800,00		
608112/99091	Ventil. atelier - électricité	1 722,45	1 584,00	1 800,00	1 800,00		
608113	Gaz de canalisation	785,45	960,00	1 440,00	1 664,00		
608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation	785,45	960,00	1 440,00	1 664,00		
608121	Fournitures d'entretien	7 948,87	20 880,00	17 680,00	21 136,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien	1 776,06	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	- voirie et trottoirs: matériaux concassés, gravier, sable, goudron, y compris acquisition de bacs à sel en 2016						
608121/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - fournitures d'entretien	655,17	1 280,00	1 280,00	2 560,00		
608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien	2 622,63	4 800,00	3 200,00	4 160,00		
0101 0	ı	20.00.000	I	I .	l .	<u> </u>	Demo 70/40

							111011 - 2022-0
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
608121/99098	Ventil. atelier - Fournitures d'entretien	2 895,01	4 800,00	3 200,00	4 416,00		
608122	Petit équipement	4 016,20	6 400,00	6 400,00	12 800,00		
608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement	1 817,91	1 600,00	1 600,00	8 000,00		
608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement	246,24	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage	1 952,05	3 200,00	3 200,00	3 200,00		
608160	Vêtements professionnels	2 802,73	3 800,00	3 800,00	4 750,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	2 802,73	3 800,00	3 800,00	4 750,00		
612200	Entretien et réparations	90 468,10	150 800,00	130 800,00	154 640,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations	72 132,39	120 000,00	100 000,00	120 000,00		
	- voirie et trottoirs: réfection et réparation de la voirie vicinale et des trottoirs, mise en état des accotements, transport et épandage de goudron, reprofilage de couches de roulement, remplacement d'arbres morts - en 2022: travaux à réaliser en parralèlle avec des travaux de réalisation du réseau à fibres optiques par la POST, ainsi que certaines mesures dans le cadre du pacte-climat depuis 2019: balayage du réseau routier par entreprise privée						
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations des pistes cyclables	0,00					
612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations	9 454,07	9 600,00	9 600,00	9 600,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations	8 036,16	9 600,00	9 600,00	12 800,00		
612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	845,48	1 600,00	1 600,00	2 240,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 576,54	2 608,00	2 656,00	2 880,00		
614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances	2 576,54	2 608,00	2 656,00	2 880,00		
621000	Rémunérations des salariés	180 532,59	195 700,00	180 500,00	209 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	180 532,59	195 700,00	180 500,00	209 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	27 027,37	31 350,00	26 600,00	29 450,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	27 027,37	31 350,00	26 600,00	29 450,00		
	Total 624	332 565,84	445 282,00	395 156,00	471 480,00		
3/626/	626 Cimetières						
608111	Eau	0,00	300,00	300,00	300,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	300,00	300,00	300,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	555,36	900,00	700,00	800,00		
608112/99001	Electricité	555,36	900,00	700,00	800,00		
	- éclairage des morgues						
608121	Fournitures d'entretien	349,89	17 000,00	3 500,00	15 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
608121/99001	Bâtiment - Fournitures d'entretien	317,49	10 000,00	1 500,00	8 000,00		
	- matériel d'entretien morgues						
608121/99002	Infrastructures - fournitures d'entretien	32,40	7 000,00	2 000,00	7 000,00		
	- matériel d'entretien; plantations; remplacement des bancs de repos; sonorisation, etc.						
608160	Vêtements professionnels	2 360,19	3 200,00	3 200,00	4 000,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	2 360,19	3 200,00	3 200,00	4 000,00		
612200	Entretien et réparations	17 174,05	25 000,00	23 000,00	50 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	1 848,26	8 000,00	6 000,00	20 000,00		
	- entretien des morgues - nettoyage régulier des morgues par tiers						
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations des infrastructures	15 325,79	17 000,00	17 000,00	30 000,00		
	 mise en oeuvre d'un système de confection de fosses par tiers à partir de 2008 entreprise de corbillard (convention avec l'entreprise Jos calmes de Sprinkange du 02.12.1988) Bëschkierfecht: dépôt cendres autour de l'arbre: 124 € Bëschkierfecht: dispersion des cendres : 78 € 						
621000	Rémunérations des salariés	152 027,45	164 800,00	152 000,00	176 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	152 027,45	164 800,00	152 000,00	176 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	22 759,89	26 400,00	22 400,00	24 800,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés à tâche manuelle	22 759,89	26 400,00	22 400,00	24 800,00		
648211 S	Participations à caractère général	425,28	500,00	500,00	500,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire	425,28	500,00	500,00	500,00		

						• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/626/	626 Cimetières						
	- participation aux SICEC: * suivant information du SICEC: 0.12EURO/habitant						
	Total 626	195 652,11	238 100,00	205 600,00	271 400,00		
3/627/	627 Ateliers						
603500	Fournitures de bureau	0,00	500,00	100,00	500,00		
603500/99001	Atelier - Fournitures de bureau	0,00	500,00	100,00	500,00		
608111	Eau	0,00	750,00	750,00	750,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	750,00	750,00	750,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2021						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	500,00	100,00	500,00		
608121/99001	Atelier - Machines de bureau et matériel informatique - Fournitures d'entretien	0,00	500,00	100,00	500,00		
617100	Personnel intérimaire	68 746,54	73 000,00	73 000,00	80 000,00		
617100/99001	Proactif - personnel ouvriers temporaires	68 746,54	73 000,00	73 000,00	80 000,00		
	- embauche de peronnel ouvrier temporaire pour le renforcement des services de régie par temps de grands besoins en 2022: augmentation générale des tarifs (main d'oeuvre et machines)						
622000	Autre personnel	24 350,40	40 000,00	26 500,00	40 000,00		
622000/99001	*Salaires des étudiants travaillant dans les ateliers	24 350,40	40 000,00	26 500,00	40 000,00		
	- étudiants à embaucher pendant les vacances d'été et de Pâques vu les besoins (modalités suivant délibérations annuelles du conseil communal)						
623000	Charges sociales (part patronale)	182,62	350,00	200,00	350,00		
623000/99001	*Salaires des étudiants charges patronales	182,62	350,00	200,00	350,00		
	- étudiants à embaucher pendant les vacances d'été et de Pâques (modalités suivant délibérations annuelles du conseil communal)						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
624000	Pensions complémentaires	26 234,28	28 000,00	28 000,00	28 000,00		
624000/99004	*Supplément de pension pour salariés à tâches manuelles	26 234,28	28 000,00	28 000,00	28 000,00		
	- suivant dispositions du contrat collectif des ouvriers des communes du Sud						
	Total 627	119 513,84	143 100,00	128 650,00	150 100,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
603200	Produits d'entretien	381,71	800,00	800,00	800,00		
603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien	381,71	800,00	800,00	800,00		
603300	Fournitures d'atelier et d'usine	2 028,17	1 600,00	960,00	2 560,00		
603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange	2 028,17	1 600,00	960,00	2 560,00		
603600	Carburants	5 139,59	8 000,00	6 400,00	11 200,00		
603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules	5 139,59	8 000,00	6 400,00	11 200,00		
603700	Lubrifiants	559,61	800,00	320,00	800,00		
603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants	559,61	800,00	320,00	800,00		
608112	Electricité	5 904,48	12 584,00	8 600,00	12 800,00		
608112/99001	Bâtiment - électricité	4 060,53			10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
608112/99002	Réseau - électricité - frais d'électricité en relation avec la station hydrophore installée à la cité "Galgenberg" à Dippach, suite à la reprise des éléments de cette cité destinés à être incorporés dans le domaine public	121,50	1 000,00	300,00	1 000,00		
608112/99091	- suite à mise en service nouveau bassin d'eau ces frais ne seront plus exigibles Ventil. atelier - électricité	1 722,45	1 584,00	1 800,00	1 800,00		
608113	Gaz de canalisation	785,45	960,00	1 440,00	1 664,00		
608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation	785,45	960,00	1 440,00	1 664,00		
608121	Fournitures d'entretien	39 958,88	100 880,00	92 680,00	101 136,00		
608121/99001	Bâtiments - fournitures d'entretien	0,00	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
	- entretien des réservoirs						
608121/99002	Réseau - fournitures d'entretien	33 786,08	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
	-robinetterie, tuyauterie, compteurs etc.						
608121/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - fournitures d'entertien	655,17	1 280,00	1 280,00	2 560,00		
608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien	2 622,62	4 800,00	3 200,00	4 160,00		
608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien	2 895,01	4 800,00	3 200,00	4 416,00		
608122 608122/99091	Petit équipement Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement	4 016,19 1 817,90					

						• • •	111011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement	246,24	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage	1 952,05	3 200,00	3 200,00	3 200,00		
608160	Vêtements professionnels	737,56	1 000,00	1 000,00	1 250,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	737,56	1 000,00	1 000,00	1 250,00		
612200	Entretien et réparations	25 581,36	165 800,00	90 800,00	171 640,00		
612200/99001	Bâtiments - travaux d'entretien et réparations	7 112,97	30 000,00	10 000,00	30 000,00		
	- entretien des réservoirs et autres bâtiments - à partir de 2019 entretien et nettoyage régulier des nouvelles installations						
612200/99002	Réseaux - Travaux d'entretien et de réparation	132,68	110 000,00	60 000,00	110 000,00		
	- depuis 2017: mise en conformité du réseau						
612200/99004	Analyses d'eau par l'Etat	0,00	5 000,00	0,00	7 000,00		
	- dépense à charge du budget communal à partir du moment que la législation nationale le prévoira						
612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations	9 454,06	9 600,00	9 600,00	9 600,00		
612200/99093	ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations	8 036,17	9 600,00	9 600,00	12 800,00		
612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations	845,48	1 600,00	1 600,00	2 240,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
612300	Contrats de maintenance	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612300/99001	Smart Water - Contrat de maintenance	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	2 576,53	2 608,00	2 656,00	2 880,00		
614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances	2 576,53	2 608,00	2 656,00	2 880,00		
621000	Rémunérations des salariés	47 508,58	51 500,00	47 500,00	55 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	47 508,58		,	55 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	7 112,47	8 250,00	7 000,00	7 750,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	7 112,47	8 250,00	7 000,00	7 750,00		
648120 P	Subventions affectées	76 722,80	ĺ		80 000,00		
648120/99001 P	Subvention eau potable - En vertu de sa décision du 26 septembre 2013, le conseil communal décide de faire bénéficier toute personne résidant dans la Commune de Dippach, à titre d'allocation financière pour l'hygiène de base, d'un montant équivalent au coût de 20 litres d'eau par personne et par jour. - Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'adaptation (augmentation) des redevances pour la distribution de l'eau potable, en suivant la législation et en suivant la décision du conseil communal du 10 juin 2013	76 722,80	80 000,00	80 000,00	80 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	364 973,50	350 000,00	380 000,00	450 000,00		
648211/99001 S	Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat de production d'eau potable SES	364 973,50	350 000,00	380 000,00	450 000,00		
	- achat d'eau auprès du syndicat SES de Koerich - prix suivant information du SES du 17 novembre 2020 * pour fourniture dans réservoir - Tarif T1: 1,20€/m3 (augmentation en 2018 de 1,00€ à 1,20€) * pour fourniture par raccordement directe - Tarif T2: 1.50 EURO/m3						

		I Montants	Montants	Budget rectifié	Budget de	Budget rectifié	Budget de
Article	DEPENSES ORDINAIRES	portés	autorisés en 2021	2021	2022	2021	2022
	DEL ENGEG GRANAMILEG	au compte de 2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
	* pour fourniture dans réservoir - Tarif T1: 1,50€/m3 (augmentation en 2022 de 1,20€ à 1,50€)						
	Total 630	583 986,88	792 182,00	727 556,00	913 280,00		
3/640/	640 Eclairage public						
608112	Electricité	31 612,67	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
608112/99001	Electricité	31 612,67	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	- taxes d'électricité ENOVOS - une légère diminution est escomptée, vu la mise en place de luminaires à système LED, en suivant un certain phasage						
612200	Entretien et réparations	8 317,53	16 000,00	13 000,00	20 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des installations de voirie : éclairage	8 317,53	16 000,00	13 000,00	20 000,00		
	- eclairage public: entretien du réseau-révisions par CREOS, jusqu'en 2014 compris, à partir de 2015: travaux confiés à entreprise artisanale						
	Total 640	39 930,20	46 000,00	43 000,00	50 000,00		
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
608111	Eau	0,00	250,00	250,00	250,00		
608111/99001	Fourniture d'eau - Immeubles bâtis et non bâtis non affectés	0,00	250,00	250,00	250,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2021						
608112	Electricité	7 301,88	8 000,00	5 000,00	8 000,00		
608112/99001	Electricité - Immeubles bâtis et non bâtis non affectés	7 301,88	8 000,00	5 000,00	8 000,00		
	 y compris minimum d'électricité consommée au niveau de batiments communaux, désaffectés: anciens ateliers rue Tajel Maisons 3 + 7 rue Tajel chauffage électrique de la "Kleederstuff" 						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
608113	Gaz de canalisation	0,00	500,00	0,00	500,00		
608113/99001	Gaz de canalisation - Immeubles bâtis et non bâtis non affectés	0,00	500,00	0,00	500,00		
608114	Chaleur	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
608114/99001	Chaleur - Immeubles bâtis et non bâtis non affectés	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	150,00	5 000,00		
608121/99001	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés - fournitures d'entretien	0,00	1 000,00	150,00	5 000,00		
	- dans le cadre des locaux à la rue Tajel						
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	58,46	100,00	100,00	100,00		
611110/99001	Frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs	58,46	100,00	100,00	100,00		
	- frais des conventions pour l'implantation des abris pour voyageurs et le consentement de droits de passage						
612200	Entretien et réparations	78,41	1 000,00	500,00	10 000,00		
612200/99001	Immeubles bâtis et non bâtis non affectés - travaux d'entretien et réparations	78,41	1 000,00	500,00	10 000,00		
	- dans le cadre des locaux à la rue Tajel						
	Total 650	7 438,75	11 850,00	6 000,00	24 850,00		
	Total général 6	1 509 905,27	2 014 930,00	1 770 740,00	2 310 500,00		
	7 Santé						
3/740/	740 Services de santé publique						
648110 P	Subventions non affectées	850,00	850,00	850,00	850,00		
648110/99001 P	Subside Croix Rouge	850,00	850,00	850,00	850,00		
	- subside à la Croix Rouge (section locale) - pour 2019 & 2020: évtl. subside suppl. à raison de 250 € en cas de distribution de flyers						

						• • •	111011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/740/	740 Services de santé publique						
	Total 740	850,00	850,00	850,00	850,00		
3/790/	790 Autre santé						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
615100/99001	Mesures de prévention à mettre en oeuvre en matière de suicide et de toxicomanie	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total 790	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	Total général 7	850,00	1 850,00	850,00	1 850,00		
	8 Loisirs, culture et culte						
3/810/	810 Loisirs						
608122	Petit équipement	0,00	500,00	500,00	500,00		
608122/99001	Achat matériel cours loisirs	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- matériel pour cours du soir						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 000,00	750,00	2 000,00		
608128/99001	Frais d'organisations vacances loisirs	0,00	2 000,00	750,00	2 000,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
615212/99001	Frais vacances loisirs	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
615241	Frais de réception	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
615241/99001	Fête de clôture "vacances-loisirs"	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- frais d'organisation						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
616000/99001	Transport excursions vacances loisir	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00		
	- frais de transport en relation avec les activités de "Vacances-Loisirs"						
642800	Autres indemnités	14 272,50	22 000,00	22 000,00	18 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/810/	810 Loisirs						
642800/99001	Indemnités cours loisirs (sport, culture)	14 272,50	22 000,00	22 000,00	18 000,00		
	 indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation sportive et culturelle à liquider sur base de déclarations, respectivmeent en vertu de décisions du conseil comnual adjonction de plusieurs cours à grande envergure 						
	Total 810	14 272,50	29 000,00	23 250,00	25 000,00		
3/821/	821 Terrains de sports						
608111	Eau	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2021						
608112	Electricité	12 332,82	12 780,00	12 710,00	12 850,00		
608112/99001	Terrain de football - Electricité	8 638,40	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
608112/99002	Eclairage du local du football et du terrain Ventil. électricité	3 694,42	3 780,00	3 710,00	3 850,00		
608113	Gaz de canalisation	4 262,09	6 100,00	6 000,00	9 000,00		
608113/99001	Terrain de football - Gaz de canalisation	4 262,09	6 100,00	6 000,00	9 000,00		
	Chauffage du local du football						
608121	Fournitures d'entretien	1 738,06	4 800,00	1 500,00	16 000,00		
608121/99001	Bâtiments - Fournitures d'entretien	3,75	2 000,00	500,00	8 000,00		
	Entretien des vestiaires du football et du chalet du tennis						
608121/99002	Infrastructures - Fournitures d'entretien	1 734,31	2 800,00	1 000,00	8 000,00		
	Fournitures pour l'entretien des terrains de sport en général						
608160	Vêtements professionnels	442,54	600,00	600,00	750,00	<u> </u>	

							10011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
	DE. E. IOLO ONDITUMEO	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	442,54	600,00	600,00	750,00		
612200	Entretien et réparations	20 191,80	84 750,00	39 750,00	98 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	10 079,21	14 750,00	14 750,00	18 000,00		
	Locaux du football et du tennis - nettoyage pris en charge par la commune depuis 2012						
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations des infrastructures	10 112,59	70 000,00	25 000,00	80 000,00		
	Terrain de football, Courts de tennis, 2 x Bolzplaz						
612300	Contrats de maintenance	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
612300/99001	Contrat de maintenance et d'entretien des installations techniques	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
621000	Rémunérations des salariés	28 505,15	30 900,00	28 500,00	33 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	28 505,15	30 900,00	28 500,00	33 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	4 267,48	4 950,00	4 200,00	4 650,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	4 267,48	· ·	· ·	4 650,00		
	Total 821	71 739,94	147 480,00	95 360,00	176 850,00		
3/822/	822 Halls sportifs						
603110	Combustibles - Solides	1 337,90	3 250,00	2 600,00	2 600,00		
603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets	1 337,90	3 250,00	2 600,00	2 600,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise en route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
608111	Eau	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2021						
608112	Electricité	13 722,11	14 040,00	13 780,00	14 300,00		
608112/99001	Ventil. électricité	13 722,11	14 040,00	13 780,00	14 300,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608113	Gaz de canalisation	5 429,82	4 875,00	6 987,50	10 075,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation	5 429,82	4 875,00	6 987,50	10 075,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608121	Fournitures d'entretien	110,12	1 000,00	0,00	1 000,00		
608121/99001	Bâtiments - Fournitures d'entretien	110,12	1 000,00	0,00	1 000,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608122	Petit équipement	0,00	1 500,00	300,00	6 000,00		
608122/99001	Bâtiments - petit équipement	0,00	500,00	300,00	1 000,00		
	- hall sportif à Schouweiler						
608122/99002	Matériel - petit équipement	0,00	1 000,00	0,00	5 000,00		
	- acquisition spécifiques diverses - mise à jour au niveau du matériel sportif, à disposition au complexe sportif						
608160	Vêtements professionnels	1 032,58	1 400,00	1 400,00	1 750,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillemant - salariés à tâche manuelle	1 032,58	1 400,00	1 400,00	1 750,00		
612200	Entretien et réparations	18 860,96	30 000,00	25 000,00	35 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	18 860,96	30 000,00	25 000,00	35 000,00		
	- augmentation à partir de 2007/08, vu le nettoyage du hall sportif par tiers - en 2018: diverses réparations dans vestiaires, douches et couloirs						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
621000	Rémunérations des salariés	66 512,01	72 100,00	66 500,00	77 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	66 512,01	72 100,00	66 500,00	77 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	9 957,45	11 550,00	9 800,00	10 850,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	9 957,45	11 550,00	9 800,00	10 850,00		
646700	Taxe de cabaretage	0,00	100,00	100,00	100,00		
646700/99001	Taxe de cabaretage	0,00	100,00	100,00	100,00		
	- en ce qui concerne la licence de cabaretage installée sur la salle de réunion du hall sportif						
	Total 822	116 962,95	140 815,00	127 467,50	159 675,00		
3/823/	823 Piscines						
648211 S	Participations à caractère général	196 659,22	243 332,00	260 363,00	273 360,00		
648211/99001 S	*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat intercommunal PIMODI	196 659,22	243 332,00	260 363,00	273 360,00		
	 participation au syndicat intercommunal, créé entre les communes de Mondercange et de Dippach, dans le cadre de la construction d'une piscine suivant information du syndicat PIMODI en date du 24/11/21 (augmentation principalement due aux frais de chauffage) 						
	Total 823	196 659,22	243 332,00	260 363,00	273 360,00		
3/825/	825 Associations sportives						
608122	Petit équipement	0,00	500,00	500,00	2 000,00		
608122/99001	Matériel de sport - petit équipement	0,00	500,00	500,00	2 000,00		
	- matériel destiné à être utilisé au complexe sportif à			1			

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/825/	825 Associations sportives						
	Schouweiler						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 800,00	1 000,00	2 800,00		
608128/99001	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	2 800,00	1 000,00	2 800,00		
	- e.a. cadeaux à décerner dans le cadre du "Mérite Sportif"						
615241	Frais de réception	0,00	5 000,00	1 000,00	5 000,00		
615241/99001	Manifestations sportives et ovation des sportifs méritants	0,00	5 000,00	1 000,00	5 000,00		
	- activités à organiser par la commission sportive (frais d'organisation)						
648110 P	Subventions non affectées	14 000,00	21 050,00	21 050,00	21 050,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations sportives	10 950,00	11 650,00	11 650,00	11 650,00		
	- Subsides ordinaires: Tennis, Football, Tennis de Table, Union Cycliste Dippach, Reitclub, Karate Dippach (2020) - Subside à discerner dans le cadre du mérite sportif - pour 2019 & 2020: evtl. subside suppl. à raison de 250 € en cas de distribution de flyers						
648110/99002 P	Subventions aux associations sportives organisant le transport des enfants aux entraînements	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	- Frais d'assurance et d'entretien annuels de la navette (camionnette) du FC Etoile Sportive Schouweiler						
648110/99003 P	Subventions aux associations sportives pour la location de structures sportives	1 050,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00		
	- Frais de location d'un hall de tennis pour les entraînements durant l'hiver						
648110/99004 P	Subventions aux associations sportives pour l'organisation de manifestations sportives de plus grande envergure	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	- Subside à l'UC DIPPACH pour l'organisation d'une course cycliste à Dippach svt décision à prendre par le Conseil Communal						
	Total 825	14 000,00	29 350,00	23 550,00	30 850,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608111	Eau	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
608111/99001	Fourniture d'eau	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2021						
608112	Electricité	12 748,54	8 000,00	8 000,00	8 250,00		
608112/99001	Ventil. électricité	12 748,54	8 000,00	8 000,00	8 250,00		
	- Centres polyvalents de Dippach et de Bettange - Salle de musique, Schouweiler - à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)						
608113	Gaz de canalisation	9 832,11	8 800,00	6 700,00	18 600,00		
608113/99001	Ventil. gaz de canalisation - Salle de musique	9 832,11	8 800,00	6 700,00	5 600,00		
	- Centres polyvalents de Dippach et de Bettange - Salle de musique, Schouweiler - à partir de 2004: viennent s'ajouter des frais de chauffage et d'électricité de la salle de fête nouvellement construite à Schouweiler (part des frais ventilés)						
608113/99002	Gaz de canalisation - Centres culturels Bettange et Dippach	0,00	0,00	0,00	13 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	10 972,62	30 790,00	6 000,00	35 790,00		
608121/99001	Bâtiments - fournitures d'entretien	8 718,50	15 000,00	3 000,00	20 000,00		
	- produits d'entretien						
608121/99002	Fonctionnement - fournitures d'entretien	2 254,12	15 790,00	3 000,00	15 790,00		
	- menus frais d'investissement						
608122	Petit équipement	1 257,14	2 700,00	1 600,00	3 500,00		
608122/99001	Bâtiments - petit équipement	357,15	600,00	600,00	1 500,00		
	- produits d'entretien						
608122/99002	Fonctionement - petit équipement	899,99	l 2 100,00	1 000,00	2 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	- menus frais d'investissement						
608160	Vêtements professionnels	737,56	1 000,00	1 000,00	1 250,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	737,56	1 000,00	1 000,00	1 250,00		
612200	Entretien et réparations	29 666,83	50 000,00	35 000,00	60 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments	29 666,83	50 000,00	35 000,00	60 000,00		
	Travaux de réparation divers aux divers centres culturels et salles: - Nettoyage et entretien salle sociétaire (ancienne marie rdch) - Nettoyage et entretien salle de musique - Nettoyage et entretien CC Dippach - Nettoyage et entretien Salle des fêtes / Buvette à la Mairie - Nettoyage et entretien Home St Joseph						
612300	Contrats de maintenance	565,22	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
612300/99001	Contrat de maintenance pour installations techniques	565,22	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
	- Centre culturel Norbert SASSEL (chaise pour personne à mobilité réduite) - Ascenseur et photovoltaïque						
621000	Rémunérations des salariés	47 508,58	51 500,00	47 500,00	55 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	47 508,58	51 500,00	47 500,00	55 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	7 112,47	8 250,00	7 000,00	7 750,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	7 112,47	8 250,00	7 000,00	7 750,00		
646700	Taxe de cabaretage	73,50	100,00	73,50	100,00		
646700/99001	Taxe de cabaretage	73,50	100,00	73,50	100,00		
	- en relation avec l'autorisation de débit de boissons sur le Centre Culturel de Dippach						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
688000	Autres impôts et taxes	0,00	495,79	0,00	495,79		
688000/99001	Remboursement caution café au centre culturel de Bettange	0,00	495,79	0,00	495,79		
	- le cas échéant, en cas de changement du tenancier du café "Um Bur" à Bettange - remboursement éventuel d'une caution de 20.000F (495.79EUR) déposée par la tenancière du café au Centre Culturel de Bettange, pour couverture de sommes éventuellement dues au moment de son départ						
	Total 831	120 474,57	164 335,79	115 573,50	193 435,79		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
612200	Entretien et réparations	0,00	400,00	0,00	400,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations du matériel de l'école de musique	0,00	400,00	0,00	400,00		
648110 P	Subventions non affectées	5 100,00	6 250,00	5 500,00	6 250,00		
648110/99001 P	Subventions aux sociétés de chants et musique	5 100,00	6 250,00	5 500,00	6 250,00		
	 subsides ordinaires pour sociétés de chant et de musique locales pour 2019 & 2020: evtl. subside suppl. à raison de 250 € en cas de distribution de flyers 						
648211 C	Participations à caractère général	132 060,00	130 000,00	130 000,00	135 000,00		
648211/99001 C	Participation au frais d'enseignement musical d'une autre commune	132 060,00	130 000,00	130 000,00	135 000,00		
	- contribution aux frais déboursés par la commune de Bascharage dans le cadre de l'organisation de cours de musique en faveur d'élèves habitant notre commune (suivant convention entre les deux communes, approuvé le 13 juillet 2007) (forte augementation de fréquentation de l'école de musique de Bascharage en 2018 et 2019) - augmanetaiton du tarif par élève à partir de 2019/2020 - adjonction à partir de 2018 de cours d'animation musicale à la MRE						

							1011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
	DEI ENGES ONDINAINES	au compte de 2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	Total 836	137 160,00	136 650,00	135 500,00	141 650,00		
3/837/	837 Bibliothèques						
618110	Documentation générale	80,00	500,00	50,00	500,00		
618110/99001	Acquisition de publications luxembourgeoises	80,00	500,00	50,00	500,00		
	Total 837	80,00	500,00	50,00	500,00		
3/838/	838 Patrimoine culturel						
608128	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	5 099,21	3 000,00	500,00	3 000,00		
608128/99001	Frais de fonctionnement commission archives	5 099,21	3 000,00	500,00	3 000,00		
	Total 838	5 099,21	3 000,00	500,00	3 000,00		
3/839/	839 Autres Services culturels						
608121	Fournitures d'entretien	0,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
608121/99001	Autres fournitures pour manifestations culturelles	0,00	2 000,00	1 000,00	2 000,00		
	- dans le cadre de l'organisation de manifestations culturelles						
615100	Frais de marketing et de publicité	7 081,43	3 000,00	5 000,00	1 000,00		
615100/99001	Attribution de cadeaux dans le cadre de la promotion culturelle de la commune	7 081,43	3 000,00	5 000,00	1 000,00		
	En 2022: Attribution de cadeaux dans le cadre d'un concours- photos						
615241	Frais de réception	11 987,41	38 500,00	38 500,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/839/	839 Autres Services culturels						
615241/99001	Manifestations culturelles	11 987,41	38 500,00	38 500,00	5 000,00		
	 frais d'activités culturelles à organiser, programme culturel au long de l'année En 2021: Création d'un ouvrage reprenant les photos remis dans le cadre d'un concours-photos (devis: 3.000 €) 						
648110 P	Subventions non affectées	4 000,00	5 850,00	4 850,00	70 850,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations à but culturel	4 000,00	4 350,00	4 350,00	4 350,00		
	 subsides ordinaires: Eurociné, Fraen a Mammen, Dippech hëlleft et le Foyer de la Femme, le cas échéant Kabarä Pepperoni éventuellement adjonction de nouvelles sociétés pour 2019 & 2020: evtl. subside suppl. à raison de 250 € en cas de distribution de flyers 						
648110/99002 P	Subvention - mérite culturel	0,00	500,00	500,00	500,00		
	- subside à discerner dans le cadre du mérite culturel						
648110/99004 P	Subsides anniversaires - liquidation de subsides-aniversaires, suivant décision du conseil communal du 22 juin 2000 30ième anniversaire des Dippecher Dachsen en 2022	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
648110/99005 P	Subventions allouées à l'asbl Promoculture dans le cadre de l'organisation de manifestations publiques, culturelles et festivités	0,00	0,00	0,00	65 000,00		
	Total 839	23 068,84	49 350,00	49 350,00	78 850,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						
608122	Petit équipement	3 974,05	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
608122/99001	Fêtes publiques - petit équipement	3 974,05	10 000,00	5 000,00	10 000,00		
	- en cas de besoin - en 2020 continuation d'acquisition de matériel réutilisable - Cup-System						
615241	Frais de réception	3 977,16	40 000,00	25 000,00	20 000,00		
615241/99001	Frais des fêtes publiques	3 977,16	40 000,00	25 000,00	20 000,00		

						1-1	111011 2022 0
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
, a doic	DEI ENGEG GREINVIIREG	au compte de 2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/860/	860 Fêtes publiques						
	- vin pour réceptions, inaugurations, fleurs etc., cadeaux pour noces, frais divers d'organisation, frais de transport évtl.						
642800	Autres indemnités	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
642800/99001	Indemnités - auxiliaires pour réception et festivités	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	- personnes qui assurent le service lors des réceptions						
	Total 860	7 951,21	58 000,00	38 000,00	38 000,00		
3/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
603110	Combustibles - Solides	123,50	300,00	240,00	240,00		
603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets	123,50	300,00	240,00	240,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise en route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire, qui alimente ce bâtiment - suivant convention entre la commune et la fabrique d'Eglise de Schouweiler, prise en charge des frais de chauffage du home pendant 30 ans à partir de 2005, dans le cadre du soutien communal pour sa rénovation et en contrapartie la mise à disposition pour des manifestations d'associations locales						
608113	Gaz de canalisation	501,21	450,00	645,00	930,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation	501,21	450,00	645,00	930,00		
	Total 890	624,71	750,00	885,00	1 170,00		
	Total général 8	708 093,15	1 002 562,79	869 849,00	1 122 340,79		
	9 Enseignement						
3/910/	910 Enseignement fondamental						
603110	Combustibles - Solides	1 029,14	2 500,00	2 000,00	2 000,00		
603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets Bâtiments scolaires	1 029,14	2 500,00	2 000,00	2 000,00		
	- part des frais ventilés: à partir de 2017, vu la mise e route						

	Approbation						
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7 11 11 10 10	DEL ENGLO GRANT INCLO	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire						
603200	Produits d'entretien	358,68	1 000,00	1 000,00	1 500,00		
603200/99001	Bâtiments scolaires - produits d'entretien	358,68	1 000,00	1 000,00	1 500,00		
	- outils et produits de nettoyage, dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours						
603500	Fournitures de bureau	6 503,59	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
603500/99001	Fournitures de bureau	6 503,59	8 500,00	8 500,00	8 500,00		
	- pour tous les cycles						
606310	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	5 222,10	4 300,00	5 300,00	5 350,00		
606310/99001	Sachet St Nicolas	5 222,10	4 300,00	5 300,00	5 350,00		
	- frais de la fête St. Nicolas: 600 sachets						
606353	Imprimés destinés à la revente	48 859,41	40 000,00	50 000,00	50 000,00		
606353/99001	Livres de classe	48 859,41	40 000,00	50 000,00	50 000,00		
608111	Eau	0,00		1	2 500,00		
608111/99001	Fourniture d'eau - Bâtiments scolaires	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Facturation interne de l'eau à partir de 2019						
608112	Electricité	18 472,07	18 900,00	18 550,00	19 250,00		
608112/99001	Ventil. électricité - Bâtiments scolaires	18 472,07	18 900,00	18 550,00	19 250,00		
608113	Gaz de canalisation	4 176,79	3 750,00	5 375,00	7 750,00		
608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation - Bâtiments scolaires	4 176,79					
	- part des frais ventilés						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	- à partir de 2017, vu la mise e route d'une installation de chauffage à distance sur tout le site scolaire, plus de frais de la sorte, mais par contre participation aux frais ventilés pour chauffage à copeaux de bois						
608121	Fournitures d'entretien	5 010,53	15 000,00	13 500,00	17 000,00		
608121/99001	Bâtiments scolaires - fournitures d'entretien	4 539,77	13 000,00	13 000,00	15 000,00		
	- dans le cadre de l'entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours - à partir de 2017 achat annuel de filtres						
608121/99002	Machines de bureau et matériel informatique - fournitures d'entretien	470,76	2 000,00	500,00	2 000,00		
	- frais d'entretien						
608122	Petit équipement	48 443,81	80 550,00	62 800,00	83 300,00		
608122/99001	Bâtiments - Petit équipement	3 457,34	4 000,00	6 100,00	8 000,00		
	- entretien et réparations diverses des bâtiments scolaires et de l'entretien des alentours - mise à disposition de bidons d'eau pour les élèves						
608122/99002	Machines de bureau et matériel informatique - petit équipement	388,45	500,00	150,00	500,00		
608122/99005	Machines de bureau et materiel informatique	64,50	4 500,00	2 500,00	5 000,00		
608122/99006	Mobilier pour les besoins des bâtiments scolaires	228,15	2 000,00	500,00	2 000,00		
	- acquisition de mobilier pour cycles 1-4						
608122/99007	Matériel sportif pour les besoins des bâtiments scolaires	0,00	4 000,00	500,00	4 000,00		
	- pour tous les cycles						
608122/99011	Cycle 1 - Précoce - matériel pédagogique	6 692,66	8 750,00	8 750,00	7 000,00		
	 dans le cadre d'une classe d'éducation précoce * acquisition de matériel didactique et de jeux * prix de fin d'année 						
608122/99012	Cycle 1 - Préscolaire - matériel pédagogique	14 081,37	19 300,00	19 300,00	19 300,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	 acquisition de matériel et autres objets pour travaux éducatifs et jeux: 1.900EUR par classe 2500 de frais à titre de mise à jour régulier de la bibliothèque scolaire à partir de 2012, ce montant était incoporé à l'article afférent du primiare jusqu'ici pour 2018: 5.000 € suppl. pour l'acquisition de matériel pédagogique spécifique pour le nouvel espace de motricité 						
608122/99013	Cycles 2-4 - Primaire - matériel pédagogique	23 531,34	37 500,00	25 000,00	37 500,00		
	- matériel didactique 13.000 - bibliothèques (livres, CD-ROM, etc.) 8.500 - bibliothèque des enseignants 2.000 - matériel pour travaux manuels 6.000 - matériel pour enseignement musical 3.000 - matériel et achats divers pour la cuis. pédagogique 5.000						
608160	Vêtements professionnels	4 130,34	5 600,00	5 600,00	7 000,00		
608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle	4 130,34	5 600,00	5 600,00	7 000,00		
612200	Entretien et réparations	124 277,42	126 000,00	130 500,00	221 000,00		
612200/99001	Travaux d'entretien et réparations des bâtiments scolaires	124 277,42	125 000,00	130 000,00	220 000,00		
	 nettoyage assuré en totalité par tiers à partir de 2012, étant donné que la dernière femme de charge sous contrat avec la commune est partie en retraite à partir de 2012, donc augmentation de ce poste divers travaux à partir de 2016, augmentation vu la mise en service de la nouvelle école assistance à la conduite des installations techniques du plateau scolaire à Schouweiler 						
612200/99002	Travaux d'entretien et réparations machines de bureau et matériel informatique pour les bâtiments scolaires	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance	21 397,43	24 100,00	18 500,00	24 100,00		
612300/99001	Contrats de maintenance pour installations techniques des bâtiments scolaires	2 249,48	'	2 500,00	,		
	- contrat d'entretien asscenseur installé au niveau de l'école						

							2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7 11 11 01 0	DEL ENGLO GRANIWANCES	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	fondamentale à Schouweiler (cycles 2-4) - contrat d'entretien pour les 2 ascenseurs pour personnes à mobilité réduite dans la cour d'école à partir de 2020						
612300/99002	Contrats de maintenance machines de bureau et matériel informatique des bâtiments scolaires	19 147,95	20 000,00	16 000,00	20 000,00		
	 contrats d'entretien des machines à copier et contrat d'entretien du serveur informatique de l'école maintenance du site des école et utilisation du programme de gestion internet de l'école (educ-design) à partir de 2020: abonnement filtre pour WIFI (700 €/an) 						
615100	Frais de marketing et de publicité	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
615100/99001	Réalisation d'un journal de classe annuel "Mäi Bichelchen"	0,00	0,00	0,00	15 000,00		
615241	Frais de réception	0,00	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
615241/99001	Manifestations scolaires	0,00	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
	- diverses manifestation de l'école soutenues par la commune						
621000	Rémunérations des salariés	266 048,02	288 400,00	266 000,00	308 000,00		
621000/99004	*Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle	266 048,02	288 400,00	266 000,00	308 000,00		
623000	Charges sociales (part patronale)	39 829,82	46 200,00	39 200,00	43 400,00		
623000/99004	*Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle	39 829,82	46 200,00	39 200,00	43 400,00		
641000	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	1 411,72	2 300,00	2 300,00	2 300,00		
641000/99001	Licences et logiciels informatiques relatives à l'enseignement	1 411,72	2 300,00	2 300,00	2 300,00		
	- frais en relation avec les licences informatiques utilisées à l'école (MS-Kis)jusqu'en 2016 compris, changement de formule, négociée par l'etat à partir de 2017, moins chère de manière substantielle - depuis 2019: Worksheet Crafter Premium Jahresedition						
648212 C	Participations à caractère spécifique	8 459,64	10 000,00	8 000,00	9 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
648212/99001 C	Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune	8 459,64	10 000,00	8 000,00	9 000,00		
	- prise en charge des frais en relation la participation d'élèves sortant de milieux économiquement défavorisés à une classe de neige ou insertion dans une classe d'accueil - prise en charger de minervals d'élèves qui ne fréquentent pas l'école à Schouweiler, en vertu des nouvelles dispositions légales						
	Total 910	603 630,51	682 600,00	640 625,00	829 950,00		
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
608122	Petit équipement	138,90	1 750,00	750,00	1 750,00		
608122/99001	Divers matériel en relation avec le service de médecine scolaire	138,90	1 750,00	750,00	1 750,00		
	- frais divers en relation avec le service de médecine scolaire						
613484	Honoraires médicaux et de soins	1 750,00	6 000,00	1 000,00	6 000,00		
613484/99001	Honoraires médicaux en relation avec la médecine scolaire	1 750,00	6 000,00	1 000,00	6 000,00		
	- honoraires du médecin scolaire (médecine générale & médecine dentaire)						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	11 321,90	41 165,00	31 000,00	43 500,00		
615212/99002	Frais - Excursions Cycle 1 précoce	982,54	1 500,00	2 000,00	1 500,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99003	Frais - Excursions Cycle 1 préscolaire	5 496,17	4 985,00	6 000,00	6 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
615212/99004	Frais - Excursions Cycle 2-4 primaire	1 143,19	12 000,00	13 000,00	13 000,00		
	- frais divers dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de						

						<u> </u>	111011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	moindre envergure						
615212/99005	Frais Lasep et excursions extraordinaires	3 700,00	22 680,00	10 000,00	23 000,00		
	- en 2022: voyages divers, pour les élèves du cycle 4, etc.						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	152 294,07	232 500,00	200 500,00	232 500,00		
616000/99001	Transport scolaire	148 913,77	195 000,00	170 000,00	195 000,00		
616000/99002	- suivant soumission du 10 juillet 2017, l'entreprise Sales-Lentz de Bascharage est en charge du transport scolaire * année scolaire 2017/18 et s.: - bus Dippach: 50.316,31 Eur - bus Bettange: 50.311,38 Eur - bus Schouweiler: 46.852,28 Eur - bus vers piscine: 14.942,88 Eur - bus vers forêt: 638,90 Eur - bus vers piscine PIMODI (LASEP): 1.245,24 € * les prix indiqués s'entendent sans TVA (3%) et corresp. aux prix offerts par soumission en 2017, ils sont à majorer des hausses légales intervenues Nouvele soumission en juillet 2020 - avec variante bus électriques (+/- 30% plus honoreux) **Transport - Excursions Cycle 1 précoce* - frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure	257,50	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
616000/99003	Transport - Excursions Cycle 1 préscolaire	1 838,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99004	Transport - Excursions Cycle 2-4 primaire	553,50	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	- frais de transport dans le cadre des excursions de fin d'année (coût total: 45€ par élève) et dans le cadre d'autres excursions de moindre envergure						
616000/99005	Transport LASEP et excursions extraordinaires	731,30	12 000,00	5 000,00	12 000,00		
	- voyages divers, pour les élèves du cycle 4, etc.						
621000	Rémunérations des salariés	41 156,39	42 000,00	43 000,00	45 000,00		

							10011 2022 01
Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
	DE. E. 1020 ONDITO MILEO	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
621000/99003	*Rémunération de base - salariés à tâche intellectuelle	41 156,39	42 000,00	43 000,00	45 000,00		
	- surveillantes bus scolaire						
623000	Charges sociales (part patronale)	6 251,65	7 500,00	7 000,00	7 000,00		
623000/99003	*Rémunération charges patronales - salariés à tâche intelectuelle	6 251,65	7 500,00	7 000,00	7 000,00		
	- surveillantes bus scolaire						
642300	Indemnités aux membres du personnel	5 530,00	11 000,00	10 000,00	11 000,00		
642300/99001	Indemnités diverses (LASEP, séances de lecture)	5 530,00	11 000,00	10 000,00	11 000,00		
	- frais de fonctionnement de la LASEP, séances de lectures, intervention d'une tierce personne						
642800	Autres indemnités	5 610,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00		
642800/99001	Indemnités cours pour adultes	5 610,00	6 100,00	6 100,00	6 100,00		
	 indemnités à liquider aux chargé(e)s de cours dans le cadre de cours du soir à vocation éducative (langues, informatique) à liquider sur base de déclarations, respectivmeent en vertu de décisions du conseil comnual 						
648110 P	Subventions non affectées	1 150,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00		
648110/99001 P	Subvention APEEF	750,00	800,00	800,00	800,00		
	- suivant décision du conseil communal						
648110/99002 P	Subventions LASEP	400,00	400,00	400,00	400,00		
	- suivant décision du conseil communal						
648120 P	Subventions affectées	0,00	2 900,00	500,00	2 900,00		
648120/99001 P	Participation à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale	0,00	2 900,00	500,00	2 900,00		
	- subvention à la Ligue Luxembourgeoise de Prévention et d'Action Médico-Sociale pour prise en charge des frais résultant des examens au niveau de la médecine scolaire (suivant délibération du conseil communal à prendre le moment venu) - reprise de l'article 3/930/648211/99001 vers l'article 3/930/648120/99001 à partir de 2014, suivant indication						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par	Budget de 2022 Montants votés par	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020		le Conseil communal	le Conseil communal	par le Ministre	par le Ministre
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
	Ministère de l'Intérieur						
648330 P	Aides aux enfants	150,00	375,00	375,00	375,00		
648330/99002 P	Epargne scolaire	150,00	375,00	375,00	375,00		
	- allocation d'une prime de 15,00EUR en faveur des enfants de la première année d'études recevant un livret d'épargne de la part de la BCEE (suivant délibération du conseil communal du 29.11.2001)						
	Total 930	225 352,91	352 490,00	301 425,00	357 325,00		
	Total général 9	828 983,42	1 035 090,00	942 050,00	1 187 275,00		
	TOTAL GENERAL	8 358 766,74	10 418 446,96	9 709 963,77	11 832 459,01		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000	Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00		
194000/99001	Dettes >= 1 an envers des établissements de crédit: Montant Principal	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00		
	- emprunts à contracter en vue de financer les investissements en cours d'exercice et afin d'équilibrer le budget communal						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	10,00	131 500,00	131 500,00	0,00	7,00	
292300/99001	Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement	10,00	131 500,00	131 500,00	0,00	7,00	
	- intérêts en 2020 - intérêts en 2021						
	Total 180	10,00	131 500,00	131 500,00	4 500 000,00	7,00	
	Total général 1	10,00	131 500,00	131 500,00	4 500 000,00	7,00	
	2 Protection sociale						
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	0,00	0,00	243 200,00	0,00		
163000/15021 G	Subside de l'Etat dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle maison relais à Schouweiler	0,00	0,00	243 200,00	0,00		
	- suivant engagement, suivant confirmation du MENJE, y compris subside pour ler équipement en mobilier et cuisine, suivant convention entre l'Etat et la commune, appruvée par le conseil communal - liquidation sur base du décompte approuvé par le conseil communal le 12 octobre 2020 - Subside du Ministère des Sports pour la construction d'une salle de psychomotricité dans le Maison Relais à Schouweiler (13.200 €)						
169280 C	Autres participations aux frais	5 529,97	22 000,00	22 000,00	19 000,00		
169280/12001 C	Remboursement par la commune de Garnich de frais avances au niveau de la construction d'une crèche à Dippach	5 529,97	22 000,00	22 000,00	19 000,00		
	- suivant convention du 25 octobre 1999 entre la commune de						

		I Montants	Montants	Budget rectifié	Budget de	Budget rectifié	Budget de
Articlo	DECETTES EVIDAODDINAIDES	portés	autorisés en	2021	2022	2021	2022
Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	au compte de 2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Dippach et celle de Garnich, concernant la fixation des modalités de financement et de remboursement de l'investissement au niveau de la transformation de l'ancienne école de Dippach en crèche (projet réalisé de concert entre les communes en question) - approbation de la convention en question par le conseil communal en date du 22 novembre 1999 - frais avancés par la commune de Dippach, demandes de remboursement adressées à la commune de Garnich au fur et à mesure de l'avancement du chantier						
	Total 242	5 529,97	22 000,00	265 200,00	19 000,00		
1/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
162000/19002 G	Subside de l'Etat pour la rénovation de la maison des jeunes	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
	Total 253	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
	Total général 2	5 529,97	22 000,00	285 200,00	19 000,00		
	4 Affaires économiques						
1/411/	411 Agriculture						
163000 G	Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	0,00	0,00	0,00	114 000,00		
163000/20004 G	Subside de l'Etat pour l'aménagement d'un chemin pour piétons et mobilité douce à Schouweiler, au lieu-dit "Läschkaul" - ASTA	0,00	0,00	0,00	114 000,00		
	- en suivant les dispositions règlementaires - 30%						
261100	Terrains	0,00	0,00	1 890,00	0,00		
261100/18037	Vente de fonds communaux à l'Etat en ce qui concerne la réalisation de travaux d'infrastrucure par les CFL	0,00	0,00	1 890,00	0,00		
	- suivant compromis signé et acte à approuver						
261100/21020	Rétrocession de fonds, sis Bettange, au lieu-dit « Rue du Château » par la commune à M. Joël GILLES, dans le cadre d'une régularisation foncière	0,00	0,00	0,00	0,00		

						1-1	111011 2022 01
Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7 11 11 10 10		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/411/	411 Agriculture						
	Total 411	0,00	0,00	1 890,00	114 000,00		
1/412/	412 Sylviculture						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		
161000/99001 G	Subside de l'Etat pour constructions des chemins forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
169280	Autres participations aux frais	0,00	200 000,00	25 000,00	15 000,00		
169280/19009	Remboursement partiel par la commune de Garnich de frais en relation avec l'aménagement d'une liaison cyclable entre la PC9 et la PC13	0,00	200 000,00	25 000,00	15 000,00		
	- suivant accord entre communes à finaliser le moment venu, préfinancement par la commune de Dippach, dépense au chapitre des dépenses extraordinaires						
	Total 412	0,00	200 000,00	25 000,00	15 000,00		
	Total général 4	0,00	200 000,00	26 890,00	129 000,00		
	5 Protection de l'environnement						
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
162000 G	Installations techniques et machines	62 421,00	0,00	20 000,00	1 262 172,00		
162000/14005 G	Subside de l'Etat pour la réalisation de travaux de canalisation à l'intérieur de la localité de Bettange	0,00	0,00	20 000,00	0,00		
	- suivant disposition N°: D032/16 du 29 mars 2016 du MDDI						
162000/15006 G	Subside de l'Etat pour l'équipement électromécanique du déversoir à Schouweiler, rue de Bascharage	62 421,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant disposition N°: D046/16 du 29 avril 2016 du MDDI						
162000/18014 G	Subside étatique pour la construction d'un bassin d'orage en aval de la localité de Schouweiler	0,00	0,00	0,00	838 662,00		
	Disposition modifiée N° D 050/19 du 7 avril 2020						
162000/18016 G	Subside de l'Etat pour la construction d'un bassin d'orage N°2 en aval de la localité de Dippach-Gare	0,00					
162000/21007 G	Subside de l'Etat pour le renouvellement du collecteur existant au parc de Schouweiler	0,00	0,00	0,00	5 057,00		

						1 10 10 10 10	111011 2022 01
Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
	THE SETTING EXTINUITE OF THE SETTING	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Disposition N° D 049/21 du 26 octobre 2021						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	0,00	0,00		
169280/15007	Participations de promoteurs aux frais d'assainissements rue René de Geysen à Bettange	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- article partiellement sans objet, cette participation n'étant pas nécessaire, vu la prise en charge dirtecte des frais en question par propmoteur, suivant conventions entre les parties - reste les remboursement de menus frais avancés déjà						
	Total 520	62 421,00	0,00	20 000,00	1 262 172,00		
1/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	4 158,00		
162000/21015 G	Subside étatique pour l'installation solaire thermique lors de la construction d'un Pavillon à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	4 158,00		
	conformément au courrier du 7 octobre 2021 du Ministère de l'Environnement, du climat et du Développement durable						
162000 P	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
162000/14020 P	Subside par entreprise privée pour l'acquisition d'un véhicule électrique	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- Eno-Prime						
	Total 532	0,00	0,00	0,00	4 158,00		
1/541/	541 Diversité biologique						
161000 S	Terrains et constructions	19 362,55	56 150,00	56 150,00	81 500,00		
161000/15011 S	Subside pour travaux extraordinaires réalisé par SICONA SUD-OUEST	19 362,55	56 150,00	56 150,00	81 500,00		
	- contre-partie au dépenses extraordiniares, subsides en suivant les dispositions légales - travaux réalisés en 2020, 2021 et 2022						
161000/16015 S	Subside pour travaux extraordinaires réalisé par SICONA SUD-OUEST	0,00	0,00	0,00	0,00		

							1011 2022 01
Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/541/	541 Diversité biologique						
	Total 541	19 362,55	56 150,00	56 150,00	81 500,00		
1/542/	542 Protection de la nature						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	652 958,00		
161000/19007 G	Subside étatique pour les travaux de renaturation de la Mess et construction d'un passage inférieur en dessous de la N5 entre Schouweiler et Sprinkange	0,00	0,00	0,00	652 958,00		
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		
162000/18040 G	Subside de l'Etat pour l'installation photovoltaïque au centre culturel Norbert SASSEL	0,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant engagement du MDDI						
	Total 542	0,00	0,00	0,00	652 958,00		
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
162000 G	Installations techniques et machines	17 137,97	0,00	134 000,00	0,00		
162000/10004 G	Subsides d'investissement de l'Etat - subside de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre d'un bassin d'orage dans la cite Haard à Bettange	0,00	,		· ·		
	- suivant engagement ND 157/12 du 15.10.2012 de l'AGE						
162000/10005 G	Subside d'investissement de l'Etat - subside bassin d'orage Bergem	0,00	0,00	92 000,00	0,00		
	- suivant engagement du MDDI						
162000/11001 G	Subside pour bassin de rétention dans le cadre du réseau de voirie qui dessert la caserne de pompiers et atelier	0,00	0,00	42 000,00	0,00		
	- suivant engagement NF056/13 du 18.10.2013 de l'AGE						
162000/11013 G	Subside pour bassin de rétention dans le cadre du réseau de voirie qui dessert la nouvelle école	17 137,97	0,00	0,00	0,00		
	- suivant engagement NF033/13 du 18.06.2013 de l'AGE						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
168000/21022 G	Subventions de l'Etat pour études en matière de gestion de l'eau	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00		
	- suivant dispositions légales						

		Montants	Montants	Budget rectifié	Budget de	Budget rectifié	Budget de
Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	portés au compte de	autorisés en 2021	2021	2022	2021	2022
7 11 11 010	TALGETT LG LATTINGTON WITH LG	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/550/	550 Gestion des eaux de surface						
	Total 550	17 137,97	20 000,00	154 000,00	0,00		
	Total général 5	98 921,52	76 150,00	230 150,00	2 000 788,00		
	6 Logements et équipements collectifs						
1/621/	621 Places publiques						
261100	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00		
261100/19027	Vente de fonds communaux à un tiers dans le cadre de la réalisation d'un PAP à Bettange	0,00	0,00	0,00	0,00		
261100/19031	Vente de fonds communaux à un tiers, dans le cadre de la réalisation d'un PAP à Dippach	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 621	0,00	0,00	0,00	0,00		
1/624/	624 Voirie vicinale						
169280	Autres participations aux frais	0,00	0,00	10 000,00	0,00		
169280/11001	Participation d'une entreprise dans les investissements communaux - remboursement par promoteur de frais avancés pour voirie ZAE	0,00	0,00	0,00	0,00		
169280/99001	Participation d'entreprises dans les frais d'investissement communaux	0,00	0,00	10 000,00	0,00		
	- participation de CREOS aux frais exposés par la commune dans le cadre de la réfection de la voirie vicinale (sous condition que CREOS pose des conduites) * Cité Haard: en attente						
	Total 624	0,00	0,00	10 000,00	0,00		
1/627/	627 Ateliers						
263210	Véhicules automoteurs	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
263210/18027	Vente d'un véhicule des services communaux	0,00	1 000,00				
	- suivant plan d'investissement et de remplacement pluriannuel à ce niveau						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
1/627/	627 Ateliers						
	Total 627	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
1/630/	630 Alimentation en eau						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	50 000,00	0,00		
161000/12017 G	Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau bassin d'eau à Dippach	0,00	0,00	50 000,00	0,00		
	- suivant engagement du Ministère de l'Intérieur du 11 décembre 2015 - solde de 50.000,00€ en 2021						
169100	Participations aux frais de raccordement	5 362,14	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
169100/99001	Taxes de raccordement	5 362,14	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
	- délibération du 23.12.1980, approuvée par arrêté g.d. du 14.1.1981: 5.000F H.T.par raccordement (123.95EUR)						
	Total 630	5 362,14	3 500,00	53 500,00	3 500,00		
1/640/	640 Eclairage public						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
161000/13024 G	Subvention de l'Etat pour la mise œuvre d'éclairage public, en utilisant le système LED	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
162000 P	Installations techniques et machines	0,00	3 000,00	0,00	0,00		
162000/13024 P	Subside par entreprise privée pour la mise en œuvre d'éclairage public, en utilisant le système LED	0,00	3 000,00	0,00	0,00		
	- Eno-primes, des primes de l'Etat n'étant pas à la portée directe						
	Total 640	0,00	8 000,00	5 000,00	5 000,00		
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
168000 P	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	127 000,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
168000/99001 P	Indemnités compensatoires à recevoir par des promoteurs dans le cadre de la réalisation de PAP	0,00	0,00	87 000,00	0,00		
168000/99002 P	- en l'espèce dans le cadre d'un PAP à Dippach-Gare (RN13) Remboursement par promoteur de frais à avancer par la commune, dans le cadre de la réalisatrion d'un PAP à Schouweiler, coin rue Centrale/rue du 9 Septembre	0,00	0,00	40 000,00	0,00		
	Total 650	0,00	0,00	127 000,00	0,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	131 112,00	0,00	0,00	112 500,00		
168000/99001 G	Soutien financier dans le cadre de la participation de la commune au pacte logement - comptabilisation suivant dipositions demandées par le Ministère de l'Intérieur, alimentation d'un fonds de réserve afférent par la recette extraordinaire - alimentation du fonds de réserve, via cet article - en 2019: subside de 2018 - en 2020: subside de 2019 - en 2021: pas de subside pour 2020	131 112,00	0,00	0,00	0,00		
168000/99002 G	Soutien financier dans le cadre de la participation au Pacte Logement 2.0 - Subide de démarrrage - Soutien en suivant les termes de la loi: 25€ par habitant	0,00	0,00	0,00	112 500,00		
169222	Taxe d'équipements collectifs	93 000,00	75 000,00	77 000,00	75 000,00		
169222/99001	Taxes d'infrastructure - propriétaire	93 000,00	75 000,00	77 000,00	75 000,00		
	- délibération du 6 novembre 2007: * par unité affectée à l'habitation: 2.000,00Eur jusque 100 m2 de surface construite brute 2.500,00Eur de 100 à 200 m2 de surface construite brute 3.000,00Eur au dessus de 200 m2 de surface construite brute * par unité affectée à toute autre destination: 2.000,00Eur jusque 200 m2 de surface construite brute						
	Total 690	224 112,00	75 000,00	77 000,00	187 500,00		

						7.66.000	111011 - 2022-0
Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 6	229 474,14	87 500,00	273 500,00	197 000,00		
	8 Loisirs, culture et culte						
1/821/	821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	42 250,00	0,00		
161000/16025 G	Subside du Ministère des Sports pour les travaux d'agrandissement des vestiaires du « Tennis Club Dippech » à Schouweiler	0,00	0,00	29 750,00	0,00		
161000/18032 G	Subside du Ministère des Sports pour la construction d'une aire de fitness à Bettange sur Mess	0,00	0,00	12 500,00	0,00		
	Total 821	0,00	0,00	42 250,00	0,00		
1/822/	822 Halls sportifs						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	40 500,00	0,00		
161000/16026 G	Subside du Ministère des Sports pour les travaux de réfection de la toiture du Hall sportif à Schouweiler	0,00	0,00	40 500,00	0,00		
	Total 822	0,00	0,00	40 500,00	0,00		
1/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	322 960,00		
161000/20012 G	Subsides étatiques en matière de construction de la Maison de la Culture à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	322 960,00		
	Total 831	0,00	0,00	0,00	322 960,00		
	Total général 8	0,00	0,00	82 750,00	322 960,00		
	9 Enseignement						
1/910/	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	2 569 616,00		
161000/08002 G	Subsides de l'Etat : création d'espace scolaire supplémentaire	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
1/910/	910 Enseignement fondamental						
161000/20025 G	- suivant engagment du Ministère de l'intérieur du 10 novembre 2014, réf.: 2.0150 - liquidation en 2015 de 80% du subside enngagé, en attendant la liquidaiton du reste après décompte, soit un montant de 1.101.894,00€ en principe en 2019 - suivant engagement du MDDI du 24.07.2014 (PP/207/14), subside de 300.868,-€ à allouer via le fonds pour la protection de l'environnement, pour la construction d'un chauffage à copeaux de bois et d'un réseau de chauffage urbain à distance(2018) - suivant engagement du MDDI: subside de 297.000€ (arrondi)pour la mise en oeuvre d'un immeuble à basse consommation d'énergie (2018) Subsides de l'Etat: Extension de la nouvelle ecole fondamentale à Schouweiler pour y loger les classes du cycle 1 - préscolaire	0,00	0,00	0,00	2 569 616,00		
	Réf. subside: D/21/2014 - 2.0150						
292300	Reprise sur fonds de réserve logement	0,00	0,00	342 029,97	0,00		
292300/99001	Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement	0,00	0,00	342 029,97	0,00		
	- reprise, en suivant la décision du conseil communal de mars 2014, (première tranche), de décembre 2014 (2e tranche) et suivant décision du conseil à venir						
	Total 910	0,00	1 100 000,00	1 442 029,97	2 569 616,00		
	Total général 9	0,00	1 100 000,00	1 442 029,97	2 569 616,00		
	TOTAL GENERAL	333 935,63	1 617 150,00	2 472 019,97	9 738 364,00	2 340 526,97	

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
	1 Services généraux des administrations publiques						
4/120/	120 Coordination administrative						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	30 000,00	20 000,00	50 000,00		
211000/99001	Divers frais d'études et de mesurage	0,00	30 000,00	20 000,00	50 000,00		
	- reprise du chapitre 4/624, pour des raisons de logique						
212000	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	2 878,20	26 121,80	25 000,00	40 000,00		
212000/18003	Mise en place d'outils informatiques de communication	2 878,20	26 121,80	25 000,00	40 000,00		
	 actualisation des moyens de communication avec les citoyens Refonte du site internet mise en place d'une APP communale depuis 2021 mise en conformité avec la législation en matière d'accessibilité 						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	17 187,62	60 000,00	50 000,00	10 000,00		
221311/17001	Aménagement d'un local de bureau du personnel nouvellement embauché	17 187,62	0,00	0,00	0,00		
	- suivant devis						
221311/19026	Mairie: Réaménagement de la zone "Guichet", en vue d'assurer un accueil amélioré des administrés	0,00	30 000,00	20 000,00	10 000,00		
221311/21023	Mise en conformité des archives communales - installations	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
222100	Installations techniques	7 076,16	198 123,84	125 000,00	50 000,00		
222100/18001	Mise à niveau de l'installation HVAC de la Mairie	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00		
222100/18002	Mise à jour panneaux d'affichage de la commune	7 076,16	98 123,84	25 000,00	50 000,00		
	Version digitale des panneaux - lère phase fin 2020 - 2ième phase avec mise en place de panneaux à Dippach, Bettange-sur-Mess, Schouweiler et Sprinkange - le projet total comprend 5 panneaux, soit un à Bettange: centre culturel, un à Dippach: centre culturel, un à Sprinkange, un à Schouweiler: Mairie et un à Dippach-Gare: parking de la gare						
223500	Matériel informatique (hardware)	19 395,93	10 404,07	5 000,00	4 000,00		
223500/20024	Acquisition d'un système de vidéoconférence et de moyens d'entregistrements adéquants pour le conseil communal	19 395,93	10 404,07	5 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/120/	120 Coordination administrative						
223500/22013	- dans le cadre de l'organisation face à la crise Covid-19 Acquisition d'une nouvelle affranchisseuse	0,00	0,00	0,00	4 000,00		
	Total 120	46 537,91	324 649,71	225 000,00	154 000,00		
4/130/	130 Coordination technique						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	130 000,00	105 000,00	130 000,00		
211000/16001	Plans digitaux de la commune à établir	0,00	25 000,00	5 000,00	70 000,00		
	- pour les besoins d'un bonne organisation des services techniques - Prise de nouvelles photos aériennes en 2022						
211000/20001	Adaptation du PAG actuel à la législation de 2017	0,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00		
	- suivant contrat d'ingénieur à signer						
211000/99001	Modifications ponctuelles du PAG	0,00	65 000,00	80 000,00	40 000,00		
	- suivant besoins qui se manifestent						
	Total 130	0,00	130 000,00	105 000,00	130 000,00		
	Total général 1	46 537,91	454 649,71	330 000,00	284 000,00		
	2 Protection sociale						
4/223/	223 Repas sur roues						
222100	Installations techniques	0,00	12 000,00	12 000,00	4 000,00		
222100/21024	Repas sur roues - acquisition d'installations de chauffage des menus	0,00	12 000,00	12 000,00	4 000,00		
	Total 223	0,00	12 000,00	12 000,00	4 000,00		
4/241/	241 Crêches et garderies						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	3 568,45	111 431,55	110 000,00	40 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/241/	241 Crêches et garderies						
211000/18007	Etude pour projet "Crèche Nature"	3 568,45	111 431,55	110 000,00	40 000,00		
221100	Terrains	0,00	290 000,00	290 000,00	0,00		
221100/21001	Acquisitions de fonds pour l'aménagement d'une "Crèche Nature"	0,00	290 000,00	290 000,00	0,00		
	- suivant actes approuvés le 8 octobre 2021 par le conseil communal						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
221311/22006	Réalisation d'une "Crèche Nature" à Schouweiler, rue de Dahlem - Travaux	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
	- suivant devis approuvé le 12 juillet 2021						
222100	Installations techniques	18 125,11	51 874,89	58 000,00	30 000,00		
222100/13002	Crèche "Kannernascht" - divers travaux	18 125,11	51 874,89	58 000,00	30 000,00		
	- divers travaux (climatisation & mise à niveau de la cuisine) - réparation chauffage - etc						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
240000/99001	Subside en faveur de la crèche "Kannernascht" à Dippach - Réalisation d'un espace motricité	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	- suivant décision du conseil communal le 17 décembre 2021						
	Total 241	21 693,56	453 306,44	458 000,00	600 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	60 000,00	40 000,00	60 000,00		
211000/21003	Frais d'études dans le cadre d'un projet de réaménagment de l'actuelle école- cycle1 en MRE	0,00	60 000,00	40 000,00	60 000,00		
	- suivant devis						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	114 486,55	740 513,45	690 000,00	160 000,00		
221311/15021	Transformation de l'ancienne école primaire à Schouweiler en maison relais pour enfants	71 073,95	108 926,05	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	- en vue de la mise en oeuvre du projet dès l'accomplissement de la nouvelle école, suivant devis approuvé en juin 2014 par le conseil communal, procédure d'aprobation avec le MENJE accomplie, travaux en cours - subside en contrapartie aux recette extraordinaires - tva déductible pour installations d'eau: 10.000,00€ - y compris remplacement ascenseur, initialement non prévu, - y compris dépenses imprévisibles, dues à l'augmentation de la TVA et certains autres équipements non prévisibles, parlophone- vidéo, lvabos et luminaires en sus, travaux de contrôle, etc dépense en 2013: 9.421,00€ - dépense en 2014: 34.485,67€ - dépense en 2015: 246.521,27€ - dépense en 2016: 798.827,89€ - dépense en 2017: 222.278,73€ - dépense en 2018: 4.527,80€ - dépense en 2019: 127.433,15€						
221311/20002	Agrandissement de la Maison Relais à Schouweiler - Aménagement de containers	43 412,60	11 587,40	40 000,00	0,00		
	- Modificaitons des containers en annexe de la Maison Relais afin de palier les besoins urgent						
221311/20019	Réfection des sols dans certaines salles de la MRE à Schouweiler	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00		
	- suivant devis						
221311/21004	Renouvellement de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture de la MRE	0,00	350 000,00	380 000,00	0,00		
221311/21020	Transformation et agrandissement de la cuisine de la Maison Relais à Schouweiler	0,00	175 000,00	175 000,00	0,00		
	- suivant devis						
221311/21021	Rénovation du logement du concierge au niveau de la MRE	0,00	50 000,00	50 000,00	10 000,00		
	- suivant devis						
221311/21025	Construction d'un poulailler dans le cadre de la Maison-Relais	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00		
	- suivant devis						
221311/99001	Divers travaux au niveau de la Maison-Relais	0,00	0,00	0,00	150 000,00		
	- suivant devis						
	Total 242	114 486,55	800 513,45	730 000,00	220 000,00		
4/253/	253 Centres de rencontre pour jeunes						

					<u> </u>	111011 2022 01
DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés	Montants autorisés en	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
DEFENSES EXTRAORDINAIRES	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
253 Centres de rencontre pour jeunes						
Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
Travaux de rénovation de la Maison des Jeunes à Schouweiler	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
- suivant devis sommaire élaboré par les jeunes visiteurs de la maison des jeunes, finalisé selon les règles de l'art - mise à niveau des locaux - en 2020: système d'accès et de fermeture électronique - 2021: suite des travaux - subside afférent aux recettes extraordinaires						
Installations techniques	0,00	0,00	0,00	11 000,00		
Installation d'un atelier au niveau de la Maison des Jeunes à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	11 000,00		
Total 253	0,00	10 000,00	0,00	11 000,00		
259 Autre Jeunesse						
Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	25 000,00	20 000,00	15 000,00		
Travaux divers au niveau du home scouts à Schouweiler	0,00	25 000,00	20 000,00	15 000,00		
- en 2020: déplacement conduites gaz et eau - en 2021: adaptation du circuit électrique et modification de l'éclairage extérieur - en 2022: svt evtl demande des scouts						
Subvention d'investissement en capital	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
Subside en faveur de l'association "Dippecher Dachsen asbl" pour l'acquisition de foulards	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00		
- suivant besoins						
Total 259	0,00	26 000,00	20 000,00	16 000,00		
260 Précarité sociale						
Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs	615,00	580,00	580,00	60,00		
Fonds de roulement en vue d'alimenter l'office social commun de Mamer	615,00	580,00	580,00	60,00		
- suivant les dispositions légales en la matière et information						
	Constructions à usage propre - sur sol propre Travaux de rénovation de la Maison des Jeunes à Schouweiler - suivant devis sommaire élaboré par les jeunes visiteurs de la maison des jeunes, finalisé selon les règles de l'art - mise à niveau des locaux - en 2020: système d'accès et de fermeture électronique - 2021: suite des travaux - subside afférent aux recettes extraordinaires Installations techniques Installation d'un atelier au niveau de la Maison des Jeunes à Schouweiler Total 253 259 Autre Jeunesse Constructions à usage propre - sur sol propre Travaux divers au niveau du home scouts à Schouweiler - en 2020: déplacement conduites gaz et eau - en 2021: adaptation du circuit électrique et modification de l'éclairage extérieur - en 2022: svt evtl demande des scouts Subvention d'investissement en capital Subside en faveur de l'association "Dippecher Dachsen asbl" pour l'acquisition de foulards - suivant besoins Total 259 260 Précarité sociale Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs Fonds de roulement en vue d'alimenter l'office social commun de Mamer	DEPENSES EXTRAORDINAIRES 253 Centres de rencontre pour jeunes Constructions à usage propre - sur sol propre Travaux de rénovation de la Maison des Jeunes à Schouweiller - suivant devis sommaire élaboré par les jeunes visiteurs de la maison des jeunes, finalisé selon les règles de l'art - mise à niveau des locaux - en 2020: système d'accès et de fermeture électronique - 2021: suite des travaux - subside affèrent aux recettes extraordinaires Installations techniques Installation d'un atelier au niveau de la Maison des Jeunes à Schouweiler Total 253 259 Autre Jeunesse Constructions à usage propre - sur sol propre Travaux divers au niveau du home scouts à Schouweiler - en 2020: déplacement conduites gaz et eau - en 2021: adaptation du circuit électrique et modification de l'éclairage extérieur - en 2022: sut evt1 demande des scouts Subvention d'investissement en capital Subside en faveur de l'association "Dippecher Dachsen asbi" pour l'acquisition de folulards - suivant besoins Total 259 260 Précarité sociale Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs Fonds de roulement en vue d'alimenter l'office social commun de Mamer 615,00	DEPENSES EXTRAORDINAIRES DEPENSES EXTRAORDINAIRES DEPENSES EXTRAORDINAIRES DEPENSES EXTRAORDINAIRES DEPENSES EXTRAORDINAIRES Deports au compte de 2021 253 Centres de rencontre pour jeunes Constructions à usage propre - sur sol propre Travaux de rénovation de la Maison des Jeunes à Schouweiler - suivant devis sommaire élaboré par les jeunes visiteurs de la maison des jeunes, finalisé selon les règles de l'art - mise à niveau des locaux - en 2020: système d'accès et de fermeture électronique - 2021: suite des travaux Installations techniques Installations techniques Installation d'un atelier au niveau de la Maison des Jeunes à Schouweiler Double de la deplacement conduites gaz et au - en 2020: déplacement conduites gaz et au - en 2020: déplacement conduites gaz et au - en 2021: adaptation du circuit électrique et modification de l'éclairage extérieur - en 2022: syst evt1 demande des scouts Subvention d'investissement en capital Subside en faveur de l'association "Dippecher Dachsen asbi" pour l'acquisition de foulards - suivant besoins Total 259 Double de l'éclairage extérieur Double 25 000,00 26 000,00 26 000,00 26 000,00 26 000,00 Double 26 000,00 Dou	DEPENSES EXTRAORDINAIRES au compte de 2020 autorisés en 2021 Montantes votés par le 2021 autorisés en 2021 autoris	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants autorisée au comptée de 2021 Montants autorisée en 2022 Mon

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/260/	260 Précarité sociale						
	de l'office social commun de Mamer, auquel la commune de Dippach participe						
	Total 260	615,00	580,00	580,00	60,00		
	Total général 2	136 795,11	1 302 399,89	1 220 580,00	851 060,00		
	3 Ordre et sécurité publics						
4/320/	320 Services de secours						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	4 383,55	155 616,45	150 000,00	0,00		
221311/11001	Réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de régie	4 383,55	155 616,45	150 000,00	0,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012 - montant du devis: 5.605.372,01€ - dépense en 2013: 63.299,83€ - dépense en 2014: 1.199.960,21€ - dépense en 2015: 1.196.420,34€ - dépense en 2016: 2.099.000,84€ - dépense en 2017: 959.578,68€ - dépense en 2018: 300.962,42€ - dépense en 2019: 184.996,03€ - dépense en 2020: 4.838,55€ - y compris augmentation de la TVA - en 2019: y compris mise en place d'une signalisation adéquate pour indiquer la caserne de pompiers, à rembourser par CGDIS, le moment venu						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	· ·		0,00		
221313/11001	Réseaux de voirie: réalisation d'un local pour pompiers et ateliers du service de régie	0,00	185 000,00	185 000,00	0,00		
	- suivant projet et devis approuvé par le conseil communal le 14 février 2011, modifié suite à certaines adaptations par décision du conseil communal du 19 mars 2012 - montant du devis initial: 525.000,00€ - devis complémentaire approuvé par le conseil commual: 345.000,00€ - tva à récupérer: 6.000,-€ - dépense en 2013: 100.720,30€						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022 Montants modifiés
		2020		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
	- dépense en 2014: 426.458,00€ - dépesne en 2016: 142.328,99€ - dépense en 2017: 871,97€ - dépense en 2018: 40.196,83€ - solde en 2021 pour mise en oeuvre dernière couche de roulement, en fonction de la sitaution sur les terrain (évolution de la réalisation infrastructures ZAE) et des demandes des instances compétentes (P. et Ch.)						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
240000/99001	Subsides en faveur de l'amicale des pompiers pour l'acquisition de vêtements/uniformes	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00		
	- subsides à accorder pour l'acquisition d'uniformes, suivant décisions à prendre le cas échéant par le conseil communal - reprise au chapitre des dépenses extraordinaires, suivant désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 320	4 383,55	342 616,45	335 000,00	2 000,00		
	Total général 3	4 383,55	342 616,45	335 000,00	2 000,00		
	4 Affaires économiques						
4/411/	411 Agriculture						
221100	Terrains	2 198,21	520 000,00	465 000,00	55 000,00		
221100/16009	Emprises dans le cadre du projet CR103 Sprinkange - Bettange + projet Leesenberg - Woelschberg Dippach / piste cyclable + piétons	2 198,21	0,00	0,00	0,00		
	- suivant mesurage et acte approuvé par le conseil communal pour 2020						
	- reprise sous l'article centralisateur 4/411/221100/99001 à partir de 2021						
221100/21019	Acquisition de fonds agricoles à Schouweiler, rue de Dahlem, pour des projets communaux futurs	0,00	440 000,00	440 000,00	0,00		
	- suivant actes approuvés le 8 octobre 2021 par le conseil communal						
221100/99001	Aquisiton d'emprises dans le cadre de divers projets de création de chemins pour	0,00	80 000,00	25 000,00	55 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/411/	411 Agriculture						
	piétons et pour cyclisters						
	- reprise depuis les articles 4/411/221100/16009, 17010 et 18009 à partir de 2021						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	605 000,00	80 000,00	1 000 000,00		
221313/17012	Réalisation d'un chemin cyclable longeant la N13, entre la N5 et le lieu-dit "Op der Këscht"	0,00	100 000,00	30 000,00	70 000,00		
	- suivant devis, y compris partie entre RN5 vers Dahlem - première tranche						
221313/18011	Réaménagement des places avec bancs de repos	0,00	30 000,00	0,00	50 000,00		
	- uniformisation et entretien des emplacements						
221313/20004	Aménagement d'un chemin pour piétons et mobilité douce à Schouweiler, au lieu- dit "Läschkaul"	0,00	20 000,00	0,00	380 000,00		
	- suivant devis						
221313/20022	Réalisation d'une piste cyclable en tant que liaison entre le CR103 et la rue in der Messer à Bettange	0,00	60 000,00	20 000,00	160 000,00		
	- suivant devis						
221313/21005	Elargissement du circuit autopédestre existant par une liaison vers Mamer	0,00	45 000,00	20 000,00	40 000,00		
	- suivant devis						
221313/21006	Création d'un chemin pour piétons et cyclistes à Bettange dans les alentours de la cité "Val du Moulin"	0,00	350 000,00	10 000,00	300 000,00		
	- suivant devis à approuver le moment venu						
	Total 411	2 198,21	1 125 000,00	545 000,00	1 055 000,00		
4/412/	412 Sylviculture						
221100	Terrains	26 083,78	27 000,00	27 000,00	0,00		
221100/20026	Acquisition de fonds avec bois au lieu-dit "Golbusch"	0,00	27 000,00	27 000,00	0,00		
	- selon acte notarié 2020/1515 du 17 septembre 2020 et délibération communale du 12 ocotbre 2020						

							111011 2022 0
Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7 11 11 01 0	DEFENDED EXTITION MINES	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/412/	412 Sylviculture						
221100/20027	Acquisition de fonds avec bois au lieu-dit "Schlammfeld" à Dippach	26 083,78	0,00	0,00	0,00		
	selon acte notarié 2020/1516 du 17 septembre 2020 et délibération communale du 12 octobre 2020						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	28 491,00	385 509,00	50 000,00	30 000,00		
221313/19008	Création d'une liaison entre la piste cyclable 9 et la piste 13, ensemble avec la commune de Garnich	28 491,00	385 509,00	50 000,00	30 000,00		
	- suivant devis, après réception des autrorisations requises, préfinancement par la commune de Dippach et remboursement de sa part par Garnich, voire par subside de l'Etat						
	Total 412	54 574,78	412 509,00	77 000,00	30 000,00		
4/419/	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
221200/18013	Aménagement et équipement du nouveau jardin communautaire	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
	- suivant projet d'une asbl., sur des fonds communaux, mis à disposition suivant convention - équipements dans ce cadre - entretien au chapitre ordinaire - dès 2022: reprise sous l'article 4/419/221200/99001						
221200/99001	Aménagements et équipements du jardin communautaire à Schouweiler	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	 suivant projet d'une asbl., sur des fonds communaux, mis à disposition suivant convention équipements dans ce cadre entretien au chapitre ordinaire dès 2022: reprise depuis l'article 4/419/221200/18013 						
	Total 419	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
4/441/	441 Transports routiers						
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00		
221323/99001	Acquisition d'abris pour voyageurs dans le cadre du transport en commun (et	0,00					
	équipements connexes)	<u> </u>	<u> </u>	l '	<u> </u>		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/441/	441 Transports routiers						
	- en cas de besoin						
	Total 441	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00		
	Total général 4	56 772,99	1 582 509,00	622 000,00	1 130 000,00		
	5 Protection de l'environnement						
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	18 004,11	56 995,8 9	10 000,00	25 000,00		
211000/06003	Réalisation d'une étude hydraulique du réseau d'assainissement de la commune	18 004,11	56 995,89	10 000,00	25 000,00		
	- suivant devis approuvé le 22 février 2006 (108.985,53EUR ht.) - afin de donner un outil de travail et de planification performant (en combinaison avec la réalisation du SIG et de l' étude sur le réseau d'eau potable) - première tranche en 2006 - dépense en 2007: 67.568,71EUR - dépense en 2009: 49.492,03EUR - dépense en 2010: 19.251,41EUR - dépense en 2012: 31.410,76EUR et ainsi de suite - prestations en supplément nécessaires vu la longueur du réseau						
221100	Terrains	46 674,52	18 325,48	20 000,00	0,00		
221100/20003	Acquisition de fonds pour bassins de rétention à Sprinkange et Bettange	46 674,52	18 325,48	20 000,00	0,00		
	- suivant acte approuvé par le conseil communal (Bettange) - suivant acte approuvé le 12 octobre 2020 par le conseil communal (Sprinkange)						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	5 029,77	204 970,23	300 000,00	30 000,00		
221313/15007	Divers travaux d'assainissement au niveau de la rue R. de Geysen Bettange	5 029,77	14 970,23	0,00	0,00		
	- vu les besoins dans le cadre de la réalisation de PAP, récupération ultérieure des frais par le promoteurs, - article partiellement sans objet, vu que les travaux sont pris en charge directement par le promoteur en cause - reste seulement la prise en charge de frais dans ce cadre en relation avec l'évacuation des eaux de surface sur les						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
	infrastructures de la commune						
221313/21007	Renouvellement du collecteur existant au niveau du parc communal à Schouweiler	0,00	190 000,00	300 000,00	30 000,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 8 octobre 2021						
222100	Installations techniques	84 341,91	4 203 258,09	2 202 000,00	5 261 000,00		
222100/14005	Réalisation de travaux de canalisation centre de Bettange	0,00	82 600,00	80 000,00	0,00		
	- vu les besoins d'agrandissement de la canalisation, en vue de suffire aux besois en évacuation, aussi dan le cadre d'un PAP en cours, suivant devis approuvé le 24 sptembre 2015, au montant de 1.167.500,00€, subside de l'Etat possible - il s'agit d'une canalisation de rétention avec déversoir en aval de la localité de Bettange/Mess - dépense en 2016: 53.301,66€ - dépense en 2017: 672.607,37€ - dépense en 2018: 286.036,02€ - dépense ene 2019: 42.449,52€						
222100/14016	Construction d'un collecteur à eau usée entre Reckange et Pontpierre	0,00	1 568 000,00	1 000 000,00	1 700 000,00		
	- dans le cadre du court-circuitage de la station d'épuration de Reckange, a faire au niveau de l'adaptation des infrastructures aux règles légales, suivant devis à approuver le moment venu - préfinancement par la commune de Reckange, et remboursement à celle-ci des frais concernant la commune de Dippach (dépense nette) - suivant devis et convention de collaboration approuvés par le conseil communal en décembre 2019						
222100/16011	Bassin de rétention à Dippach (1)	0,00	40 000,00	10 000,00	30 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement -à Dippach, en aval de la localité vers les collecteurs respectifs en remplacement d'anciens ouvrages						
222100/18014	Construction d'un bassin de rétention en aval de la localité de Schouweiler	0,00	1 063 000,00	500 000,00	1 000 000,00		
	- suivant devis approuvé le 12.06.2019, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées						
222100/18015	Construction d'un bassin de rétention en aval de la localité de Sprinkange	20 921,87	129 078,13	50 000,00	300 000,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement - Début des travaux prévus pour 2022						
222100/18016	Construction d'un bassin de rétention en aval de la localité de Dippach-Gare	51 115,84	663 884,16	80 000,00	800 000,00		
	- suivant devis approuvé, mesure nécessaire en vertu des demandes de l'AGE, projet prévu au niveau du plan directeur des projets à réaliser sur le réseau d'assainissement						
222100/19010	Construction d'un bassin de rétention à Reckange, dans le cadre du raccordement de la commune de Dippach à la station d'épuration du SIVEC	12 304,20	656 695,80	482 000,00	871 000,00		
	- dans le cadre du court-circuitage de la station d'épuration de Reckange, a faire au niveau de l'adaptation des infrastructures aux règles légales, suivant devis à approuver le moment venu - possibilité de subside de l'Etat - préfinancement par la commune de Reckange, et remboursement à elle des frais concernant notre commune						
222100/22007	Modernisation des installations techniques de la station d'épuration de Reckange - Part de la commune de Dippach	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
	- suivant devis						
222100/22008	Renouvellement de collecteurs à Bettange	0,00	0,00	0,00	400 000,00		
	- suivsnt devis						
222100/22010	Raccordement de la Loeftgermillen à Bettange au réseau d'assainissment	0,00	· ·	,	40 000,00		
	Total 520	154 050,31	4 483 549,69	2 532 000,00	5 316 000,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
221311/16013	Bâtiments communaux - équipement en éclairage LED	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00		
	- pour des raisons d'économie d'énergie, dans le cadre du pacte- climat						
221311/99001	Bâtiments communaux - équipement en éclairage LED	0,00	0,00	0,00	5 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	- reprise depuis l'artice 4/532/221311/16013 à partir de 2022						
	Total 532	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
4/542/	542 Protection de la nature						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
211000/15026	Evaluation énergétique des bâtiments communaux dans le cadre du Pacte-Climat	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
	- réserve						
221100	Terrains	0,00	18 000,00	0,00	0,00		
221100/21008	Acquisition de fonds longeant le côté arrière du nouveau PAP, à la rue du Cimetière à Dippach	0,00	18 000,00	0,00	0,00		
	- suivant acte à intervenir, terains de valeur écologique						
221200	Agencements et aménagements de terrains	147 062,27	1 252 292,73	439 355,00	1 119 000,00		
221200/17016	Entretien de biotopes à divers endroits dans la commune	28 007,21	26 497,79	16 605,00	57 000,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA Sud-Ouest - en 2022: restaurations au niveau de la Mess						
221200/17017	Création de biotopes à divers endroits dans la commune	0,00	74 850,00	72 750,00	0,00		
	- suivant proposition dans le programme annuel des projets à exécuter par le SICONA Sud-Ouest						
221200/19007	Agrandissement du parc communal à Schouweiler vers Sprinkange, y compris un passage inférieur pour mobilité douce sous la RN5, la renaturation de la Mess et la mise en place d'une facilité de rétention des eaux de pluie	119 055,06	1 150 944,94	350 000,00	1 000 000,00		
	- suivant devis approuvé 12.06.2019 par le conseil communal						
221200/22002	Mesures de rétention et contre les inondations dans le bassin versant de la Tajel et de la Mess	0,00	0,00	0,00	62 000,00		
	- suivant programme annuel des travaux à exécuter par le SICONA Sud-Ouest						

		Montants	Montants	Budget rectifié	Budget de	Budget rectifié	Budget de
Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	portés au compte de	autorisés en 2021	2021	2022	2021	2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	8 532,81	91 467,19	35 000,00	10 000,00		
221311/16018	Installations photovoltaïques à installer dans la commune (stade de football)	8 532,81	91 467,19	35 000,00	0,00		
	- suivant devis à approuver en cours d'exercice, dans le cadre du pacte-climat en vue de la réduction des gaz à effet des serre - en 2016: stade de football - en 2017: centre culturel Norbert SASSEL - en 2018: home Scouts à Schouweiler						
221311/99001	Installations photovoltaïques à installer dans la commune (stade de football)	0,00	0,00	0,00	10 000,00		
	 suivant devis à approuver en cours d'exercice, dans le cadre du pacte-climat en vue de la réduction des gaz à effet des serre en 2016: stade de football en 2017: centre culturel Norbert SASSEL en 2018: home Scouts à Schouweiler en 2022: évt. extension de l'installation sur les nouveaux garages du stade, evtl. installations sur le toit de l'actuel Maison Relais avec mise en conformité des raccords électrique si besoin, evtl. installation sur le toit de l'actuelle école préscolaire reprise sur cet article depuis l'article 4/542/221311/16008, à partir de 2022 						
	Total 542	155 595,08	1 366 759,92	474 355,00	1 134 000,00		
4/550/	550 Gestion des eaux de surface						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	30 000,00	30 000,00	60 000,00		
211000/21026	Etude en matière de crues subites (Starkregenstudie)	0,00	30 000,00	30 000,00	40 000,00		
211000/22011	Etudes hydrauliques du ruisseau Mess	0,00	0,00	0,00	20 000,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	0,00	5 000,00	800 000,00	0,00		
238120 S 238120/17030 S	Apport en capital au SIVEC, dans le cadre de l'adhésion de la commune de Dippach à ce syndicat de communes	0,00	5 000,00	800 000,00	0,00		
	- l'adhésion s'impose afin de garantir dans le futur une évacuation selon les règles de l'art des eaux usées - suivant décision de principe du conseil communal du 21.03.2016 et décision définitive d'adhésion du 14.12.2018, de même que suivant les décisions d'accord respectives des communes syndiquées Pas de dépense à prévoir pour 2021, report de la dépense estimée						
	itab de depense a prevoir pour 2021, report de la depense estimee	<u> </u>		•	<u> </u>	•	<u> </u>

Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communa	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
Montants votés par le Conseil communa	Montants modifiés al par le Ministre	
60 000,00	0	
6 515 000,00	0	
		1
260 000,00	0	
200 000,00	0	
20 000,00	0	
20 000,00	0	
20 000,00	0	
5 000,00	0	
5 000,00	0	
265 000,00	0	
250 000,00	0	
250 000,00	0	
	260 000,0 260 000,0 200 000,0 20 000,0	260 000,00 260 000,00 200 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00 20 000,00

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques						
	2014: 58.428,45€ 2015: 80.111,52€ 2016: 114.294,96€ 2017: 74.560,70€ 2018: 39.208,75€ 2019: 520,65€ - en 2015: place de jeux crèche et derrière la Mairie - en 2016: rue JG. Kremer à Schouweiler et rue Bruch à Bettange - en 2017: cité Haard, rue Laangert et centre de Bettange, en partie - en 2018: cité Haard, dernière tranche et travaux de remise à nuiveau divers - en 2022: réaménagement complet d'une place de jeux - diverses places seront aménagées au niveau de certains projets communuaux et donc comptabilisés dans ces cadres respectifs						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
221313/18017	Fixations pour panneaux (calicots) d'affichage dans la commune	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
	- pour 2022: installation d'un panneau dans le "Dippecher Bierg"						
	Total 621	14 726,70	35 000,00	8 000,00	260 000,00		
4/622/	622 Circulation						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
221313/17031	Signalisation pour pistes cyclables / conception et mise en œuvre	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
	Total 622	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00		
4/624/	624 Voirie vicinale						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	14 470,38	65 000,00	40 000,00	60 000,00		
211000/18020	Concept global de mobilité	0,00	65 000,00	40 000,00	60 000,00		
	- y compris éléments à mettre en oeuvre dans le cadre du projet "De Séchere Schoulwee"						
211000/99001	Divers frais de mesurage et d'études	14 470,38	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	- reprise de cet article à partir de 2021, sous le chapitre 4/120						
221100	Terrains	847,00	61 153,00	28 000,00	30 000,00		
221100/10001	Acquisition d'emprises	847,00	31 153,00	3 000,00	30 000,00		
	- dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement du CR103 entre Sprinkange et Bettange - dans le cadre du projet achevé concernant le réaménagementde la voirie à Sprinkange - régularisation foncière à la rue du Stade à Schouweiler en 2021 et 22: acquisitin d'emprises à Schouweiler, rue de Bascharage, rue Centrale et rue de Dahlem						
221100/20023	Acquisition de fonds à Schouweiler, rue des Tisserands, en vue de la réalisation d'un accès vers le parc à Schouweiler/Sprinkange - suivant acte notarié approuvé par le conseil communal le 8 octobre 2020	0,00	30 000,00	25 000,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	11 265,34	1 903 734,66	465 000,00	3 305 000,00		
221313/19011	Travaux de réaménagement de la RN5 dans la traversée de la commune (avec les P. et Ch.), dans le cadre de mesures d'appaisement de la circulation - phase 1 de 2	0,00		, i	60 000,00		
	Phase 1 de 2 - suivant devis à approuver						
221313/20005	Aménagement d'un chemin pour piétons et mobilité douce à Schouweiler entre la rue de Landiras et la rue GD. Charlotte	0,00	120 000,00	20 000,00	90 000,00		
	- suivant devis, y compris certains travaux de canalisation et de pose de conduites d'eau						
221313/20006	Voirie vicinale: diverses réfections (couches de roulement et réfection des trottoirs)	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00		
	- suivant devis à approuver - en 2022: * Dippach: chemin longeant l'ancienne poste * Dippach: rue JP. Kirsch * Bettange: partie de la rue de la Gare * Bettange: rue du Kiem						
221313/20007	Mise en place de mesures d'apaisement de la circulation	0,00	360 000,00	50 000,00	400 000,00		
	- travaux dans la Rue de la Gare à Bettange-sur-Mess, à Schouweiler et dans le Centre de Sprinkange						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/20008	Réaménagement d'un trottoir à Sprinkange, en vue d'y incorporer une piste cyclable	0,00	110 000,00	20 000,00	100 000,00		
	- dans la cadre du projet "séchere Schoulwee"						
221313/20009	Réaménagement de la rue du Cimetière à Dippach	11 265,34	588 734,66	250 000,00	1 200 000,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal						
221313/21009	Réfection des accotements de la voie entre Bettange et Limpach	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
	- suivant devis						
221313/21010	Réalisation d'un passage souterrain pour piétons et bicyclettes sous la RN13	0,00	55 000,00	10 000,00	0,00		
	2021: Etude de faisabilité et clôture du dossier						
221313/21016	Rétrécissement de la voirie et réaménagement de l'ancienne gare routière avec aires de verdure, au niveau de la rue de Dahlem à Schouweiler à l'entrée du village	0,00	25 000,00	25 000,00	290 000,00		
	- suivant devis à approuver						
221313/21017	Rétrécissement de la voirie au niveau de l'embranchement de la rue Urbany avec la RN13 à Sprinkange	0,00	65 000,00	10 000,00	65 000,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal						
221313/21018	Réfection de la voirie au niveau de la cité "Val du Moulin" à Bettange (y compris infrastructures souterraines)	0,00	160 000,00	10 000,00	200 000,00		
	- suivant devis à approuver par le conseil communal						
221313/22003	Réalisation d'une traversée de la RN13, à la hauteur d ela ZAE - divers aménagments au niveau de la ZAE	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
	- suivant devis approuvé respectivement à approuver le moment venu						
221313/22009	Réaménagment du centre de Bettange (voirie et réseaux - assainissement eau et divers)	0,00	0,00	10 000,00	350 000,00		
	- suivant devis à approuver le moment venu						
	Total 624	26 582,72	2 029 887,66	533 000,00	3 395 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	1 130,79	53 869,21	15 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
7 11 11 01 0	DEFEROZO EXTITUTORIONI VINCEO	2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières						
221311/20011	Construction d'une nouvelle morgue au cimetière de Schouweiler	1 130,79	53 869,21	15 000,00	0,00		
	- étude						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	110 000,00	0,00	280 000,00		
221313/18025	Divers travaux morgues	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00		
221313/21011	Frais d'enlèvement de prierres tombales au cimetières de la commune, suite au non renouvellement de certaines concessions	0,00	50 000,00	0,00	100 000,00		
	- suite à la mise en oeuvre et la mise à jour du registre des concessions de cimetière						
221313/22018	Réfection des chemins sur le cimetière de Bettange	0,00	0,00	0,00	120 000,00		
	- suivant devis						
	Total 626	1 130,79	163 869,21	15 000,00	280 000,00		
4/627/	627 Ateliers						
222100	Installations techniques	5 235,38	0,00	0,00	0,00		
222100/17019	Divers aménagements et équipements pour les nouveaux ateliers de régie	5 235,38	0,00	0,00	0,00		
222200	Machines	988,04	49 011,96	25 000,00	0,00		
222200/19017	Acquisition d'équipements pour véhicules communuaux (bennes, brosse)	988,04	49 011,96	25 000,00	0,00		
223210	Véhicules automoteurs	0,00	230 000,00	97 750,00	100 000,00		
223210/21013	Acquisition d'un tracteur tondeur pour les services de régie	0,00	55 000,00	52 750,00	0,00		
223210/21014	Acquisition d'un véhicule utilitaire à propulsion électrique pour les services de régie	0,00	55 000,00	45 000,00	0,00		
	en ramplacement d'un véhicule existant vétuste						
223210/21019	Acquisition d'une brosse mécanique	0,00	120 000,00	0,00	0,00		
	- dans le cadre du nettoyage régulier des surfaces publiques de la commune						
	- acquisiiton au cas où l'annalyse entre la location du service et l'acquisition serait en faveur de la dernière.						
223210/22012	Acquisition d'une camionnette pour le service EAU de la commune	0,00	0,00	0,00	100 000,00		
223300	Outillage	9 905,79	21 494,21	20 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers						
223300/99001	Acquisition d'outillage pour les ouvriers	9 905,79	21 494,21	20 000,00	20 000,00		
	- divers équipements en cas de besoin						
	Total 627	16 129,21	300 506,17	142 750,00	120 000,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	25 000,00	5 000,00	25 000,00		
211000/06004	Réalisation d'une étude du reseau d'eau de la commune en vertu de RGD du 11 octobre 2002, en vue de garantir la qualité de l'eau distribuée	0,00	25 000,00	5 000,00	25 000,00		
	 mesures à mettre en oeuvre en vu de se conformer aux dispositions légales en la matière (levé des conduites, étude hydrologique, etc.) suivant devis approuvé le 22 février 2006 (69.256,03EUR ht.) afin de donner à la commune un outil de planification et de travail efficace (en combinaison avec le SIG et l'étude sur le réseau d'assainissement) première tranche en 2006 en 2014:dossier technique imposé par la loi en 2021: travaux dans la cadre du LUXWSP (Water Safety Plan Luxembourg) recommandé par l'Administration de la Gestion de l'Eau 						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00		
221311/12017	Réalisation d'un nouveau bassin d'eau pour la commune de Dippach - suivant devis approuvé en août 2014, au montant de 4.330.000,00€ - dépense en 2014: 98.298,53€ - dépense en 2016: 1.779.394,90€ - dépense en 2017: 1.455.137,37€ - dépense en 2018: 111.354,23€ - dépense en 2019: 423.138,10€	0,00	56 000,00	56 000,00	0,00		
221323	Infrastructures publiques - sur sol d'autrui	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
221323/16032	Mise en place d'un panneau indicateur de l'emplacement de ligne de séparation des eaux à Schouweiler (Wasserscheide)	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00		
222100	Installations techniques	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
222100/14022	Acquisition et mise en place de compteurs d'eau pour lecture à distance (première phase)	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	- mise en oeuvre lère tranche						
	Total 630	0,00	183 500,00	161 000,00	127 500,00		
4/640/	640 Eclairage public						
222100	Installations techniques	48 979,95	71 020,05	5 000,00	20 000,00		
222100/13024	Modification éclairage publique en LED	48 979,95	ĺ		20 000,00		
	- exécution en plusieurs tranches - dans le cadre du pacte-climat, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre						
	Total 640	48 979,95	71 020,05	5 000,00	20 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	23 373,07	108 626,93	5 000,00	40 000,00		
211000/17020	Frais d'études en ce qui concerne une nouvelle conception pour le centre de Schouweiler	19 441,87	50 558,13	0,00	20 000,00		
	- les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels projets à réaliser						
211000/18029	Etude pour projet de réaménagement du centre de Bettange	3 931,20	26 068,80	5 000,00	20 000,00		
	- les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels projets à réaliser.						
211000/18030	Etude pour projet "Logement intergénérationnel pour jeunes et seniors à Schouweiler"	0,00	32 000,00	0,00	0,00		
	 les dépenses servent à définir l'envergure des éventuels projets à réaliser création de logements à prix abordable reprise sous le chapitre 4/612 						
221100	Terrains	808 068,75	28 931,25	5 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
221100/19004	Acquisition de fonds, à Schouweiler, dans le cadre du concept de développement du centre de Schouweiler	808 068,75	28 931,25	5 000,00	0,00		
291500	Dotation au fonds de réserve logement	131 112,00	0,00	0,00	112 500,00		
291500/99001	Dotation au fonds de réserve pacte logement	131 112,00	0,00	0,00	112 500,00		
	- comptabilisation suivant dipositions demandées par le Ministère de l'Intérieur, alimentation d'un fonds de réserve afférent par la recette extraordinaire - alimentation du fonds de réserve, via cet article - en 2018: subside de 2017 - en 2019: subside de 2018 - en 2020: subside de 2018 - en 2020: subside de 2019 - en 2021: pas de subside pour 2020 - en 2022: premier subside dans le cadre du pacte logement 2.0						
	Total 690	962 553,82	137 558,18	10 000,00	152 500,00		
	Total général 6	1 070 103,19	2 931 341,27	874 750,00	4 625 000,00		
	8 Loisirs, culture et culte						
4/810/	810 Loisirs						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	55 000,00	5 000,00	50 000,00		
211000/18032	Aménagement d'une aire de Fitness à côté de la Boltzplaatz à Bettange	0,00	55 000,00	5 000,00	50 000,00		
	- installation d'une borne de distribution d'eau et d'électricité et aménagement trottoir						
	Total 810	0,00	55 000,00	5 000,00	50 000,00		
4/821/	821 Terrains de sports						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	130 112,13	179 887,87	121 000,00	200 000,00		
221311/19020	Mise en place d'un garage et d'un abri au niveau du terrain de football à Schouweiler	130 112,13	129 887,87	121 000,00			
	Mise en place d'un garage et d'un abri au niveau du terrain de l'octbail à Schouweiler	130 112,13	129 007,07	121 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
221311/20017	Local du tennis à Schouweiler: Réfection façade et clôture	0,00	50 000,00	0,00	200 000,00		
	- suivant devis						
222100	Installations techniques	0,00	90 000,00	55 000,00	0,00		
222100/20018	Installation d'éclairage stade à Schouweiler: mise en place éclairage LED sur un terrain	0,00	90 000,00	55 000,00	0,00		
	- suivant devis à approuver						
	Total 821	130 112,13	269 887,87	176 000,00	200 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	59 255,52	2 300 000,00	2 300 000,00	600 000,00		
221311/16026	Rénovation du hall sportif à Schouweiler (toit, fenêtres arrières, façade partielle)	59 255,52	2 300 000,00	2 300 000,00	600 000,00		
	- suivant devis, approuvé le 12 juin 2020 par le conseil communal, vu les besoins et des problèmes d'étanchéité du toit, certaines mesures d'assainissement énergétique, vestiaires, sol, etc. - ajout d'un budget svt devis pour la réalisation d'un grand graffiti sur les 2 côtés du bâtiment (30.000 € ??)						
223800	Autres installations	3 837,38	10 162,62	0,00	5 000,00		
223800/20020	Acqusition de matériel sportif spécifique	3 837,38	10 162,62	0,00	5 000,00		
	Total 822	63 092,90	2 310 162,62	2 300 000,00	605 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221200	Agencements et aménagements de terrains	11 933,16	188 066,84	100 000,00	170 000,00		
221200/19022	Démolition d'une maison à Dippach, route de Luxembourg, 64 et aménagement d'un parking à sa place	11 933,16	188 066,84	100 000,00	170 000,00		
	- suivant devis						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	445 645,54	2 149 196,48	2 030 000,00	6 550 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221311/17022	Aménagements à réaliser sur les fonds acquis, 20, rue Centrale à Dippach	19 842,02	0,00	0,00	0,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal le 19.12.2016, au montant de 242.000,00€						
221311/20012	Réalisation d'une maison de la culture à Schouweiler, rue de l'Eglise	344 774,55	1 780 225,45	1 800 000,00	5 000 000,00		
	- suviant devis approuvé le 12 juin 2020 par le conseil communal						
221311/20013	Remise à niveau du Centre Culturel Norbert Sassel à Bettange	31 058,77	218 941,23	50 000,00	50 000,00		
	- suivant devis						
221311/21015	Réalisation d'un pavillon d'accueil au niveau du parc communal à Schouweiler	49 970,20	150 029,80	180 000,00	1 500 000,00		
	- suivant devis approuvé par le conseil communal en mars 2021						
223800	Autres installations	1 191,96	41 808,04	50 000,00	40 000,00		
223800/99001	Acquisition de biens d'investissement divers	1 191,96	41 808,04	50 000,00	40 000,00		
	- suivant besoin - adjonction, respectivment renouvellement éventuel de matériel pour l'éclairage de Noël - acquisiton de tentes - garnitures de bancs et de tables en supplément, acquisiton de tentes, de garde-corps et de chalets pour manifestations						
	Total 831	458 770,66	2 379 071,36	2 180 000,00	6 760 000,00		
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
240000	Subvention d'investissement en capital	1 496,77	1 500,00	0,00	4 500,00		
240000/99001	Subsides pour l'acquisition d'uniformes par la fanfare locale	1 496,77	1 500,00	0,00	1 500,00		
	- suivant décision du conseil communal						
240000/99002	Aides d'investissement aux associations (ASBL) - subside à la fanfare locale pour l'acquisition d'un instrument de musique	0,00	0,00	0,00	3 000,00		

							111011 - 2022-0
Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
	Total 836	1 496,77	1 500,00	0,00	4 500,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00		
240000/99001	Primes dans le contextes de la rénovation de façades en faveurs des ménages	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00		
	- primes de rénovation de façades: * délibération du 18.12.1986, approuvée le 31.12.1986: participation de la commune à raison de 50% dans les primes versées par l'Etat - reprise du crédit au chapitre extraordinaire à partir de 2000, suivant désir du Ministère de l'Intérieur						
	Total 838	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00		
4/839/	839 Autres Services culturels						
221100	Terrains	601 687,00	0,00	0,00	0,00		
221100/20014	Acquisition de fonds bâtis à Bettange, rue de l'Eglise, à proximité du centre culturel Norbert SASSEL	601 687,00	0,00	0,00	0,00		
	- suivant acte notarié						
	Total 839	601 687,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 8	1 255 159,46	5 018 621,85	4 661 000,00	7 622 500,00		
	9 Enseignement						
4/910/	910 Enseignement fondamental						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	108 072,65	2 141 927,35	2 050 000,00	6 000 000,00		
221311/08002	Ecole fondamentale: création d'espace scolaire supplémentaire	3 884,47	56 115,53	50 000,00	0,00		
	- suivant devis et projet approuvés le 20 décembre 2012, (modification des projets approuvés le 1er juillet 2008 et le 14 février 2011)						
SIGI - Gascom	(modification des projets approuvés le 1er juillet 2008 et le 14 février 2011)	02.03.2022					

BUDGET 2022

Approbation - 2022-01

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2020	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021 Montants votés par le Conseil communal	Budget de 2022 Montants votés par le Conseil communal	Budget rectifié 2021 Montants modifiés par le Ministre	Budget de 2022 Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	- montant du devis (y compris alentours, mobilier et installations techniques): 19.460.934,86€ - tva déductible pour installations d'eau: 20.000€ - dépense en 2013: 407.889,70€ - dépense en 2014: 3.311.908,13€ - dépense en 2015: 4.499.533,29€ - dépense en 2016: 7.418.012,99€ - dépense en 2017: 1.851.209,52€ - dépense en 2018: 358.133,54€ - dépense en 2019: 41.160,07€ - dépense en 2020: 3.884,47€ Montant de 2017 et suivants: y compris divers travaux en supplément,tels que: - tableaux d'affichage, - tobogan en supplément pour les cycle 1, - rangements et armoires - bardage, station de transformation, - diverses modififaction, écoulement des eaux des suprestructures des chemins						
221311/17023	Nouvelle structure de protection contre les intempéries au niveau de l'ancienne cour d'école à Schouweiler	55 069,50	84 930,50	0,00	0,00		
	 suivant devis approuvé par le conseil communal y compris aménagements en faveur de l'accessibilité du site scolaire pour des personnes à moibilité restreinte 						
221311/20025	Ecole fondamentale : extension supplémentaire pour les besoins du cycle 1 - suivant devis approuvé par le conseil communal en décembre 2020	49 118,68	2 000 881,32	2 000 000,00	6 000 000,00		
223410	Mobilier	13 952,48	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
223410/99001	Mobilier scolaire	13 952,48	15 000,00	5 000,00	15 000,00		
	- suivant besoins						
223500	Matériel informatique (hardware)	3 258,45	25 741,55	20 000,00	20 000,00		
223500/99001	Aquisition de machines de bureau et d'équipement informatique pour les besoins de l'enseignement	3 258,45	25 741,55	20 000,00	20 000,00		
	 mise à jour du matériel informatique et bureatique pour le travail en classe machines et logiciels en 2020/21: poursuite du programme 						

BUDGET 2022

Approbation - 2022-01

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		2020	2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental						
	Total 910	125 283,58	2 182 668,90	2 075 000,00	6 035 000,00		
	Total général 9	125 283,58	2 182 668,90	2 075 000,00	6 035 000,00		
	TOTAL GENERAL	3 004 681,18	19 705 116,68	13 959 685,00	27 064 560,00		

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.

Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. À la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition,

déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Atelier - Petit équipeme réparations	ent et outillage - Travaux d'entretien et	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		ad comple de	C11 202 1		Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99097	Atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations - entretien des matières et des fournitures techniques, du petit outillage, du matériel et des biens spécifiques	2 642,12	5 000,00	5 000,00	7 000,00		
	Dépense globale à ventiler	2 642,12	5 000,00	5 000,00	7 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99097	Ventil. atelier - petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 4.00% - 4.00%			200,00	280,00		
3/520/612200/99097	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations			800,00	1 120,00		
3/621/612200/99097	16,00% - 16,00% Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations - places publiques			800,00	1 120,00		
3/624/612200/99097	16,00% - 16,00% Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations			1 600,00	2 240,00		
3/630/612200/99097	32,00%- 32,00% Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			1 600,00	2 240,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	7 000,00		

Mairie et salle des fêtes	airie et salle des fêtes - Electricité		Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		au compte de		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Electricité - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais d'éclairage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	15 950,78	16 000,00	16 000,00	16 500,00		
	Dépense globale à ventiler	15 950,78	16 000,00	16 000,00	16 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608112/99001 3/831/608112/99001	Ventil. électricité 50,00%- 50,00% Ventil. électricité 50,00%- 50,00%			8 000,00 8 000,00			
	Total des tranches imputées			16 000,00	16 500,00		

Mairie et salle des fêtes	Mairie et salle des fêtes - Gaz		Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		au compte de			Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99093	Mairie et salle des fêtes à Schouweiler - Gaz de canalisation - mise en service de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes à Schouweiler en fin 2004 - frais de chauffage en relation avec ces installations, une comptabilisation à part étant impossible	6 880,63	9 180,00	13 400,00	14 000,00		
	Dépense globale à ventiler	6 880,63	9 180,00	13 400,00	14 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/120/608113/99001 3/831/608113/99001	Ventil. gaz de canalisation 50,00%- 60,00% Ventil. gaz de canalisation - Salle de musique 50,00%- 40,00%			6 700,00 6 700,00			
	Total des tranches imputées			13 400,00	14 000,00		

Plateau scolaire - Elect	ricité	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		du compte de	011 2021		Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99092	Plateau scolaire - Electricité frais d'éclairage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible	52 777,36	54 000,00	53 000,00	55 000,00		
	Dépense globale à ventiler	52 777,36	54 000,00	53 000,00	55 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608112/99001	Ventil. électricité 27,00%- 27,00%			14 310,00	14 850,00		
3/253/608112/99001	Ventil. électricité			2 650,00	2 750,00		
3/821/608112/99002	5,00%- 5,00% Ventil. électricité 7,00%- 7,00%			3 710,00	3 850,00		
3/822/608112/99001	Ventil. électricité			13 780,00	14 300,00		
3/910/608112/99001	26,00%- 26,00% Ventil. électricité - Bâtiments scolaires 35,00%- 35,00%			18 550,00	19 250,00		
	Total des tranches imputées			53 000,00	55 000,00		

Plateau scolaire - Gaz		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		aa oompto ao		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99092	Plateau scolaire - Gaz de canalisation frais de chauffage en relation avec les écoles et le complexe sportif à Schouweiler, une comptabilisation à part étant impossible - à partir de septembre 2016 mise en route d'un chauffage à copeaux de bois (pellets)	16 707,13	21 200,00	21 500,00	31 000,00		
	Dépense globale à ventiler	16 707,13	21 200,00	21 500,00	31 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation			7 847,50	11 315,00		
3/253/608113/99001	36,50%- 36,50% Ventil. Gaz de canalisation 3,00%- 3,00%			645,00	930,00		
3/822/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation			6 987,50	10 075,00		
3/890/608113/99001	32,50%- 32,50% Ventil. Gaz de canalisation 3,00%- 3,00%			645,00	930,00		
3/910/608113/99001	Ventil. Gaz de canalisation - Bâtiments scolaires 25,00% - 25,00%			5 375,00	7 750,00		
	Total des tranches imputées			21 500,00	31 000,00		

Plateau scolaire - Cope	aux de bois - pellets	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		ad comple de	011 202 1	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603110/99091	Plateau scolaire: Copeaux de bois - pellets - suite à la mise en service de la nouvelle école comprenant une centrale de chauffage à distance, un certain nombre de bâtiments sur le site sont alimentés en chaleur via cette installation (les écoles, la mre, la maison des jeunes etc.)	4 116,60	10 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler	4 116,60	10 000,00	8 000,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/242/603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets			2 920,00	2 920,00		
3/253/603110/99001	36,50%- 36,50% Ventil. Copeaux de bois - pellets 3,00%- 3,00%			240,00	240,00		
3/822/603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets			2 600,00	2 600,00		
3/890/603110/99001	32,50%- 32,50% Ventil. Copeaux de bois - pellets 3,00%- 3,00%			240,00	240,00		
3/910/603110/99001	Ventil. Copeaux de bois - pellets Bâtiments scolaires 25,00% - 25,00%			2 000,00	2 000,00		
	Total des tranches imputées			8 000,00	8 000,00		

Atelier - Rémunération	s de base	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
			011 202 1	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/621000/99004	Rémunérations de base - Salariés à tâche manuelle - 17 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers) au services de régie	950 171,54	1 030 000,00	950 000,00	1 100 000,00		
	Dépense globale à ventiler	950 171,54	1 030 000,00	950 000,00	1 100 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 2,00% - 2,00%			19 000,00	22 000,00		
3/520/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 2,00% - 2,00%			19 000,00	22 000,00		
3/621/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle - places publiques 13.00%- 13.00%			123 500,00	143 000,00		
3/624/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 19.00%- 19.00%			180 500,00	209 000,00		
3/626/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 16.00%- 16.00%			152 000,00	176 000,00		
3/630/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 5.00% - 5.00%			47 500,00	55 000,00		
3/821/621000/99004	Ventil, rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 3.00%- 3.00%			28 500,00	33 000,00		
3/822/621000/99004	Ventil, rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 7.00%- 7.00%			66 500,00	77 000,00		
3/831/621000/99004	Ventil, rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 5.00%- 5.00%			47 500,00	55 000,00		
3/910/621000/99004	Ventil. rémunérations de base - salariés à tâche manuelle 28,00%- 28,00%			266 000,00	308 000,00		
	Total des tranches imputées			950 000,00	1 100 000,00		

Atelier - Rémunération	s - charges patronales	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		ad compte de	011 202 1	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/623000/99004	Rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle - 17 salariés à tâche manuelle (anc. ouvriers) au services de régie	142 249,34	165 000,00	140 000,00	155 000,00		
	Dépense globale à ventiler	142 249,34	165 000,00	140 000,00	155 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 2,00% - 2,00%			2 800,00	3 100,00		
3/520/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 2,00% - 2,00%			2 800,00	3 100,00		
3/621/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle - places publiques 13,00%- 13,00%			18 200,00	20 150,00		
3/624/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 19.00%- 19.00%			26 600,00	29 450,00		
3/626/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés à tâche manuelle 16,00%- 16,00%			22 400,00	24 800,00		
3/630/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 5,00% - 5,00%			7 000,00	7 750,00		
3/821/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 3,00% - 3,00%			4 200,00	4 650,00		
3/822/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 7,00% - 7,00%			9 800,00	10 850,00		
3/831/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 5,00% - 5,00%			7 000,00	7 750,00		
3/910/623000/99004	Ventil. rémunération charges patronales - salariés a tâche manuelle 28,00% - 28,00%			39 200,00	43 400,00		
	Total des tranches imputées			140 000,00	155 000,00		

Atelier - Masse d'habille	ement	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		ad comple de	CH 2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608160/99001	Masse d'habillement - salariés à tâche manuelle - 17 salariés à tâche manuelle - acquisition de vêtements de sécurité, y compris pour ls étudiants, le cas échéant - acquisition de vêtements identifiants la commune de Dippach en 2015 et 2016, pousuite et renouvellement régulier du programme pour les années suivantes	14 751,20	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
	Dépense globale à ventiler	14 751,20	20 000,00	20 000,00	25 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle			400,00	500,00		
3/520/608160/99001	2,00%- 2,00% Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 2.00%- 2.00%			400,00	500,00		
3/621/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle - places publiques 13.00% - 13.00%			2 600,00	3 250,00		
3/624/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 19.00%- 19.00%			3 800,00	4 750,00		
3/626/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 16.00%- 16.00%			3 200,00	4 000,00		
3/630/608160/99001	Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle			1 000,00	1 250,00		
3/821/608160/99001	5,00% 5,00% Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle			600,00	750,00		
3/822/608160/99001	3,00%- 3,00% Ventil. masse d'habillemant - salariés à tâche manuelle			1 400,00	1 750,00		
3/831/608160/99001	7,00%- 7,00% Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 5,00%- 5,00%			1 000,00	1 250,00		
3/910/608160/99001	5,00% - 5,00% Ventil. masse d'habillement - salariés à tâche manuelle 28,00% - 28,00%			5 600,00	7 000,00		
	Total des tranches imputées			20 000,00	25 000,00		

Atelier - Bâtiment - Pro	duits d'entretien	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		au compte de	C11 202 1		Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603200/99091	Atelier - Bâtiment - produits d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	1 192,82	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Dépense globale à ventiler	1 192,82	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiment - produits d'entretien 4,00%- 4,00%			100,00	100,00		
3/520/603200/99091	Ventil. atelier - Bătiment - produits d'entretien 16.00% - 16.00%			400,00	400,00		
3/621/603200/99091	Ventil. atelier - Bătiments - produits d'entretien - places publiques 16.00% - 16.00%			400,00	400,00		
3/624/603200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien			800,00	800,00		
3/630/603200/99091	32,00%- 32,00% Ventil. atelier - Bâtiments - produits d'entretien 32,00%- 32,00%			800,00	800,00		
	Total des tranches imputées			2 500,00	2 500,00		

Atelier - Pneus et autre	s pièces de rechange	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		au compte de	611 202 1	Montants votés par le Conseil communal le Conseil communal par le Minist		Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603300/99093	Atelier - Pneus et autres pièces de rechange - achat de nouveaux pneus et autres acquisitions pour l'entretien des véhicules des services de régie	6 338,01	3 000,00	3 000,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler	6 338,01	3 000,00	3 000,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 4,00% - 4,00%			120,00	320,00		
3/520/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 16,00%- 16,00%			480,00	1 280,00		
3/621/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange - places publiques 16,00%- 16,00%			480,00	1 280,00		
3/624/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 32,00%- 32,00%			960,00	2 560,00		
3/630/603300/99093	Ventil. atelier - Pneus et autres pièces de rechange 32,00% - 32,00%			960,00	2 560,00		
	Total des tranches imputées			3 000,00	8 000,00		

Atelier - Carburants po	ur véhicules	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		3. S.			Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603600/99093	Atelier - Carburants pour véhicules - achat de carburants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	16 061,21	25 000,00	20 000,00	35 000,00		
	Dépense globale à ventiler	16 061,21	25 000,00	20 000,00	35 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 4,00%- 4,00%			800,00	1 400,00		
3/520/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 16.00% - 16.00%			3 200,00	5 600,00		
3/621/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules - places publiques 16,00% - 16,00%			3 200,00	5 600,00		
3/624/603600/99093	Ventil. atelier - Carburants pour véhicules			6 400,00	11 200,00		
3/630/603600/99093	32,00%- 32,00% Ventil. atelier - Carburants pour véhicules 32,00%- 32,00%			6 400,00	11 200,00		
	Total des tranches imputées			20 000,00	35 000,00		

Atelier - Lubrifiants		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		au compte de en 2021			Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/603700/99093	Atelier - Lubrifiants - achat de lubrifiants pour le fonctionnement des véhicules des services de régie	1 748,77	2 500,00	1 000,00	2 500,00		
	Dépense globale à ventiler	1 748,77	2 500,00	1 000,00	2 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 4,00% - 4,00%			40,00	100,00		
3/520/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 16,00%- 16,00%			160,00	400,00		
3/621/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants - places publiques 16,00%- 16,00%			160,00	400,00		
3/624/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 32,00%- 32,00%			320,00	800,00		
3/630/603700/99093	Ventil. atelier - Lubrifiants 32,00% - 32,00%			320,00	800,00		
	Total des tranches imputées			1 000,00	2 500,00		

Atelier - Véhicule - Ass	urances	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		au compte de	C11 202 1		Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/614100/99093	Atelier - Véhicules - assurances Véhicules des services de régie	8 051,68	8 150,00	8 300,00	9 000,00		
	Dépense globale à ventiler	8 051,68	8 150,00	8 300,00	9 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/614100/99093	Ventil. atelier - véhicules - assurances 4,00%- 4,00%			332,00	360,00		
3/520/614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances 16,00%- 16,00%			1 328,00	1 440,00		
3/621/614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances - places publiques 16,00% - 16,00%			1 328,00	1 440,00		
3/624/614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances 32,00% - 32,00%			2 656,00	2 880,00		
3/630/614100/99093	Ventil. atelier - Véhicules - assurances 32,00% - 32,00%			2 656,00	2 880,00		
	Total des tranches imputées			8 300,00	9 000,00		

Atelier et Centre de Sec	cours - Electricité	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		du compte de	011 202 1	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99091	Atelier et Centre de Secours - Electricité - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - augmentation à partir de 2017, vue le déménagement vers les nouveaux ateliers plus volumineux	7 176,89	6 600,00	7 500,00	7 500,00		
	Dépense globale à ventiler	7 176,89	6 600,00	7 500,00	7 500,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/320/608112/99001	Ventil. Centre de Secours - Electricité 25,00%- 25,00%			1 875,00	1 875,00		
3/411/608112/99091	Ventil. atelier - électricité 3,00%- 3,00%			225,00	225,00		
3/520/608112/99091	Ventil. atelier - électricité 12.00%- 12.00%			900,00	900,00		
3/621/608112/99091	Ventil. atelier - électricité - places publiques 12,00% - 12,00%			900,00	900,00		
3/624/608112/99091	Ventil. atelier - électricité			1 800,00	1 800,00		
3/630/608112/99091	24,00% - 24,00% Ventil. atelier - électricité 24,00% - 24,00%			1 800,00	1 800,00		
	Total des tranches imputées			7 500,00	7 500,00		

Atelier - Gaz de canalis	sation	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		du compte de			Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608113/99091	Ateliers - Gaz de canalisation	2 454,54	3 500,00	4 500,00	5 200,00		
	Dépense globale à ventiler	2 454,54	3 500,00	4 500,00	5 200,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation 4.00%- 4.00%			180,00	208,00		
3/520/608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation 16.00%- 16.00%			720,00	832,00		
3/621/608113/99001	Ventii. atelier - gaz de canalisation - places publiques 16.00%- 16.00%			720,00	832,00		
3/624/608113/99001	Ventii. atelier - gaz de canalisation 32,00%- 32,00%			1 440,00	1 664,00		
3/630/608113/99001	Ventil. atelier - gaz de canalisation 32,00%- 32,00%			1 440,00	1 664,00		
	Total des tranches imputées			4 500,00	5 200,00		

Atelier - Bâtiment - Fou	urnitures d'entertien	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		Moi le C		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99091	Atelier - Bâtiment - fournitures d'entretien - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	2 047,40	4 000,00	4 000,00	8 000,00		
	Dépense globale à ventiler	2 047,40	4 000,00	4 000,00	8 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiment - fournitures d'entretien			160,00	320,00		
3/520/608121/99091	4,00%- 4,00% Ventil. atelier - Bâtiment - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			640,00	1 280,00		
3/621/608121/99091	Ventil. atelier - bâtiments - fournitures d'entretien - places publiques			640,00	1 280,00		
3/624/608121/99091	16,00% - 16,00% Ventil. atelier - Bâtiments - fournitures d'entretien 32,00% - 32,00%			1 280,00	2 560,00		
3/630/608121/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - fournitures d'entertien 32,00% - 32,00%			1 280,00	2 560,00		
	Total des tranches imputées			4 000,00	8 000,00		

Atelier - Bâtiment - Peti	it équipement	Montants portés au compte de		Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		au compte de		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99091	Atelier - Bâtiment - petit équipement Ateliers, vestiaires des ouvriers et garage	5 680,97	5 000,00	5 000,00	25 000,00		
	Dépense globale à ventiler	5 680,97	5 000,00	5 000,00	25 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99091	Ventil. atelier - bâtiment - petit équipement 4,00%- 4,00%			200,00	1 000,00		
3/520/608122/99091	Ventil. atelier - Bătiments - petit équipement 16.00% - 16.00%			800,00	4 000,00		
3/621/608122/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement - places publiques			800,00	4 000,00		
3/624/608122/99091	16,00% - 16,00% Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement			1 600,00	8 000,00		
3/630/608122/99091	32,00%- 32,00% Ventil. atelier - Bâtiments - petit équipement 32,00%- 32,00%			1 600,00	8 000,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	25 000,00		

Atelier - Bâtiment - Tra	vaux d'entretien et réparations	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		ad comple de	CH 2021	Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99091	Atelier - Bâtiment - travaux d'entretien et réparations - ateliers, vestiaires des ouvriers et garage - y compris travaux de nettoyage des nouveaux locaux (soumission juin 2017)	29 543,97	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Dépense globale à ventiler	29 543,97	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/612200/99091	Ventil. atelier - bâtiment - travaux d'entretien et réparations 4.00% - 4.00%			1 200,00	1 200,00		
3/520/612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations 16.00%- 16.00%			4 800,00	4 800,00		
3/621/612200/99091	Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations - places publiques			4 800,00	4 800,00		
3/624/612200/99091	16,00% - 16,00% Ventil. atelier - Bătiments - travaux d'entretien et réparations			9 600,00	9 600,00		
3/630/612200/99091	32,00%- 32,00% Ventil. atelier - Bâtiments - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			9 600,00	9 600,00		
	Total des tranches imputées			30 000,00	30 000,00		

Atelier - Fournitures d'	lier - Fournitures d'entretien		Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		au compte de	611 202 1		Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99098	Atelier - Fournitures d'entretien Achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	9 046,92	13 800,00	10 000,00	13 800,00		
	Dépense globale à ventiler	9 046,92	13 800,00	10 000,00	13 800,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 4.00%- 4.00%			400,00	552,00		
3/520/608121/99098	Ventil. atelier - Fournitures d'entretien 16.00%- 16.00%			1 600,00	2 208,00		
3/621/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien - places publiques 16.00%- 16.00%			1 600,00	2 208,00		
3/624/608121/99098	Ventil. atelier - Fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			3 200,00	4 416,00		
3/630/608121/99098	Ventil. atelier - fournitures d'entretien 32,00% 32,00%			3 200,00	4 416,00		
	Total des tranches imputées			10 000,00	13 800,00		

Atelier - Petit équipem	ent et outillage	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		ad comple de	C11 202 1		Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99098	Atelier - Petit équipement et outillage Achats de matières et de fournitures techniques, petit outillage, matériel et biens spécifiques	6 100,17	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Dépense globale à ventiler	6 100,17	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99098	Ventil. atelier - petit équipement et outillage 4.00%- 4.00%			400,00	400,00		
3/520/608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage 16.00%- 16.00%			1 600,00	1 600,00		
3/621/608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage - places publiques 16.00%- 16.00%			1 600,00	1 600,00		
3/624/608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage 32,00%- 32,00%			3 200,00	3 200,00		
3/630/608122/99098	Ventil. atelier - Petit équipement et outillage 32,00% 32,00%			3 200,00	3 200,00		
	Total des tranches imputées			10 000,00	10 000,00		

Atelier - Véhicules - Fo	urnitures d'entretien	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		ad compte de		Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608121/99093	Atelier - Véhicules - fournitures d'entretien Entretien des véhicules des services de régie et technique	8 195,72	11 500,00	10 000,00	13 000,00		
	Dépense globale à ventiler	8 195,72	11 500,00	10 000,00	13 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608121/99093	Ventil. atelier - véhicule - fournitures d'entretien 4,00% - 4,00%			400,00	520,00		
3/520/608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien 16,00%- 16,00%			1 600,00	2 080,00		
3/621/608121/99093	Ventil. atelier - véhicules - fournitures d'entretien - places publiques 16,00%- 16,00%			1 600,00	2 080,00		
3/624/608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien 32,00%- 32,00%			3 200,00	4 160,00		
3/630/608121/99093	Ventil. atelier - Véhicules - fournitures d'entretien 32,00% 32,00%			3 200,00	4 160,00		
	Total des tranches imputées			10 000,00	13 000,00		

Atelier - Véhicules - Pet	it équipement	Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2021	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022
		au compte de	C11 202 1		Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608122/99093	Atelier - Véhicules - petit équipement Entretien des véhicules des services de régie	769,50	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Dépense globale à ventiler	769,50	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/411/608122/99093	Ventil. atelier - véhicule - petit équipement 4.00%- 4.00%			200,00	200,00		
3/520/608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement 16,00% - 16,00%			800,00	800,00		
3/621/608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement - places publiques 16,00% - 16,00%			800,00	800,00		
3/624/608122/99093	Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement			1 600,00	1 600,00		
3/630/608122/99093	32,00%- 32,00% Ventil. atelier - Véhicules - petit équipement 32,00%- 32,00%			1 600,00	1 600,00		
	Total des tranches imputées			5 000,00	5 000,00		

Atelier - Véhicules - Tra	vaux d'entretien et réparations	Montants portés au compte de	portés autorisés		Budget de 2022	Budget rectifié 2021	Budget de 2022	
		au compte de	M	N		Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612200/99093	Atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations Entretien des véhicules des services de régie	25 113,01	30 000,00	30 000,00	40 000,00			
	Dépense globale à ventiler	25 113,01	30 000,00	30 000,00	40 000,00			
	Tranches inscrites aux articles ci-après :							
3/411/612200/99093	Ventil. atelier - véhicule - travaux d'entretien et réparations 4.00%- 4.00%			1 200,00	1 600,00			
3/520/612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations 16,00% - 16,00%			4 800,00	6 400,00			
3/621/612200/99093	Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations - places publiques			4 800,00	6 400,00			
3/624/612200/99093	16,00% - 16,00% Ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations			9 600,00	12 800,00			
3/630/612200/99093	32,00%- 32,00% ventil. atelier - Véhicules - travaux d'entretien et réparations 32,00%- 32,00%			9 600,00	12 800,00			
	Total des tranches imputées			30 000,00	40 000,00			

TABLEAU COMPARATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX

		Budget rectif	fié 2021	Budget	t 2022	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	
120	Coordination administrative	127 780,00	1 912 256,84	104 980,00	2 125 082,00	
130	Coordination technique	0,00	569 700,00	0,00	701 600,00	
140	Relations publiques	1 000,00	10 500,00	1 000,00	0,00	
220	Troisième âge	0,00	69 450,00	0,00	85 450,00	
230	Egalité des chances	0,00	7 000,00	0,00	8 000,00	
241	Crêches et garderies	8 000,00	15 000,00	9 500,00	32 500,00	
242	Maisons-relais / Foyers scolaires	52 337,29	642 997,50	46 000,00	720 525,00	
251	Subventions d'études	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00	
253	Centres de rencontre pour jeunes	0,00	140 435,00	0,00	132 770,00	
259	Autre Jeunesse	0,00	24 350,00	0,00	40 150,00	
260	Précarité sociale	0,00	186 205,00	0,00	198 605,00	
270	Intégration des étrangers	0,00	5 500,00	0,00	7 000,00	
310	Services d'ordre	0,00	12 000,00	0,00	16 750,00	
320	Services de secours	78 000,00	194 695,00	78 000,00	245 675,00	
412	Sylviculture	17 000,00	162 020,76	43 500,00	245 100,00	
422	Distribution de gaz naturel	42 000,00	0,00	42 000,00	0,00	
510	Gestion des déchets	541 420,00	568 496,00	541 400,00	615 500,00	
520	Gestion des eaux usées	490 250,00	343 428,00	490 250,00	397 740,00	
542	Protection de la nature	750,00	152 108,67	30 000,00	201 436,22	
630	Alimentation en eau	776 000,00	727 556,00	845 000,00	913 280,00	
821	Terrains de sports	0,00	95 360,00	0,00	176 850,00	
822	Halls sportifs	0,00	127 467,50	0,00	159 675,00	

823	Piscines	0,00	260 363,00	0,00	273 360,00
825	Associations sportives	0,00	23 550,00	0,00	30 850,00
831	Centres culturels et Salles de fêtes	2 495,79	115 573,50	6 495,79	193 435,79
836	Conservatoires, cours de musique et écoles de musique	0,00	135 500,00	0,00	141 650,00
850	Cultes	300,00	0,00	300,00	0,00
860	Fêtes publiques	0,00	38 000,00	0,00	38 000,00
930	Services annexes à l'enseignement	5 600,00	301 425,00	7 000,00	357 325,00

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIE DE L'EXERCICE 2021

SERVICE ORDINAIRE		Montants votés par	e Conseil communal	Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	170 259,18	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	13 852 080,00	3 423 731,84		
2	Protection sociale	110 837,29	1 151 937,50		
3	Ordre et sécurité publics	78 000,00	206 695,00		
4	Affaires économiques	142 906,64	213 077,76		
5	Protection de l'environnement	1 103 420,00	1 131 032,67		
6	Logements et équipements collectifs	854 758,13	1 770 740,00		
7	Santé	0,00	850,00		
8	Loisirs, culture et culte	21 895,79	869 849,00		
9	Enseignement	18 600,00	942 050,00		
SERVI	CE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX	16 352 757,03	9 709 963,77		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIE DE L'EXERCICE 2021

	SERVICE EXTRAORDINAIRE	Montants votés par	Montants votés par le Conseil communal		par le Ministre
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	131 500,00	330 000,00	7,00	
2	Protection sociale	285 200,00	1 220 580,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	335 000,00		
4	Affaires économiques	26 890,00	622 000,00		
5	Protection de l'environnement	230 150,00	3 841 355,00		
6	Logements et équipements collectifs	273 500,00	874 750,00		
8	Loisirs, culture et culte	82 750,00	4 661 000,00		
9	Enseignement	1 442 029,97	2 075 000,00		
SERVI	CE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX	2 472 019,97	13 959 685,00	2 340 526,97	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

SERVICE ORDINAIRE		Montants votés par	e Conseil communal	Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	14 352 050,00	3 897 007,00		
2	Protection sociale	106 500,00	1 261 000,00		
3	Ordre et sécurité publics	78 000,00	262 425,00		
4	Affaires économiques	170 400,00	425 885,00		
5	Protection de l'environnement	1 132 650,00	1 364 176,22		
6	Logements et équipements collectifs	926 700,00	2 310 500,00		
7	Santé	0,00	1 850,00		
8	Loisirs, culture et culte	27 795,79	1 122 340,79		
9	Enseignement	20 000,00	1 187 275,00		
SERVI	CE ORDINAIRE TOTAUX GENERAUX	16 814 095,79	11 832 459,01		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

SERVICE EXTRAORDINAIRE		Montants votés par	Montants votés par le Conseil communal		és par le Ministre
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	4 500 000,00	284 000,00		
2	Protection sociale	19 000,00	851 060,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	2 000,00		
4	Affaires économiques	129 000,00	1 130 000,00		
5	Protection de l'environnement	2 000 788,00	6 515 000,00		
6	Logements et équipements collectifs	197 000,00	4 625 000,00		
8	Loisirs, culture et culte	322 960,00	7 622 500,00		
9	Enseignement	2 569 616,00	6 035 000,00		
SERVI	CE EXTRAORDINAIRE TOTAUX GENERAUX	9 738 364,00	27 064 560,00		

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2021

Total des recettes

Total des dépenses

Boni propre à l'exercice

Mali propre à l'exercice

Boni du compte 2020

Mali du compte 2020

Boni général

Mali général

TRANSFERT

de l'ordinaire à l'extraordinaire

Boni présumé fin 2021

Mali présumé fin 2021

Montants votés par le C	Conseil communal	Montants fixés par le Ministre		
Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire	
16 352 757,03	2 472 019,97		2 340 526,97	
9 709 963,77	13 959 685,00			
6 642 793,26				
	11 487 665,03		11 619 158,03	
17 378 834,68				
24 021 627,94				
	11 487 665,03		11 619 158,03	
11 487 665,03 -	+ 11 487 665,03			
12 533 962,91				
			131 493,00	

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 2022

Total des recettes Total des dépenses Boni propre à l'exercice Mali propre à l'exercice Boni présumé fin 2021 Mali présumé fin 2021 Boni général Mali général **TRANSFERT** de l'ordinaire à l'extraordinaire Boni définitif

Mali définitif

Montants votés par le Con	seil communal	Montants fixés par le Ministre		
Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire	
16 814 095,79	9 738 364,00			
11 832 459,01	27 064 560,00			
4 981 636,78				
	17 326 196,00			
12 533 962,91				
			131 493,0	
17 515 599,69				
	17 326 196,00		17 457 689,0	
- 17 326 196,00 +	- 17 326 196,00			
189 403,69				
			131 493,	

EXTRAIT du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du 17.12.2021

Date de l'annonce publique de la séance 10.12.2021

Présents: Mme BEI-ROLLER, bourgmestre; MM. HAHN et MEYERS, échevins;

MM. NEU et BRAUN, Mme SCHOTT-GANTREL, MM. SCHAUL, EMERING et SCHEUREN, Mme REUTER-

GILLES, M. WESTER, conseillers;

Date de la convocation des conseillers 10.12.2021

M. ELSEN, secrétaire.

Absents: a) excusés

b) sans motif /

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2021 et au budget de l'exercice 2022; Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;

Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

par sept voix contre quatre voix,

le budget rectifié de l'exercice 2021

par sept voix contre quatre voix,

le budget de l'exercice 2022

Suivent les signatures Pour expédition conforme,

A Schouweiler, le 17 décembre 2021

La bourgmestre, Le secrétaire,

Manon Bei-Roller Claude ELSEN

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

OBSERVATIONS DU MINISTRE

Brm.- Transmis à Madame la Ministre de l'Intérieur - aux fins d'apurement.

Schouweiler, le _____

La bourgmestre

La Ministre de l'Intérieur,

Vu les articles 124 et 170 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le budget rectifié de l'exercice 2021 et le budget de l'exercice 2022 conformément aux tableaux récapitulatifs.

Luxembourg, le _____

La Ministre de l'Intérieur,

Commentaires:

Il est rappelé que l'arrêté définitif des recettes et des dépenses budgétaires par le ministre de l'Intérieur, conformément à l'article 124 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, ne dispense pas les autorités communales de se soumettre aux procédures d'approbation et de contrôle spécifiques prévues par la loi et ne préjuge pas les décisions que l'autorité supérieure prendra au niveau de celles-ci.

Il est rappelé que les budgets du secteur communal sont soumis aux principes de la sincérité, de l'exactitude, de l'universalité et de l'équilibre budgétaires inscrits aux articles 116, 117 et suivants de la loi communale.

OBSERVATIONS DU MINISTRE (SPÉCIFIQUES)

	Budget red	ctifié 2021	Budget 2022	
	Budget entité	Budget arrêté	Budget entité	Budget arrêté
1/180/292300/Z/99001 : Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement				
Remarque Budget rectifié La reprise sur le Fonds de réserve pacte logement ne peut excéder l'avoir dudit Fonds.	131.500,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU RÉCAPITULATIF BUDGET 2022

	Budget	t entité	Budget arrêté	
	Service Ordinaire	Service Extraordinaire	Service Ordinaire	Service Extraordinaire
Total des recettes	16.814.095,79	9.738.364,00	16.814.095,79	9.738.364,00
Total des dépenses	11.832.459,01	27.064.560,00	11.832.459,01	27.064.560,00
Boni propre à l'exercice	4.981.636,78	0,00	4.981.636,78	0,00
Mali propre à l'exercice	0,00	17.326.196,00	0,00	17.326.196,00
Boni présumé du rectifié	12.533.962,91	0,00	12.402.462,91	0,00
Mali présumé du rectifié	0,00	0,00	0,00	0,00
Boni général	17.515.599,69	0,00	17.384.099,69	0,00
Mali général	0,00	17.326.196,00	0,00	17.326.196,00
Transfert ordinaire vers extraordinaire	17.326.196,00	17.326.196,00	17.326.196,00	17.326.196,00
Boni définitif	189.403,69	0,00	57.903,69	0,00
Mali définitif	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU RÉCAPITULATIF BUDGET RECTIFIÉ 2021

	Budget	Budget entité		Budget arrêté	
	Service Ordinaire	Service Extraordinaire	Service Ordinaire	Service Extraordinaire	
Total des recettes	16.352.757,03	2.472.019,97	16.352.757,03	2.340.519,97	
Total des dépenses	9.709.963,77	13.959.685,00	9.709.963,77	13.959.685,00	
Boni propre à l'exercice	6.642.793,26	0,00	6.642.793,26	0,00	
Mali propre à l'exercice	0,00	11.487.665,03	0,00	11.619.165,03	
Boni du compte [N-2]	17.378.834,68	0,00	17.378.834,68	0,00	
Mali du compte [N-2]	0,00	0,00	0,00	0,00	
Boni général	24.021.627,94	0,00	24.021.627,94	0,00	
Mali général	0,00	11.487.665,03	0,00	11.619.165,03	
Transfert ordinaire vers extraordinaire	11.487.665,03	11.487.665,03	11.619.165,03	11.619.165,03	
Boni définitif	12.533.962,91	0,00	12.402.462,91	0,00	
Mali définitif	0,00	0,00	0,00	0,00	